



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025

La parole aux jeunes parlementaires



La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.



L'UIP remercie sincèrement l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) pour son soutien à l'élaboration du présent rapport.

© Union interparlementaire, 2026

Couverture : Une jeune activiste milite pour l'égalité, la justice et les droits de l'homme en Afrique du Sud. © Armand Burger

Auteur : Devin Joshi

Traductrice : Ariane Bourjault

Mise en pages : René Berzia – Ink Drop

Union interparlementaire (UIP), La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025 (UIP, 2026).

ISBN (impression) 978-92-9142-978-3

ISBN (numérique) 978-92-9142-979-0

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5

CH-1218 Le Grand-Saconnex/Genève

Téléphone : +4122 919 41 50

Fax: +4122 919 41 60

Courriel : postbox@ipu.org

Site Web : www.ipu.org/fr

La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025

La parole aux jeunes parlementaires

Table des matières

Avant-propos	6
Principales conclusions	7
Introduction	9
À propos du rapport	9
Méthodologie	9
L'importance de la participation des jeunes	9
Les jeunes parlementaires	12
Tendances mondiales	12
Tendances régionales	14
Tendances en matière d'âge et de genre	20
Déficits démocratiques chez les jeunes	22
Restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire et reconduction des jeunes parlementaires	23
Objectifs et initiatives en matière de représentation des jeunes	27
Objectifs de l'UIP en matière de participation des jeunes	27
Objectifs de parité entre les sexes	28
La campagne de l'UIP <i>Oui à plus de jeunes au parlement !</i>	29

La parole aux jeunes parlementaires	37
La voie vers le parlement	37
Obstacles rencontrés	39
La situation des jeunes femmes parlementaires	45
Diversité	47
Activités numériques	48
Impliquer davantage de jeunes en politique	50
Rajeunir le parlement	53
Partis et organisations soutenant les jeunes	55
Conclusion	56
Annexes	57
Annexe 1 : Parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses (en %)	57
Annexe 2 : Parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres hautes (en %)	59
Annexe 3 : Parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses (en %)	60
Annexe 4 : Parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres hautes (en %)	62
Annexe 5 : Scores de représentation des parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses	63
Annexe 6 : Scores de représentation des parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres hautes	67
Annexe 7 : Scores de représentation des parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses	69
Annexe 8 : Scores de représentation des parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres hautes	72
Annexe 9 : Résultats des dernières élections ou du dernier renouvellement parlementaire	74
Annexe 10 : Liste des parlements inclus dans les données utilisées pour le rapport	77
Annexe 11 : Liste des parlementaires interrogés	82

Avant-propos

Les parlements du monde entier se trouvent à un moment charnière de l'histoire. Les défis contemporains auxquels nous faisons face, notamment la dégradation de l'environnement, les conflits et les guerres, ainsi que les évolutions technologiques rapides, définissent la trajectoire des décennies à venir. Ces forces façonnent et continueront de façonner les situations quotidiennes et les projets à long terme des jeunes générations à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, les jeunes font preuve d'une détermination croissante pour faire intégrer leurs attentes aux processus décisionnels politiques. Les récentes vagues de mobilisation de la génération Z dans toutes les régions, qu'elles soient motivées par des préoccupations concernant l'insécurité économique ou la responsabilité démocratique, montrent que les jeunes ne sont pas disposés à attendre que les institutions facilitent leur inclusion. Ils exigent des actions, une représentation et des politiques qui correspondent à leur situation, à leurs intérêts et à leurs attentes. Leur message – « Pas de décision concernant les jeunes sans les jeunes » – est aussi pertinent aujourd'hui que lorsqu'il a été exprimé pour la première fois à l'Union interparlementaire (UIP) il y a plus de 10 ans.

L'UIP est consciente de cette nécessité depuis plus d'une décennie. Le rapport sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux que nous établissons tous les deux ans est une pierre angulaire des efforts déployés pour faire progresser la démocratie. Il est devenu la principale référence mondiale pour les données sur les jeunes dans les parlements : il éclaire les efforts déployés sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et oriente les réformes effectuées par les parlements et les acteurs politiques du monde entier.

L'édition 2025 du rapport livre l'un des constats les plus troublants jamais dressés : pour la première fois depuis 2014, quand l'UIP a commencé la collecte de données sur les jeunes au parlement, la représentation des jeunes a stagné – les jeunes représentant 2,8 % de parlementaires de 30 ans ou moins au niveau mondial. Aucune amélioration significative n'a été observée ces deux dernières années. Plus alarmant encore, la proportion de femmes parlementaires de 30 ans ou moins a diminué pour passer de 1,4 % à 1,2 %, et celle des femmes parlementaires de 40 ans ou moins de 7,9 % à 6,9 %. Ces résultats révèlent le caractère ancré des inégalités et la fragilité des progrès. À une époque où les jeunes se mobilisent de plus en plus et font de plus en plus entendre leurs besoins et leurs intérêts, cette stagnation devrait être un sujet de préoccupation pour chaque parlement. La présente édition se distingue également par le fait qu'elle relaie la voix des jeunes parlementaires eux-mêmes. Ces témoignages fournissent un aperçu direct et sans filtre de la vie politique du point de vue de personnes qui ont intégré des institutions qui, souvent, n'avaient été ni pensées ni organisées en fonction d'elles. Ces récits mettent en lumière les obstacles structurels, culturels et liés au genre qui continuent de limiter la participation des jeunes et fournissent par là même des conseils pratiques en vue de réformer les systèmes. Associés, les données et les propos des jeunes constituent un argument convaincant en faveur du changement.

La campagne de l'UIP [Oui à plus de jeunes au parlement !](#) est une initiative qui s'est révélée fructueuse en donnant lieu à des réformes telles que la réduction de l'âge d'éligibilité et l'établissement de nouveaux groupes de jeunes. Pourtant, le présent rapport montre clairement que les avancées ne sont pas suffisantes. Les parlements doivent renforcer et accélérer les efforts visant à supprimer les obstacles, intensifier les mesures incitatives telles que les quotas, autonomiser les jeunes leaders, réformer les cadres institutionnels et établir des cultures institutionnelles qui valorisent et amplifient les contributions et le leadership des jeunes hommes et femmes parlementaires.

Faire en sorte que le dynamisme et les attentes des jeunes soient reflétés dans nos parlements n'est pas seulement une responsabilité démocratique. C'est également une condition indispensable pour bâtir des institutions résilientes et tournées vers l'avenir, capables de relever les défis de notre époque. Le présent rapport est donc à la fois une étude documentaire et un appel à l'action. Il montre à quel stade se trouve la participation des jeunes dans les parlements et expose les mesures audacieuses que les parlementaires doivent prendre pour apporter les changements qui s'imposent.



Martin Chungong
Secrétaire général de l'UIP

Principales conclusions

Le rapport 2025 constitue la sixième édition de l'étude de l'UIP sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux. Il dresse un panorama de la présence des jeunes parlementaires dans le monde en diffusant les dernières données disponibles sur les proportions de parlementaires âgés de 30 ans et de 40 ans ou moins au moment des dernières élections ou du dernier renouvellement parlementaire¹.

Le rapport se penche également sur les bonnes pratiques mises en œuvre pour renforcer la participation des jeunes dans les parlements. Les données, arrêtées au 31 juillet 2025, proviennent de 210 chambres parlementaires de 155 pays. Les principales conclusions de l'édition 2025 du rapport de l'UIP sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux sont présentées ci-après.

Vue d'ensemble

- La participation des jeunes dans les parlements nationaux marque le pas : seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde ont 30 ans ou moins, soit le même taux qu'en 2023, qui est toutefois plus élevé de 75 % qu'en 2014 (1,6 %).
- 19,0 % des membres des parlements nationaux ont 40 ans ou moins. Ce chiffre n'a progressé que de 0,2 point de pourcentage depuis 2023, mais il reste presque 50 % supérieur à celui de 2014 (12,9 %).
- La proportion de parlementaires âgés de 30 ans ou moins est de 3,2 % dans les chambres uniques et basses et de 0,5 % dans les chambres hautes.
- La proportion de parlementaires âgés de 40 ans ou moins est de 21,4 % dans les chambres uniques et basses et de 6,3 % dans les chambres hautes.
- Environ 37,1 % des chambres parlementaires ne comptent aucun membre âgé de 30 ans ou moins. Cette proportion inclut 21,3 % des chambres uniques et basses et 76,7 % des chambres hautes.
- Environ 7,1 % des chambres parlementaires ne comptent aucun membre âgé de 40 ans ou moins. Cette proportion inclut 1,3 % des chambres uniques et basses et 21,7 % des chambres hautes.

Situation au niveau des régions

- Au niveau des régions, les Amériques (3,8 %), suivies de l'Europe (3,2 %) et de l'Afrique subsaharienne (2,3 %), comptent la plus forte proportion de parlementaires de 30 ans ou moins.
- Au niveau des sous-régions, les pays nordiques (6,7 %), suivis de l'Amérique centrale (5,8 %) et des Caraïbes (4,8 %), comptent la plus forte proportion de parlementaires de 30 ans ou moins.
- Les régions comptant la plus forte proportion de parlementaires de 40 ans ou moins sont les Amériques (23,5 %), l'Afrique subsaharienne (20,4 %) et l'Europe (20,3 %).
- L'Afrique de l'Est (30,8 %), l'Amérique centrale (30,5 %) et les pays nordiques (30,3 %) sont les sous-régions où la part de parlementaires de 40 ans ou moins est la plus élevée.
- Les régions comptant le moins de parlementaires de 30 ans ou moins sont le Pacifique (1,7 %), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (2,0 %) ainsi que l'Asie (2,1 %). Ces mêmes régions affichent également les proportions les plus faibles de parlementaires de 40 ans ou moins (Pacifique : 12,8 % ; Asie : 13,0 % ; et Moyen-Orient et Afrique du Nord : 16,9 %).
- Les plus faibles proportions de parlementaires de 30 ans ou moins se trouvent au Moyen-Orient (1,1 %), en Asie de l'Est (0,4 %) et dans les îles du Pacifique (0,4 %). Les plus faibles proportions de parlementaires âgés de 40 ans ou moins se trouvent en Asie du Sud (10,3 %), dans les îles du Pacifique (9,5 %) et en Asie de l'Est (7,2 %).

Autres conclusions

- Dans 69,7 % des chambres parlementaires, l'âge minimum pour se porter candidat est supérieur à l'âge requis pour voter dans le pays.
- 10 présidents de parlement sont âgés de 40 ans ou moins, à savoir 3 femmes et 7 hommes. Cela représente une baisse par rapport à 2023, où l'on en comptait 15, dont 5 femmes.
- Dans près de 42 % des chambres parlementaires, il existe une commission spécifiquement consacrée aux questions de jeunesse, et 16 % des chambres parlementaires ont mis en place un forum ou un réseau de jeunes parlementaires.
- Des quotas en faveur des jeunes sont appliqués dans 16 chambres parlementaires, dont la quasi-totalité sont des chambres uniques et basses, soit 2 de plus qu'en 2023 où l'on en comptait 14.
- En plus d'être en vigueur dans plus de parlements, les quotas en faveur des jeunes semblent se renforcer au fil des ans. Ainsi, en 1993, l'Ouganda réservait près de 1 % de ses sièges aux jeunes, tandis qu'en 2025, le Gabon exigeait que 20 % des candidats soient des jeunes.
- Au 31 juillet 2025, plus de 2 400 leaders, dont 1 027 parlementaires de 156 pays et 93 présidents de parlement, avaient souscrit à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*.

¹ En octobre 2024, l'UIP a modifié ses Statuts afin de préciser la définition d'un jeune parlementaire comme étant une personne âgée de moins de 40 ans. Auparavant, cette limite était fixée à 45 ans. Afin de tenir compte des variations nationales dans la définition du terme « jeune » ainsi que des variations dans l'âge requis pour exercer un mandat parlementaire, le présent rapport de l'UIP examine les tendances relatives à deux catégories d'âge : les moins de 30 ans et les moins de 40 ans.

Données initiales sur les effets des restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire et la reconduction des jeunes parlementaires

- Les parlements appliquant des restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire comptent une part de jeunes parlementaires très élevée par rapport aux moyennes mondiales. Les chambres uniques et basses où prévalent de telles restrictions comptent 5,2 % de parlementaires de 30 ans ou moins, soit près du double de la moyenne mondiale (2,8 %), et 29,7 % de parlementaires de 40 ans ou moins, soit 10,7 points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale (19,0 %).
- Des données collectées récemment indiquent que sur un échantillon de 38 chambres, 50,7 % des parlementaires de 40 ans ou moins étaient toujours en fonction à l'issue des dernières élections ou du dernier renouvellement. Ce taux est inférieur au taux de reconduction des parlementaires de tous âges, qui s'élève à 74,6 %, soit un écart de 23,9 points de pourcentage.

Pays affichant les meilleurs résultats

1. Parlementaires âgés de 30 ans ou moins

- Parmi les chambres uniques et basses, l'Arménie affiche la plus forte proportion de parlementaires âgés de 30 ans ou moins (16,8 %), suivie par l'Équateur (13,9 %) et le Turkménistan (13,7 %).
- Parmi les chambres hautes, Antigua-et-Barbuda (5,9 %) et la Jamaïque (5,9 %) enregistrent la plus forte part de parlementaires dans cette catégorie d'âge, suivies de l'Australie (4,2 %).
- Le Parlement de l'Arménie est le seul à avoir atteint l'objectif de 15 % de parlementaires âgés de 30 ans ou moins fixé par l'UIP.
- Depuis le rapport de 2023, la proportion de parlementaires de 30 ans ou moins a fortement augmenté dans les chambres uniques et basses du Turkménistan (de 1,6 % à 13,7 %), de l'Équateur (de 5,1 % à 13,9 %) et du Paraguay (de 1,3 % à 7,5 %). Dans la chambre haute du Mexique, cette proportion a presque doublé, passant de 2,0 % à 3,9 %.
- Les reculs les plus importants de la proportion de parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses ont été constatés au Suriname (9,8 % à 2,0 %), en Islande (7,9 % à 3,2 %) et en Pologne (4,4 % à 0,7 %).
- La chambre haute de Belgique a connu une baisse notable de parlementaires de cette catégorie d'âge (cette proportion étant passée de 10 % à 0 %).

2. Parlementaires âgés de 40 ans ou moins

- Dans les chambres uniques et basses, les parlementaires âgés de 40 ans ou moins occupent la majorité des sièges en Arménie (56,1 %), au Turkménistan (54,8 %) et en Éthiopie (51,2 %).
- Parmi les chambres uniques et basses, environ 12 % atteignent l'objectif de 35 % de parlementaires âgés de 40 ans ou moins fixé par l'UIP.
- Pour les chambres hautes, la Bolivie (État plurinational de) (30,6 %), Antigua-et-Barbuda (29,4 %) et la Jamaïque (29,4 %) affichent les plus hauts pourcentages dans cette catégorie d'âge. Aucune chambre haute n'atteint l'objectif de 35 % fixé par l'UIP.
- Des hausses marquées de la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses ont été constatées au Sénégal (de 15,2 % à 31,5 %), en Équateur (de 33,6 % à 47,7 %) et en Thaïlande (de 16,6 % à 29,2 %).
- La proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses a nettement diminué aux Émirats arabes unis (de 25,0 % à 7,5 %), au Suriname (de 37,3 % à 22,0 %) et au Rwanda (de 25,0 % à 13,8 %).
- Dans les chambres hautes, des progressions notables de la proportion de parlementaires dans cette catégorie d'âge ont été observées en République dominicaine (de 0,0 % à 6,5 %) et au Mexique (de 14,7 % à 19,7 %). En revanche, le Bhoutan et la Belgique ont enregistré des reculs (respectivement de 54,2 % à 24,0 % et de 41,7 % à 18,6 %).

Participation des jeunes parlementaires selon leur genre

- La proportion de jeunes femmes dans les parlements a reculé. En effet, les femmes âgées de 30 ans ou moins et de 40 ans ou moins ne représentent respectivement que 1,2 % et 6,9 % des parlementaires dans le monde, des taux en baisse par rapport à ceux de 1,4 % et 7,9 % figurant dans le rapport de 2023.
- On observe un meilleur équilibre entre les sexes chez les jeunes parlementaires : les femmes représentent 42,8 % des parlementaires de 30 ans ou moins et 36,2 % de ceux de 40 ans ou moins, contre seulement 27,2 % des parlementaires tous âges confondus et 21,1 % des parlementaires de plus de 40 ans.
- Les pays qui affichent les taux les plus élevés de femmes de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses sont l'Arménie (9,4 %), l'Équateur (8,6 %) et Malte (7,1 %).
- Pour les chambres hautes, les pays qui affichent la plus forte proportion de femmes de 30 ans ou moins sont la Jamaïque (5,9 %), le Mexique (3,2 %) et l'Australie (2,8 %).
- Les pays qui affichent les taux les plus élevés de femmes de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses sont l'Éthiopie (30,2 %), l'Équateur (26,5 %) et l'Arménie (25,2 %).
- Pour les chambres hautes, les pays qui affichent la plus forte proportion de femmes de 40 ans ou moins sont la Bolivie (État plurinational de) (19,4 %), Sainte-Lucie (18,2 %) et Antigua-et-Barbuda (17,7 %).

Introduction

Depuis 2014, les rapports de l'UIP sur la participation des jeunes dans les parlements fournissent des données sur les jeunes parlementaires. Ils identifient également les raisons de la présence ou de l'absence de jeunes parlementaires et formulent des recommandations pour améliorer la participation des jeunes dans les parlements. Comme les éditions précédentes, ce rapport de 2025 – le sixième de la série – fournit lui aussi des données, des informations, des analyses et des recommandations actualisées. Parallèlement, il met un accent particulier sur la voix des jeunes en relayant les propos de 64 jeunes parlementaires et anciens jeunes parlementaires, qui font part de considérations importantes et partagent leurs expériences personnelles. Faire entendre la voix des jeunes parlementaires contribue à identifier les facteurs facilitant et entravant leur représentation et donne accès à une multitude d'informations sur leurs priorités et leurs valeurs. Il est à espérer que cette approche élargisse les connaissances et la compréhension des pratiques fructueuses et infructueuses dans les parlements, en exposant des questions pressantes, des problèmes persistants et des solutions créatives, qui, sinon, ne seraient pas diffusées. En résumé, le présent rapport vise à orienter et à inspirer l'élaboration de politiques en faveur de la participation des jeunes dans les parlements.

À propos du rapport

L'édition 2025 du rapport sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux contient des données numériques et des informations descriptives sur les parlements, dont une grande partie est également disponible gratuitement dans la [base de données Parline de l'UIP](#), qui aura 30 ans en 2026. Ces données ont été transmises par les parlements nationaux à l'UIP et complétées par une collecte de données en ligne sur des sites web de parlements.

Le présent rapport est fondé sur l'analyse de données disponibles concernant 210 chambres parlementaires : 150 chambres uniques ou basses et 60 chambres hautes. Les données, arrêtées au 31 juillet 2025, reflètent la répartition par âge des parlementaires après les dernières élections ou le dernier renouvellement de chaque parlement ou chambre. Le rapport est également fondé sur les réponses à des questionnaires envoyés aux parlements par l'UIP en vue de vérifier l'état d'avancement de mesures telles que leurs quotas de jeunes, les groupes parlementaires de jeunes et les programmes de sensibilisation des jeunes.

En plus des données collectées auprès des parlements, le rapport contient des informations tirées d'entretiens avec 64 jeunes parlementaires et anciens jeunes parlementaires de 53 pays. Leur point de vue a été recueilli sur plusieurs questions clés, notamment les voies d'accès des jeunes au parlement, les obstacles rencontrés par les jeunes parlementaires, l'expérience des femmes parlementaires, l'impact de la diversité en termes d'origine ethnique et de classe sur la situation des jeunes parlementaires, l'approche des jeunes parlementaires en matière d'activités numériques et les recommandations des jeunes parlementaires pour améliorer la participation des jeunes dans les parlements nationaux.

Méthodologie

Les conclusions du présent rapport sont le fruit d'une analyse à la fois quantitative et qualitative. Des informations tirées de la base de données Parline de l'UIP et des questionnaires envoyés tous les deux ans aux parlements sur les mesures qu'ils prennent pour soutenir la participation des jeunes ont été combinés avec des informations recueillies lors d'entretiens en face à face et avec les réponses aux questionnaires. Environ la moitié des parlementaires contactés participaient à diverses activités de l'UIP. Certains étaient ou avaient été membres du Bureau des jeunes parlementaires tandis que d'autres avaient récemment assisté à une Assemblée ou étaient représentants de l'UIP pour leur parlement. L'autre moitié était constituée de parlementaires référencés dans Parline comme étant actuellement les plus jeunes parlementaires de leur pays ou de jeunes parlementaires qui nous avaient été adressés par d'autres. Bien que la plupart des parlementaires interrogés répondaient aux critères de la définition de « jeune parlementaire » et siégeaient encore au parlement, certains étaient toujours en fonction mais ne remplissaient plus les critères ou étaient d'anciens membres de parlement.

Au total, des entretiens ont été conduits auprès de 34 hommes et 30 femmes parlementaires de 53 pays. L'analyse est principalement fondée sur 40 entretiens en face à face menés en 2025. Les autres entretiens ont été conduits avec des parlementaires lors de précédentes réunions de l'UIP. La plupart des entretiens réalisés en 2025 ont été conduits selon un format semi-structuré, décliné en une version longue (neuf questions) et une version courte (cinq questions). Ces entretiens duraient généralement entre 30 et 60 minutes et certains dépassaient même une heure. Les répondants étaient répartis presque également entre hommes (53 %) et femmes (47 %) et provenaient de toutes les régions. La liste complète des personnes interrogées figure à l'annexe 11.

L'importance de la participation des jeunes

Il existe de nombreux avantages à tirer d'une forte participation des jeunes² dans les parlements, dont quelques-uns sont présentés ci-après.

Représentation démographique

L'un des principaux avantages d'un plus grand nombre de jeunes parlementaires est qu'il contribue à réduire l'écart entre l'âge moyen des parlementaires et celui de la population. À l'heure actuelle, près de 50 % de la population mondiale a moins de 30 ans, et près de 20 % a entre 18 à 30 ans. Pourtant, seuls 2,8 % des membres des parlements nationaux ont 30 ans ou moins. Comme les parlements sont censés représenter la population d'un pays, cet écart reflète un très large déficit démographique et démocratique et peut poser une menace au développement humain mondial³. Face à ce constat, en 2018, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a défini un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici à 2035 en vue d'assurer une cohérence accrue entre la proportion de jeunes parlementaires et les tranches d'âge de la population mondiale. Ces objectifs sont expliqués plus en détail dans le chapitre « Objectifs et initiatives en matière de représentation des jeunes ».

2 Dans ce rapport, le terme « représentation des jeunes » est utilisé pour désigner les jeunes femmes et hommes ayant un mandat parlementaire. L'expression « participation des jeunes » désigne plus largement la participation des jeunes (parlementaires et autres) aux processus parlementaires, que ce soit entre deux élections ou lors du renouvellement de la chambre.

3 Roni Kay M. O'Dell et Devin K. Joshi, *Globalization and Human Development : From Counter-Ideology to the SDGs*, Rowman & Littlefield, Lanham, 2024.



La Présidente du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP lors du Forum des jeunes parlementaires organisé dans le cadre de la 150^e Assemblée de l'UIP à Tachkent (Ouzbékistan). Avril 2025. © UIP/Murodkhon Khujjaev

Redynamisation de la démocratie

Lorsqu'une chambre parlementaire ne compte aucun jeune ou s'il n'en compte qu'une poignée à titre symbolique, la légitimité de l'institution s'en trouve affaiblie, de même que le soutien populaire à la démocratie. Si les jeunes ne voient personne de leur âge dans les parlements, ils peuvent se sentir à l'écart, déconnectés, et considérer que le parlement ne s'intéresse pas à leurs préoccupations. Lorsque les parlements n'incluent pas suffisamment les jeunes, il y a un risque que ceux-ci trouvent d'autres voies pour exprimer leurs préoccupations, notamment dans la rue ou sur les réseaux sociaux. Les récentes manifestations de la génération Z à travers le monde soulignent encore davantage ce risque et l'importance, pour les parlements, d'évoluer continuellement afin d'associer les jeunes et de répondre aux besoins des jeunes générations dans un monde en évolution rapide.

Différentes approches et nouvelles perspectives

Élire de jeunes parlementaires présente un autre avantage majeur : cela contribue à créer un renouvellement et un rajeunissement bienvenus. Si des parlementaires enchaînent les mandats et qu'aucun jeune n'intègre l'institution, celle-ci pourrait devenir dépassée par manque de nouvelles idées et forces vives. Comme cela est expliqué plus en détail au chapitre « Les jeunes parlementaires », le taux de renouvellement est plus élevé chez les jeunes parlementaires que chez leurs homologues plus âgés. Cela indique que les jeunes considèrent qu'il est plus difficile de garder leur fonction tandis que les parlementaires plus expérimentés parviennent mieux à conserver leur poste. Un flux accru de jeunes au parlement

apporterait également de nouvelles perspectives et approches en matière de politiques publiques. Ce principe a été souligné en 2016 par l'UIP dans le document final du débat général à la 134^e Assemblée de l'UIP, tenue en 2016 à Lusaka (Zambie), sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*⁴.

Tous les parlementaires ont la possibilité d'introduire de nouvelles questions pressantes dans le programme politique, ce qui enrichit le débat public, les nouvelles lois et les amendements constitutionnels. Or compte tenu de leur âge et de leurs différentes expériences, les jeunes parlementaires sont souvent plus au fait de certaines préoccupations particulièrement importantes pour les jeunes citoyens, telles que les changements climatiques et la protection de l'environnement, les logements abordables, l'emploi décent et l'éducation de qualité. Les jeunes parlementaires interrogés pour le présent rapport ont également mentionné qu'ils étaient plus susceptibles d'apporter des points de vue différents que leurs homologues plus âgés, notamment sur des questions telles que l'égalité des sexes, le bien-être animal, les politiques relatives aux drogues, le contrôle des armes à feu, la santé mentale, le sport, la vie privée et la désinformation. La surreprésentation des personnes plus âgées dans les parlements pourrait donc donner lieu à des politiques et à des priorités qui sont moins en accord avec les priorités des jeunes.

Les jeunes parlementaires ont tendance à s'exprimer et à davantage s'impliquer pour prendre des mesures dans des domaines qui touchent particulièrement les jeunes et les jeunes familles, notamment l'enseignement supérieur et le coût de la vie et du logement⁵. Andrea Menicucci, parlementaire de Saint-Marin de 21 ans, a souligné que les

4 UIP, document final du débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*, UIP, Genève, 2016.

5 Rentrop, Robin J., « *Do Young MPs Represent Young Voters? A Quantitative Text Analysis of Substantive Youth Representation in the Bundestag* », *German Politics*, 2025.

jeunes parlementaires comme lui mettaient l'accent sur des initiatives telles que « créer des groupes de citoyens plus soudés et solidaires ; et au niveau international, restaurer l'esprit de coopération comme principal outil pour résoudre les différends ». Il a également exprimé l'idée selon laquelle « la préservation de la qualité de vie des citoyens [était] essentielle, [notamment au moyen de] politiques qui réduisent l'impact sur l'environnement et encouragent les pratiques plus durables ». Un jeune parlementaire d'Afrique a indiqué : « Ce qui m'a motivé à devenir parlementaire, c'est le désir profond de faire entendre la voix souvent marginalisée des jeunes... et de rétablir la paix dans mon pays. » Il estime que les défis sociaux les plus pressants sont « combattre le terrorisme et rétablir l'intégrité territoriale ; répondre à la crise humanitaire touchant de nombreuses populations déplacées ; renforcer la cohésion sociale ; améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, notamment dans les zones rurales, pour lutter contre le chômage des jeunes ». Il a conclu en affirmant : « En tant que jeune parlementaire, je défends des positions qui reflètent les préoccupations de ma génération, notamment en termes de transition numérique, de protection de l'environnement, d'éducation et d'emploi des jeunes. »

Les jeunes parlementaires contribuent également à resserrer les liens entre le parlement et les jeunes citoyens. Hassan Guedi, jeune parlementaire de Djibouti, a observé que lorsque les jeunes parlementaires diffusent leur point de vue de jeunes, les parlementaires plus âgés et les citoyens deviennent mieux informés et apprécient leur contribution aux politiques publiques. Les jeunes peuvent également mieux comprendre les jeunes parlementaires et vice versa. Comme un jeune parlementaire de 25 ans récemment élu en a témoigné, des jeunes s'adressent à lui et lui font part de leurs besoins parce qu'ils se sentent plus à l'aise et ont plus confiance en une personne de leur génération pour les représenter.

Toutefois dans certains pays, l'âge se fait fortement sentir⁶. Dans ces sociétés, les fonctions de direction sont plus facilement accessibles aux personnes plus âgées et il existe encore des convictions préjudiciables selon lesquelles les jeunes manquent d'expérience.

De nombreux jeunes parlementaires ont reçu une éducation formelle de qualité et s'appuient sur des données scientifiques et factuelles pour élaborer de bonnes politiques⁷. Plusieurs personnes interrogées ont également affirmé que les jeunes avaient généralement plus d'énergie et de capacités à absorber de lourdes charges de travail et qu'ils étaient motivés par des ambitions et des espoirs nouveaux. Ibrahim Mohammed, jeune parlementaire du Nigéria, a expliqué : « Si je peux avoir un impact positif, je souhaite gravir les échelons jusqu'à la fonction de président. Le plus important, c'est d'avoir un impact positif. »

La corruption perçue peut également entraîner une rupture entre les jeunes et l'institution parlementaire. En examinant l'engagement civique à un niveau large, des données suggèrent que dans les pays où les jeunes perçoivent des niveaux de corruption plus élevés, le niveau de connaissances civiques et de confiance publique des jeunes s'est érodé et ils envisagent moins de participer à la vie politique⁸. L'affirmation d'Andrea

García, ancienne parlementaire du Mexique, selon laquelle « les jeunes ne participent pas à la politique parce qu'ils en ont marre de la corruption », suggère que les mesures visant à lutter contre la corruption et à promouvoir la transparence peuvent être d'importants facteurs de participation des jeunes – un sujet qui mériterait d'être approfondi.

Complémentarité et collaboration intergénérationnelles

La présence croissante des jeunes parlementaires peut contribuer à faciliter les partenariats intergénérationnels et à élaborer des politiques plus pertinentes. Selon Danielle Rowley, ancienne parlementaire du Royaume-Uni, « la présence de jeunes au parlement, qui apportent de nouvelles idées, des perspectives fraîches et une compréhension des technologies émergentes, conjuguée à l'expérience et aux connaissances de représentants plus âgés, constitue la clé du succès et d'une approche plus globale du gouvernement ».

Actuellement, les parlementaires âgés de 40 ans ou moins ne représentent que 19 % des membres de parlements nationaux dans le monde. Même si cette proportion devait doubler pour atteindre 38 %, les générations plus âgées seraient toujours majoritaires. Comme l'a souligné Omar Abudl Muhsen Altabtabae, ancien parlementaire du Koweït, « la présence des jeunes n'implique pas l'exclusion [des générations plus âgées] ». Inclure des personnes de tous âges et de tous horizons permet aux parlements d'être mieux informés des problèmes auxquels leur population est confrontée. Fatafehi Fakafanua, ancien Président de l'Assemblée législative des Tonga et actuel Premier Ministre du pays, a indiqué qu'il savait « d'expérience » que les hommes et les femmes connaissaient des situations différentes et que, d'une certaine façon, il en allait de même des jeunes et des personnes plus âgées. Il a poursuivi en insistant sur le fait que leur participation et les partenariats entre eux étaient essentiels.

Cette idée a également été relayée dans les dialogues intergénérationnels entre jeunes parlementaires, où des initiatives telles que le groupe parlementaire des femmes au Pakistan et le collectif Générations Féministes en France ont été cités comme exemples de structures ayant réussi à favoriser la complémentarité intergénérationnelle entre parlementaires.

Transformation institutionnelle

La participation des jeunes est importante pour favoriser la modernisation et la transformation du parlement en tant que lieu de travail. De nombreux jeunes parlementaires interrogés ont indiqué qu'ils aimeraient que le parlement soit davantage compatible avec la vie de famille et qu'il soit possible d'y accueillir les bébés et les enfants et de pratiquer l'allaitement. Ils ont également appelé de leurs vœux des congés parentaux et la possibilité d'être remplacé en cas de maladie ou de congé. Par exemple, Lorraine Clifford-Lee, sénatrice d'Irlande, a plaidé pour un allongement de la durée du congé parental et la fourniture de services de garde d'enfants au parlement. En 2021, elle a conclu un accord de « jumelage » avec une autre sénatrice qui était en congé maternité et a accepté de ne pas participer aux votes pendant toute la durée de ce congé⁹.

6 Daniel Stockemer et Aksel Sundström, « [Do Young Legislators Face Age-Based Discrimination in Parliament? Views from Young MPs Across the Globe](#) », *Journal of Youth Studies*, vol. 28, n°8, 2024, p. 1315-1332.

7 Des études longitudinales montrent que les parlementaires d'aujourd'hui ont un niveau d'éducation formel plus élevé et davantage d'expérience professionnelle que les parlementaires du passé. Voir Heinrich Best et Maurizio Cotta (directeurs de publication), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000: Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford University Press, Oxford, 2000.

8 Wolfram Schults, « [Young people's trust in institutions, civic knowledge and their dispositions toward civic engagement](#) », *Large scale assessments in education*, vol. 12, n° 23, 2024.

9 Marie O'Halloran, « [Maternity leave pairing arrangement agreed between Senators](#) », *The Irish Times*, 5 octobre 2021.

Les jeunes parlementaires

Tendances mondiales

En 2023, Yarisleidis Cirilo Duboys, athlète olympique de 20 ans, et Hana-Rawhiti Maipi-Clarke, autrice et militante de 21 ans, sont devenues membres respectivement des Parlements de Cuba et de Nouvelle-Zélande. En 2024, Cleo Wilskut est entrée au Parlement d'Afrique du Sud à l'âge de 20 ans. En 2025, plusieurs personnes de 21 ans sont devenues parlementaires, dont l'étudiante Madalena Cordeiro, au Portugal, et la Présidente de la section jeunesse d'un parti politique, Charlotte Walker, en Australie. Élues dans des parlements nationaux en Europe, dans les Amériques et dans le Pacifique à un très jeune âge, ces jeunes parlementaires ont fait la une des journaux. Elles ont été rejointes en 2025 par Dominique Elián Serrano Molina, 19 ans, membre du mouvement équatorien Action démocratique nationale et actuellement le plus jeune homme siégeant dans un parlement national.

Bien que certains cas de jeunes siégeant en tant que parlementaires, comme ceux mentionnés ci-dessus, soient très médiatisés, la tendance mondiale dans les parlements nationaux, telle qu'illustrée au tableau 1, montre que les jeunes de 18 à 30 ans ne constituent actuellement qu'une faible minorité – à peine 2,8 % – de l'ensemble des parlementaires. Plus de 97 parlementaires sur 100 ont 31 ans ou plus. Cette situation

représente un profond déséquilibre avec la population mondiale, dont près de la moitié (49,6 %) est âgée de 30 ans ou moins.

Il n'y a également eu aucun changement dans la proportion de parlementaires âgés de 30 ans ou moins au moment de leur élection entre juin 2023 et juillet 2025, ce qui montre qu'aucun progrès n'a été accompli ces deux dernières années. Fait tout aussi préoccupant, 37,1 % des chambres parlementaires ne comptent aucun membre âgé de 30 ans ou moins. Cette proportion inclut 21,3 % des chambres uniques et basses ainsi qu'une grande majorité (76,7 %) des chambres hautes.

Seuls 3,2 % des parlementaires dans les chambres uniques et basses ont 30 ans ou moins, tandis que cette proportion n'est que de 0,5 % dans les chambres hautes. Cela signifie qu'au niveau national, les jeunes parlementaires siègent principalement dans les parlements monocaméraux ou les chambres basses. Bien que ces chiffres soient bas, il convient de noter que la proportion de parlementaires de 30 ans ou moins est plus élevée d'environ 75 % qu'au moment de la publication du premier rapport de l'UIP sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux, en 2014, où elle était de 1,6 %.

Tableau 1

Pourcentage de parlementaires âgés de 30 et 40 ans ou moins, par type de chambre

Critère	Pourcentage dans l'ensemble des chambres	Pourcentage dans les parlements monocaméraux et les chambres basses	Pourcentage dans les chambres hautes
30 ans ou moins	2,8 %	3,2 %	0,5 %
40 ans ou moins	19,0 %	21,4 %	6,3 %

La proportion de parlementaires de 40 ans ou moins a connu une légère augmentation pour passer à 19,0 % en 2025, par rapport à 18,8 % en 2023 et 17,5 % en 2021. Cela représente une augmentation de 0,2 point de pourcentage entre 2023 et 2025, ainsi qu'une hausse de 1,3 point de pourcentage entre 2021 et 2023. Bien que le taux de progression ait fortement diminué ces dernières années, la part de parlementaires dans cette tranche d'âge a presque augmenté de moitié depuis

2014 (où elle était de 12,9 %). Actuellement, la proportion de parlementaires âgés de 40 ans ou moins est de 21,4 % dans les chambres uniques et basses, et de 6,3 % dans les chambres hautes. Le tableau 2 indique que 6,7 % des chambres parlementaires ne comptent aucun membre âgé de 40 ans ou moins. Cette proportion inclut 1,3 % des chambres uniques et basses et 20,0 % des chambres hautes.

Tableau 2

Pourcentage de chambres ne comportant aucun parlementaire âgé de 30 et 40 ans ou moins

Critères	Toutes chambres	Chambres uniques et basses	Chambres hautes
Aucun parlementaire de moins de 30 ans	37,1 %	21,3 %	76,7 %
Aucun parlementaire de moins de 40 ans	7,1 %	1,3 %	21,7 %

Modification de la limite d'âge définissant un jeune parlementaire

uparavant, les rapports de l'UIP sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux fournissaient des données de niveau national sur la proportion de parlementaires âgés de 45 ans ou moins. En 2024, les Parlements membres de l'UIP ont décidé de modifier la définition de « jeune parlementaire » pour n'inclure que les parlementaires âgés de 40 ans ou moins. La présente édition 2025 ne fournit pas de ventilation détaillée ni d'analyse de la situation des parlementaires âgés de 45 ans ou moins.

On sait néanmoins qu'en juillet 2025, ils représentaient 32,7 % des parlementaires dans les parlements nationaux du monde, soit une augmentation de 0,6 point de pourcentage par rapport au taux de 32,1 % affiché en 2023. En 2025, les régions comptant la plus forte proportion de parlementaires de 45 ans ou moins étaient les Amériques (37,2 %), l'Afrique subsaharienne (37,1 %) et l'Europe (33,2 %). On trouve les taux les plus bas au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (29,6 %), dans le Pacifique (26,5 %) et en Asie (25,3 %).

Dans de nombreux pays, les jeunes parlementaires sont peu nombreux, voire inexistant, tandis que dans certains parlements, ils sont présents en nombre important. Dans les chambres uniques et basses, l'Arménie affiche la plus forte proportion de parlementaires âgés de 30 ans ou moins (16,8 %), suivie par l'Équateur (13,9 %) et le Turkménistan

(13,7 %). Dans les chambres hautes, Antigua-et-Barbuda (5,9 %), la Jamaïque (5,9 %) et l'Australie (4,2 %) enregistrent la plus forte part de parlementaires dans cette catégorie d'âge. Le tableau 3 fournit un aperçu plus détaillé des pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de 30 ans ou moins.

Tableau 3

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de 30 ans ou moins en 2025

Chambres uniques et basses			Chambres hautes		
Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Arménie	16,8	1	Antigua-et-Barbuda	5,9
2	Équateur	13,9	–	Jamaïque	5,9
3	Turkménistan	13,7	3	Australie	4,2
4	Panama	11,6	4	Mexique	3,9
5	Norvège	10,7	5	Lesotho	3,0
6	Malte	10,0	6	Slovénie	2,5
7	Saint-Marin	8,3	7	Namibie	2,4
8	Cuba	7,9	8	République démocratique du Congo	2,0
–	République de Moldova	7,9	9	Espagne	1,9
10	Danemark	7,8	10	Ouzbékistan	1,8

Les pourcentages sont plus élevés lorsque les parlementaires de 40 ans ou moins sont pris en compte. Dans les chambres uniques et basses, les parlementaires de 40 ans ou moins sont majoritaires dans les parlements d'Arménie (56,1 %), du Turkménistan (54,8 %) et d'Éthiopie (51,2 %). Pour les chambres

hautes, la Bolivie (État plurinational de) (30,6 %), Antigua-et-Barbuda (29,4 %) et la Jamaïque (29,4 %) affichent les plus hauts pourcentages dans cette catégorie d'âge. Le tableau 4 ci-dessous présente des informations plus détaillées.

Tableau 4

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de 40 ans ou moins en 2025

Chambres uniques et basses			Chambres hautes		
Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Arménie	56,1	1	Bolivie (État plurinational de)	30,6
2	Turkménistan	54,8	2	Antigua-et-Barbuda	29,4
3	Éthiopie	51,2	–	Jamaïque	29,4
4	Équateur	47,7	4	Burundi	28,2
5	Monténégro	46,9	5	Colombie	27,0
6	Ukraine	46,3	6	Bhoutan	24,0
7	Guatemala	43,8	7	Mexique	19,7
8	Bolivie (État plurinational de)	42,3	8	Irlande	19,2
9	Colombie	41,6	9	Belgique	18,6
10	Gambie	41,4	10	Kenya	18,2
11	Malte	38,6	–	Sainte-Lucie	18,2
12	Saint-Kitts-et-Nevis	38,5	12	Australie	16,7
13	République de Moldova	37,6	13	Slovénie	15,0
14	Nauru	36,8	14	République démocratique du Congo	14,9
15	Burkina Faso	36,6	–	Roumanie	14,9

On trouve actuellement des parlements avec une forte proportion de jeunes parlementaires dans diverses régions du monde, notamment en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Afrique de l'Est, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. En tête du classement figure l'Arménie, où la forte présence des jeunes au Parlement s'explique par la Révolution de velours de 2018, un mouvement de contestation politique qui a conduit les jeunes à obtenir une représentation majoritaire sans avoir recours à des quotas. Hasmik Hakobyan, parlementaire arménienne, a expliqué : « Actuellement, en tant que plus jeune parlementaire des Parlements membres de l'UIP, nous défendons le principe de la méritocratie et nous n'utilisons pas de système de quotas... Notre jeunesse est souvent associée à des qualités telles que l'absence de corruption, une éducation moderne et une véritable volonté d'apporter un changement significatif. » De même, la Géorgie voisine a vu le nombre de jeunes parlementaires augmenter après sa Révolution des roses, en 2003.

Des travaux de recherche montrent que les changements de régime politique, par exemple à la suite d'une révolution, d'un processus de démocratisation ou d'autocratisation, peuvent entraîner une augmentation importante du nombre de jeunes parlementaires¹⁰. Bien que des facteurs évidents, tels que des changements de régime ou l'arrivée au pouvoir d'un parti politique différent, puissent expliquer une forte augmentation du nombre de jeunes au parlement à un moment donné, une autre cause importante est le mécontentement des citoyens

envers les partis au pouvoir ou précédemment au pouvoir. Quand ces responsables ou partis politiques sont discrédités aux yeux de la population, les jeunes responsables politiques et candidats qui n'ont pas de parcours entaché deviennent plus attractifs aux yeux des électeurs et des dirigeants de partis.

Tendances régionales

Au niveau des régions, les Amériques (3,8 %), suivies de l'Europe (3,2 %) et de l'Afrique subsaharienne (2,3 %), comptent, en 2025, la plus forte proportion de parlementaires de 30 ans ou moins dans les parlements monocaméraux/ chambres basses et les chambres hautes. Les régions comptant la plus forte proportion de parlementaires de 40 ans ou moins – selon les mêmes critères – sont les Amériques (23,5 %), l'Afrique subsaharienne (20,4 %) et l'Europe (20,3 %).

Cette proportion relativement plus élevée de jeunes parlementaires dans les Amériques et en Europe peut être due à plusieurs facteurs. Premièrement, les pays de ces régions, en moyenne, tiennent des élections démocratiques depuis plus longtemps que ceux des autres régions du monde. Deuxièmement, de nombreux pays de ces régions, en particulier en Europe continentale et en Amérique du Sud, utilisent les systèmes de représentation proportionnelle ou semi-proportionnelle. Les études ont toujours montré que la proportion de jeunes parlementaires élus est plus élevée dans les systèmes électoraux proportionnels à circonscriptions

¹⁰ Devin K. Joshi, « Global Youth Representation in Parliaments from 1971 to 2023 », in Kira Renée Kurz et Brit Anlar (directeurs de publication), *Youth Political Representation : A Global Perspective on Young Adults' Presence in Political Institutions*, Palgrave Macmillan, New York, 2026.

plurinominales que dans les systèmes électoraux uninominaux, où une seule personne est élue par circonscription¹¹. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, la participation des jeunes au parlement peut également être le fait d'une population jeune dans la plupart des pays de la région.

À l'inverse, la proportion de parlementaires de 30 ans ou moins est plus faible en Asie (2,1 %), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (2,0 %) ainsi que dans le Pacifique (1,7 %). La proportion de parlementaires âgés de 40 ans ou moins est également plus faible au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (16,9 %), en Asie (13,0 %) et dans le Pacifique (12,8 %). Ces régions comptent moins de pays démocratiques, ou des

démocraties plus récentes, et ont davantage recours aux systèmes électoraux uninominaux. Dans certaines parties d'Asie, notamment l'Asie de l'Est, la population est relativement âgée en raison du faible taux de natalité. Dans de nombreux pays de ces sous-régions, les attentes culturelles associent traditionnellement les postes de responsabilité politique et sociale (comme être parlementaire) au fait d'être plus âgé, bien que de telles idées commencent à évoluer.

Une ventilation par région de la participation des jeunes dans les chambres uniques et basses, ainsi que dans les chambres hautes, est présentée respectivement aux tableaux 5 et 6.

Tableau 5

Répartition des jeunes parlementaires dans les chambres uniques et basses par région

30 ans ou moins		40 ans ou moins	
Région	%	Région	%
Amériques	4,1	Amériques	24,5
Europe	3,9	Europe	24,3
Afrique subsaharienne	3,0	Afrique subsaharienne	24,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	18,4
Asie	2,0	Pacifique	14,1
Pacifique	1,9	Asie	12,8
Monde	3,2	Monde	21,3

Tableau 6

Répartition des jeunes parlementaires dans les chambres hautes par région

30 ans ou moins		40 ans ou moins	
Région	%	Région	%
Amériques	1,0	Amériques	12,0
Afrique subsaharienne	0,6	Afrique subsaharienne	8,9
Europe	0,4	Europe	5,2
Asie	0,1	Asie	3,8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,0
Monde	0,5	Monde	6,4

11 Devin K. Joshi, « The Representation of Younger Age Cohorts in Asian Parliaments: Do Electoral Systems Make a Difference? », *Representation*, vol. 49, n° 1, 2013, p. 1-16 ; Devin K. Joshi, « The Inclusion of Excluded Majorities in South Asian Parliaments: Women, Youth, and the Working Class », *Journal of Asian and African Studies*, vol. 50, n° 2, 2015, p. 223-238 ; Daniel Stockemer et Aksel Sundström, « Age Representation in Parliaments: Can Institutions Pave the Way for the Young ? », *European Political Science Review*, vol. 10, n° 3, 2018, p. 467-490.

S'agissant des sous-régions, les parlements nationaux se répartissent en trois catégories. Comme le montre le tableau 7, la sous-région la mieux classée, en juillet 2025, en termes d'inclusion des parlementaires de 30 ans ou moins dans toutes les chambres (uniques, basses et hautes) est celle des pays nordiques (6,7 %). Le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, qui constituent la sous-région, font état d'un bilan relativement solide en matière de représentation des jeunes adultes et des femmes au parlement. Dans cette sous-région, de nombreux partis politiques ont des sections jeunesse et plusieurs partis donnent la priorité aux jeunes candidats sur leurs listes électorales.

Les trois autres sous-régions les plus inclusives s'agissant des parlementaires de 30 ans ou moins se trouvent toutes dans les Amériques : Amérique centrale (5,8 %), Caraïbes (4,8 %) et

Amérique du Sud (4,3 %). Dans cette région, plusieurs pays, tels que la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, le Chili, l'Équateur, le Mexique, imposent des restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire. Cette approche a donné lieu à un renouvellement plus important des parlementaires et à l'élection d'un plus grand nombre de jeunes parlementaires. Au niveau des sous-régions comptant la plus forte proportion de parlementaires de 40 ans ou moins, les pays nordiques (30,3 %) et l'Amérique centrale (30,5 %) se situent juste derrière l'Afrique de l'Est (30,8 %). Le pays d'Afrique de l'Est qui compte le plus de jeunes au parlement est l'Éthiopie, où la majorité (51,2 %) des parlementaires ont 40 ans ou moins. À l'autre extrémité de l'échelle, les plus faibles proportions de parlementaires âgés de 40 ans ou moins se trouvent en Asie du Sud (10,3 %), dans les îles du Pacifique (9,5 %) et en Asie de l'Est (7,2 %).

Tableau 7

Répartition des jeunes parlementaires par sous-région (% du total dans toutes les chambres)

Région	30 ou moins (% de parlementaires)	40 ou moins (% de parlementaires)
Pays nordiques	6,7	30,3
Amérique centrale	5,8	30,5
Caraïbes	4,8	27,8
Amérique du Sud	4,3	26,1
Asie centrale	4,2	26,8
Afrique de l'Est	3,4	30,8
Afrique du Nord	3,2	21,0
Europe centrale et orientale	3,1	23,4
Europe occidentale	3,1	18,6
Asie du Sud-Est	2,9	14,1
Australie et Nouvelle-Zélande	2,7	15,4
Afrique australe	2,5	18,5
Amérique du Nord	2,1	15,7
Europe du Sud	2,0	13,4
Afrique centrale	1,7	15,9
Afrique de l'Ouest	1,6	16,5
Asie du Sud	1,2	10,3
Moyen-Orient	1,1	13,7
Asie de l'Est	0,4	7,2
Îles du Pacifique	0,4	9,5



Un ancien membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP accompagne de jeunes candidats lors d'une séance publique spéciale du Forum des jeunes parlementaires, dans le cadre de la 149e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse). © UIP/Forum des jeunes parlementaires

Depuis la dernière édition du rapport, en 2023, la part de parlementaires de 30 ans ou moins a fortement augmenté dans les chambres uniques ou basses du Turkménistan (de 1,6 % à 13,7 %), de l'Équateur (de 5,1 % à 13,9 %) et du Paraguay (de 1,3 % à 7,5 %). Dans la chambre haute du Mexique, cette proportion a presque doublé, passant de 2,0 % à 3,9 % sur la même période.

Les élections tenues en 2023 au Turkménistan ont été les premières organisées après la transition d'un parlement bicaméral à un parlement monocaméral, ce qui explique en partie l'augmentation de la représentation des jeunes – les chambres hautes ne comptant souvent aucun jeune parlementaire ou n'en comptant qu'un faible nombre. Néanmoins, l'augmentation observée est assez substantielle étant donné que l'âge d'éligibilité est fixé à 25 ans. Dans le cas de l'Équateur, une grande partie de l'augmentation du nombre de jeunes parlementaires peut être attribuée à un quota fixé par la loi en 2022, exigeant que 25 % des candidats aux élections soient des jeunes – c'est-à-dire qu'au moins un candidat sur quatre aux élections parlementaires soit un jeune adulte. Parmi les jeunes parlementaires élus en 2025, Dominique Elián Serrano Molina, 19 ans, est actuellement le plus jeune homme siégeant dans un parlement national.

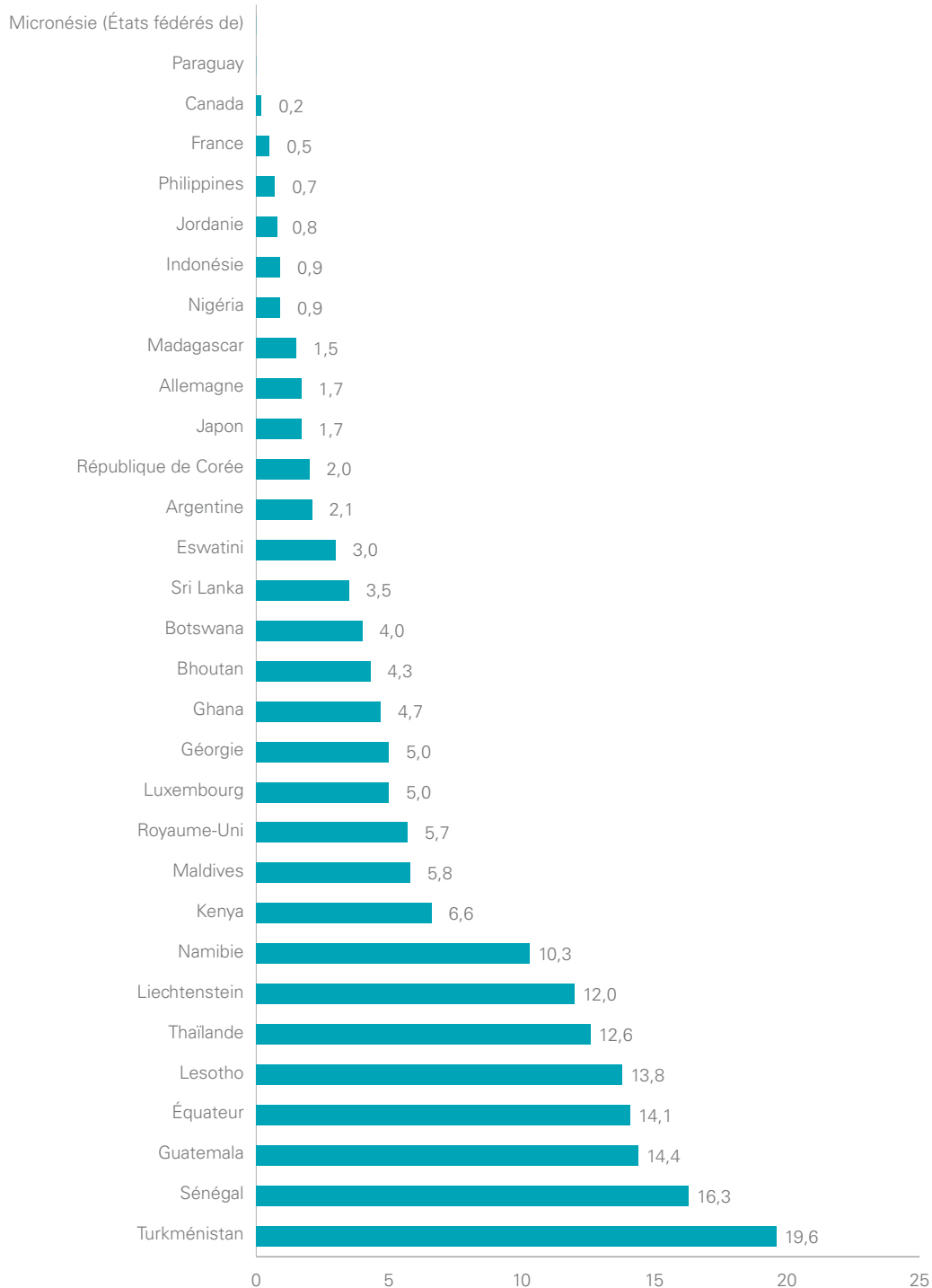
S'agissant des parlementaires âgés de 40 ans ou moins, de fortes hausses ont été observées dans les chambres uniques et basses au Turkménistan (de 35,2 % à 54,8 %), au Sénégal (de 15,2 % à 31,5 %), au Guatemala (de 29,4 % à 43,8 %), en Équateur (de 33,6 % à 47,7 %) et au Lesotho (de 4,3 % à 18,1 %). Dans les chambres hautes, des progressions notables de la proportion de parlementaires dans cette catégorie d'âge ont été observées en République dominicaine (de 0,0 % à 6,5 %), en Uruguay (de 3,3 % à 9,7 %) et au Mexique (de 14,7 % à 19,7 %).

En Équateur, les progrès peuvent être attribués à la fois à de nouveaux mouvements politiques comme le Mouvement de la Révolution citoyenne (*Movimiento Revolución Ciudadana*) et au quota de jeunes parlementaires mentionné ci-dessus. Dans le cas du Sénégal, une vague de soutien en faveur de jeunes responsables politiques extérieurs à la classe politique traditionnelle a contribué, lors des récentes élections, à l'arrivée d'une nouvelle génération de parlementaires, ainsi qu'à l'élection de Bassirou Diomaye Faye, qui, à 44 ans, est devenu le plus jeune Président élu d'Afrique.

La figure 1 ci-dessous présente les progressions de la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses de pays ayant récemment organisé des élections.

Figure 1

Augmentation de la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses (en points de pourcentage)



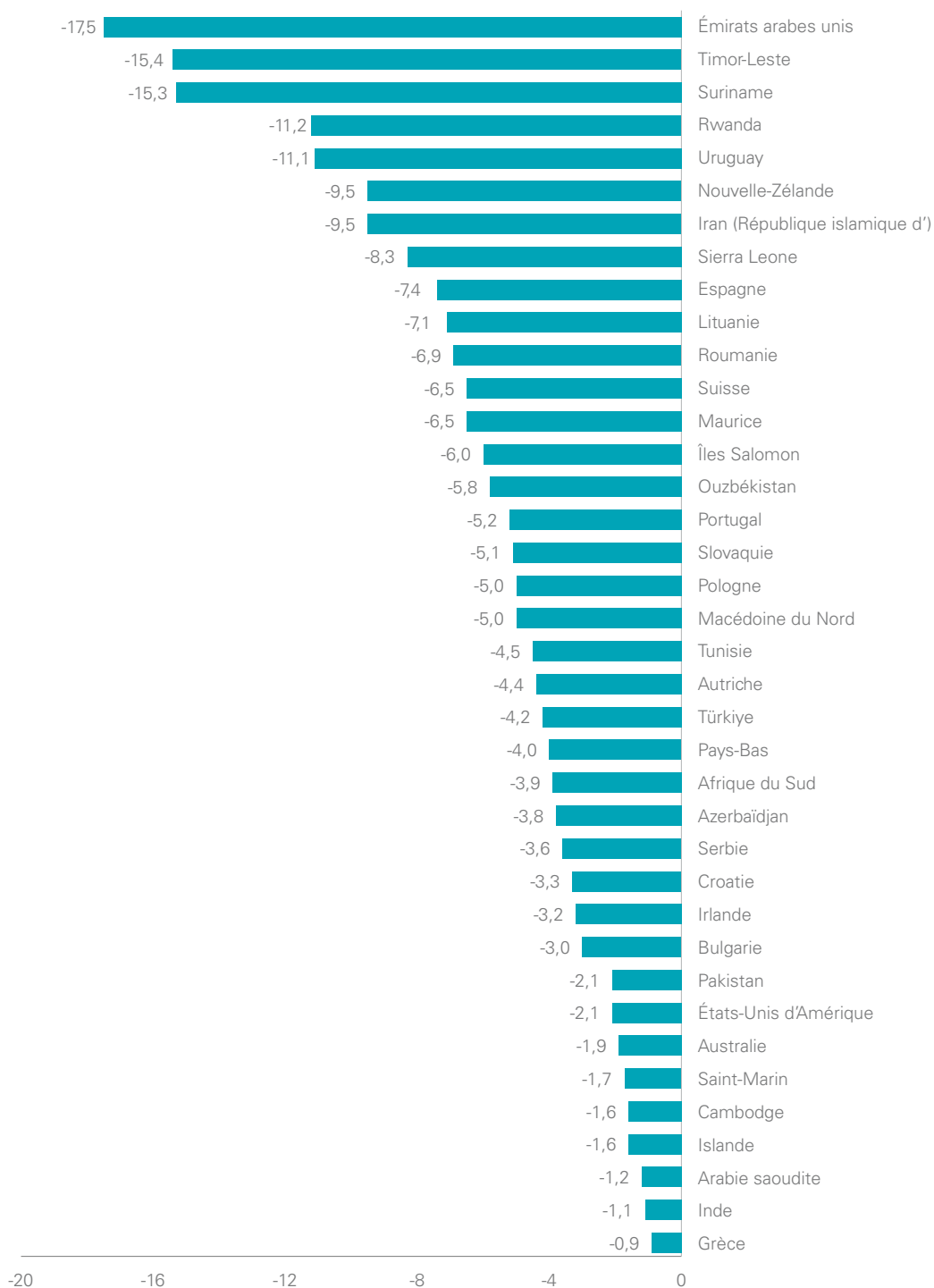
Des reculs importants de la proportion de parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses ont été constatés au Suriname (de 9,8 % à 2,0 %), en Islande (de 79 % à 3,2 %), en Autriche (de 7,7 % à 3,3 %) et en Pologne (de 4,4 % à 0,7 %). La chambre haute du Bhoutan a connu une baisse notable de la proportion de parlementaires dans cette tranche d'âge (de 12,5 % à 0,0 %).

La proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques ou basses a nettement diminué aux Émirats arabes unis (de 25,0 % à 7,5 %), au Timor-Leste (de 18,5 % à 3,1 %), au Suriname (de 37,3 % à 22,0 %) et au Rwanda (de 25,0 % à 13,8 %). Dans les chambres hautes, le Bhoutan et la Belgique ont également enregistré d'importants reculs de la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins (respectivement de 54,2 % à 24,0 % et de 41,7 % à 18,6 %).

La figure 2 ci-dessous présente les reculs de la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses de pays ayant récemment organisé des élections.

Figure 2

Diminution de la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses (en points de pourcentage)



L'annexe 9 présente des chiffres détaillés sur les évolutions survenues dans tous les parlements à la suite d'élections et de renouvellements récents.



Des étudiants participent à une manifestation pour dénoncer la violence à l'égard des femmes, dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2024 à Milan. © Gabriel Bouys/AFP

Tendances en matière d'âge et de genre

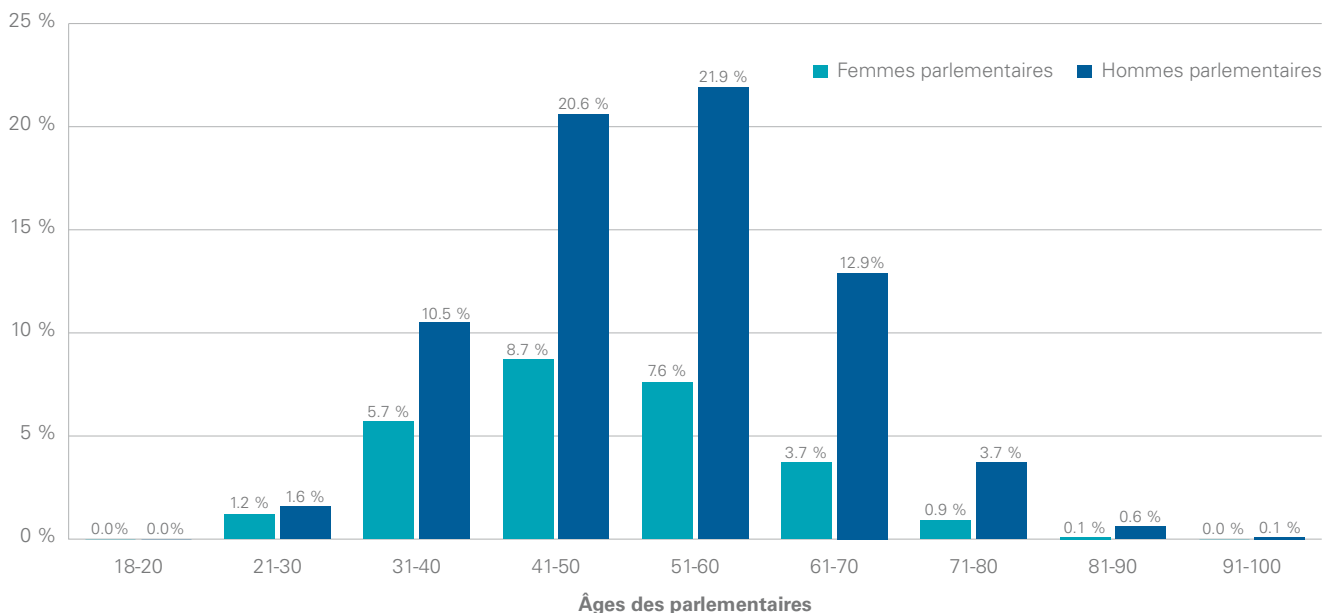
Bien que la proportion de femmes dans les parlements nationaux du monde entier ait plus que doublé, passant de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025, le taux d'augmentation a connu un ralentissement¹². Entre 2024 et 2025, cette proportion n'a augmenté que de 0,3 point de pourcentage, passant de 26,9 % à 27,2 %. Parallèlement, la proportion de jeunes femmes dans les parlements a reculé. En effet, les femmes âgées de 30 et 40 ans ou moins ne représentent respectivement que 1,2 % et 6,9 % des parlementaires dans le monde, des taux en baisse par rapport aux taux respectifs de 1,4 % et 7,9 % figurant dans le rapport précédent.

Point positif, cela reflète en partie le fait que de jeunes femmes parlementaires sont réélues et accèdent à une tranche d'âge où elles ne sont plus considérées comme de jeunes parlementaires. Point négatif, les agressions et les actes de harcèlement contre les femmes ainsi que les attaques envers l'égalité des sexes ont augmenté dans plusieurs pays, notamment sur les réseaux sociaux – un point qui sera développé dans la section « La parole aux jeunes parlementaires » –, ce qui pourrait réduire le pourcentage de candidates aux élections législatives.

Comme le montre la figure 3, la majorité (55,5 %) des parlementaires dans le monde sont toujours des hommes de 41 à 70 ans. Toutefois, la répartition entre les hommes et les femmes est nettement moins déséquilibrée chez les jeunes parlementaires que chez leurs homologues plus âgés, qui sont majoritairement des hommes.

Figure 3

Proportion des parlementaires dans le monde par tranche d'âge et par sexe



12 UIP, *Les femmes au parlement : 1995-2025*, UIP, Genève, 2025.

Les inégalités entre les sexes sont moins répandues chez les parlementaires plus jeunes, c'est-à-dire âgés de 40 ans ou moins. En juillet 2025, les femmes représentent 42,8 % des parlementaires de 30 ans ou moins et 36,2 % des parlementaires de 40 ans ou moins, contre seulement 27,2 % des parlementaires tous âges confondus et 21,1 % des parlementaires de plus de 40 ans, comme l'indique le tableau 8. La prévalence accrue de femmes parlementaires dans les tranches d'âge plus jeunes par rapport aux tranches d'âge plus âgées est liée au fait que l'âge moyen des femmes parlementaires dans le monde est inférieur d'environ cinq ans à celui des hommes¹³.

Les pays qui affichent les taux les plus élevés de femmes de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses sont l'Arménie (9,4 %), l'Équateur (8,6 %) et Malte (7,1 %). Pour les chambres hautes, ce sont la Jamaïque (5,9 %), le Mexique (3,2 %) et l'Australie (2,8 %).

Les pays qui affichent les taux les plus élevés de femmes de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses sont l'Éthiopie (30,2 %), l'Équateur (26,5 %) et l'Arménie (25,2 %). Pour les chambres hautes, les pays qui affichent la plus forte proportion de femmes de 40 ans ou moins sont la Bolivie (19,4 %), Sainte-Lucie (18,2 %) et Antigua-et-Barbuda (17,7 %).

Tableau 8

Répartition des sièges parlementaires par tranche d'âge (à l'échelle mondiale)

Tranche d'âge	Femmes parlementaires (%)
18–20	80,0 ¹⁴
21–30	42,6
31–40	35,1
41–50	29,6
51–60	25,8
61–70	22,2
71–80	19,9
81–90	18,5
91–100	17,5

De jeunes parlementaires lors de la 9^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP à Hanoï (Viet Nam). Septembre 2023. © UIP/9^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires



13 Devin K. Joshi et Malliga Och, « [Early Birds, Short Tenures, and the Double Squeeze : How Gender and Age Intersect with Parliamentary Representation](#) », *Politics, Groups, and Identities*, vol. 9, n° 3, 2021, p. 629-645. Voir aussi Devin K. Joshi et Malliga Och, « [Talking about my Generation and Class? Unpacking the Descriptive Representation of Women in Asian Parliaments](#) », *Women's Studies International Forum*, vol. 47, n° 1, p. 168-179.

14 There are only five known MPs aged 18–20.

Déficits démocratiques chez les jeunes

Les jeunes au parlement sont considérablement sous-représentés au parlement par rapport à la part qu'ils occupent dans la population. Dans la plupart des pays, les jeunes (âgés de 30 ou moins ou de 40 ans ou moins) constituent la majorité de la population et les jeunes adultes (18-40 ans) représentent une part importante de la population adulte. Pourtant, malgré leur forte présence dans la société, les jeunes ne détiennent qu'une faible proportion de sièges au parlement.

Ces déficits sont mesurés au moyen d'un score de représentation des jeunes pour chaque chambre parlementaire¹⁵. Ce score indique la part des jeunes parlementaires au parlement par rapport à la part qu'ils occupent dans la population nationale adulte de plus de 18 ans. Il est calculé en divisant la proportion réelle des parlementaires âgés de 18 à 30 (ou 40) ans par la proportion d'adultes (18 ans ou plus) qui

ont entre 18 et 30 (ou 40) ans dans le pays. Par exemple, un score de 60 signifie que la proportion des jeunes parlementaires n'est que de 60 % de ce qu'elle devrait être, compte tenu de la part des jeunes dans la population. À l'inverse, un score supérieur à 100 signifie que la tranche d'âge considérée est surreprésentée par rapport à la part qu'elle représente dans la population en âge de voter. Un score de 100 traduit une représentation parfaitement équilibrée.

Comme le montre le tableau 9, aucune des chambres uniques ou basses n'affiche actuellement de représentation pleinement proportionnelle des personnes âgées de 18 à 30 ans. Les chambres qui s'en rapprochent le plus sont celles d'Arménie (77,3), de Saint-Marin (53,6), de Malte (53,4) et de Norvège (51,3). Pour les chambres hautes, le score le plus élevé revient à la chambre d'Antigua-et-Barbuda (23,7), suivie de celles de Jamaïque (19,5), d'Australie (19,4) et de Slovénie (15,8). Les scores de tous les pays sont présentés aux annexes 5 et 6.

Tableau 9

Meilleurs scores de représentation des jeunes pour la tranche d'âge 18-30 ans

Chambres uniques et basses				Chambres hautes			
Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score (18-30 ans)	Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score (18-30 ans)
1	Arménie	2021	77,3	1	Antigua-et-Barbuda	2023	23,7
2	Saint-Marin	2024	53,6	2	Jamaïque	2020	19,5
3	Malte	2022	53,4	3	Australie	2025	19,3
4	Norvège	2021	51,3	4	Slovénie	2022	15,8
5	Ukraine	2019	45,4	5	Mexique	2024	12,7
6	Équateur	2025	43,3	6	Espagne	2023	12,0
7	République de Moldova	2021	43,1	7	Autriche	S.O.	9,0
8	Turkménistan	2023	42,0	8	Lesotho	2022	7,4
9	Cuba	2023	40,9	9	Namibie	2020	6,0
10	Allemagne	2025	40,1	10	Ouzbékistan	2024	5,7

15 Pour en savoir plus sur le calcul des scores de représentation des jeunes, voir Sundström, Aksel et Daniel Stockemer, « [Conceptualizing, Measuring, and Explaining Youths' Relative Absence in Legislatures](#) », *PS : Political Science & Politics*, vol. 54, n° 2, 2021, p. 195-201.

Comme l'indique le tableau 10, les scores sont fort heureusement plus élevés pour les personnes âgées de 18 à 40 ans. Les chambres uniques et basses qui affichent les scores les plus élevés sont les chambres d'Ukraine (130,5), d'Arménie (129,1), du Monténégro (126,1), d'Andorre (102,9) et de Lettonie (102,3). Dans ces cinq pays, la proportion de jeunes parlementaires est supérieure à la part des 18 à 40 ans dans la population nationale. Ces cinq chambres constituent des exceptions. Dans tous les autres pays, la proportion de

parlementaires de 40 ans ou moins est inférieure à la part des jeunes adultes de 18 à 40 ans dans la population adulte. Pour les chambres hautes, les meilleurs scores reviennent à Antigua-et-Barbuda (66,6), la Jamaïque (55,9), la Colombie (53,4), la Belgique (52,8), la Bolivie (État plurinational de) (51,6) et l'Irlande (50,3). Les scores de représentation des jeunes dans cette tranche d'âge pour tous les pays figurent aux annexes 7 et 8.

Tableau 10

Meilleurs scores de représentation des jeunes pour la tranche d'âge 18-40 ans

Chambres uniques et basses				Chambres hautes			
Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score (18-40 ans)	Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score (18-40 ans)
1	Ukraine	2019	130,5	1	Antigua-et-Barbuda	2023	66,6
2	Arménie	2021	129,2	2	Jamaïque	2020	55,9
3	Monténégro	2023	126,1	3	Colombie	2022	53,4
4	Andorre	2023	102,9	4	Belgique	2024	52,8
5	Lettonie	2022	102,3	5	Bolivie (État plurinational de)	2020	51,6
6	Cuba	2023	98,1	6	Irlande	2025	50,3
7	Pays-Bas	2023	96,5	7	Slovénie	2022	47,1
8	République de Moldova	2021	96,4	8	Bosnie-Herzégovine	2023	46,0
9	Turkménistan	2023	96,2	9	Roumanie	2024	44,7
10	Malte	2022	96,0	10	Australie	2025	41,4

Restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire et reconduction des jeunes parlementaires

L'instauration de restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire peut contribuer à augmenter la participation des jeunes en imposant un renouvellement au sein de l'institution parlementaire. De tels mécanismes permettent automatiquement à de nouveaux parlementaires, notamment à des jeunes, d'intégrer le parlement. Ces dernières années, des propositions ont été faites dans plusieurs pays pour limiter soit le nombre de mandats, soit l'âge maximum d'éligibilité des parlementaires nationaux et infranationaux¹⁶. Dans certains pays, ces propositions reflétaient largement l'opinion publique.

Par exemple, en 2023, une enquête d'opinion menée par le centre de recherche Pew a fait savoir que 79 % des Américains étaient favorables à l'instauration d'un âge maximum d'éligibilité¹⁷. Les appels en faveur de réformes aux États-Unis d'Amérique découlent en partie du fait que certains éminents responsables politiques, notamment le Président actuel et l'ex-Président, avoisinent ou dépassent les 80 ans. De plus, les pays voisins ont déjà instauré de telles limites. Le Canada a fixé un âge de retraite obligatoire pour les parlementaires de la chambre haute, qui est de 75 ans¹⁸. Au Mexique, les membres

16 Parlement européen, « [Term limits in parliamentary mandates: Democratic renewal or disruption?](#) », Parlement européen, Strasbourg, 2025.

17 John Gramlich, « [Most Americans favor maximum age limits for federal elected officials, Supreme Court justices](#) », Pew Research Center, 4 octobre 2023.

18 Gouvernement du Canada, « [À propos du Sénat](#) », 2024.

du Parlement national ont longtemps été limités à un seul mandat en vertu de l'article 59 de sa Constitution de 1917 – limite qui a été modifiée en 2014¹⁹.

Plusieurs autres parlements imposent également à leurs membres des restrictions au nombre total de mandats ou de mandats pouvant être exécutés consécutivement. À l'exception notable de l'Algérie, qui applique une limite maximale de deux mandats aux parlementaires depuis ses réformes constitutionnelles de 2020, la plupart des chambres uniques et basses des parlements nationaux qui appliquent actuellement des restrictions se trouvent dans d'anciennes colonies espagnoles (Bolivie (État plurinational de), le Chili, le Costa Rica, Équateur, le Mexique, le Pérou et Philippines). Dans les chambres uniques et basses, les restrictions

à l'exercice du mandat parlementaire peuvent prendre différentes formes : impossibilité d'exécuter consécutivement deux mandats au Costa Rica et au Pérou, impossibilité d'exercer consécutivement plus de deux mandats en Bolivie, trois au Chili et aux Philippines et quatre (depuis 2014) au Mexique. Ces limites impliquent qu'après avoir exercé le nombre de mandats consécutifs prévus, un parlementaire doit quitter ses fonctions pendant au moins une législature avant d'être de nouveau éligible. En Équateur, les parlementaires ne peuvent désormais plus exercer plus de deux mandats, consécutivement ou non²⁰. Comme indiqué au tableau 11, il existe également des restrictions similaires pour les chambres hautes d'Algérie, de Bolivie (État plurinational de), du Chili, du Mexique, des Philippines et du Rwanda.

Tableau 11

Restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire dans les parlements nationaux²¹

Pays	Chambre parlementaire	Restrictions	Fondement juridique
Algérie	Basse	2 mandats de 5 ans	Constitution, 2020 (art. 122)
Algérie	Haute	2 mandats de 6 ans	Constitution, 2020 (art. 122)
Bolivie (État plurinational de)	Basse	2 mandats consécutifs de 5 ans	Constitution, 2009 (art. 156)
Bolivie (État plurinational de)	Haute	2 mandats consécutifs de 5 ans	Constitution, 2009 (art. 156)
Canada	Haute	Âge de retraite obligatoire (75 ans)	Loi constitutionnelle, 1867 (art. 29.2)
Chili	Basse	4 mandats consécutifs de 3 ans	Constitution, 1980 (art. 51)
Chili	Haute	2 mandats consécutifs de 8 ans	Constitution, 1980 (art. 51)
Costa Rica	Monocaméral	Aucun mandat consécutif de 4 ans	Constitution, 1949 (art. 107)
Équateur	Monocaméral	2 mandats de 4 ans	Constitution, 2021 (art. 114)
Mexique	Basse	4 mandats consécutifs de 3 ans	Constitution, 2015 (art. 59)
Mexique	Haute	2 mandats consécutifs de 6 ans	Constitution, 2015 (art. 59)
Pérou	Monocaméral	Aucun mandat consécutif de 5 ans	Constitution, 1993 (art. 90-A)
Philippines	Basse	3 mandats consécutifs de 3 ans	Constitution, 1987 (art. 6)
Philippines	Haute	2 mandats consécutifs de 6 ans	Constitution, 1987 (art. 6)
Rwanda	Haute	2 mandats de 5 ans	Constitution, 2003 (art. 81)

19 Instituto Nacional Electoral, « [The Mexican Electoral System](#) », 2017.

20 [Constitution de l'Équateur](#), 2008 (rév. 2021).

21 Source principale : Francesco Bromo *et al.*, « Term limits in parliament and electoral disconnection: The case of the Five Star Movement », *European Political Science Review*, vol. 17, n° 2, 2024, p. 297-317. Voir aussi Parline (base de données de l'UIP) et Parlement européen, « [Term limits in parliamentary mandates: Democratic renewal or disruption?](#) », Parlement européen, Strasbourg, 2025.



Un groupe de travail discutant des alliances intergénérationnelles en faveur de l'égalité des sexes lors de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Lima (Pérou). Septembre 2025. © UIP/11^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires

Les données disponibles indiquent que les parlements appliquant des restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire comptent davantage de jeunes parlementaires. Comme indiqué au tableau 12, les huit chambres uniques et basses des parlements appliquant de telles restrictions comptent une part plus importante de jeunes que la part moyenne mondiale dans les parlements nationaux. Dans

les parlements où prévalent de telles restrictions, les parlementaires de 30 ans ou moins représentent 5,2 % des membres, soit près du double de la moyenne mondiale (2,8 %). De même, les parlementaires de 40 ans ou moins représentent 29,7 % des membres des chambres uniques et basses, soit 10,7 points de plus que la moyenne mondiale (19,0 %).

Tableau 12

Participation des jeunes dans les parlements appliquant des restrictions à l'exercice du mandat de parlementaire dans les chambres uniques et basses

Pays	30 ans ou moins			40 ans ou moins		
	Jeunes parlementaires (% de tous les parlementaires)	Moyenne mondiale de jeunes parlementaires (%)	Différence (pts de %)	Jeunes parlementaires (% de tous les parlementaires)	Moyenne mondiale de jeunes parlementaires (%)	Différence (pts de %)
Algérie	3,7	2,8	+0,9	30,7	19,0	+11,7
Bolivie (État plurinational de)	6,2	2,8	+3,4	42,3	19,0	+23,3
Chili	5,8	2,8	+3,0	31,6	19,0	+12,6
Costa Rica	7,0	2,8	+4,2	28,1	19,0	+9,1
Équateur	13,9	2,8	+11,1	47,7	19,0	+28,7
Mexique	3,4	2,8	+0,6	26,2	19,0	+7,2
Pérou	3,9	2,8	+1,1	26,4	19,0	+7,4
Philippines	5,4	2,8	+2,6	21,0	19,0	+2,0
Moyenne	5,2	2,8	+2,4	29,7	19,0	+10,7

Les rapports de l'UIP sur la participation des jeunes se sont toujours concentrés sur la collecte de données concernant l'élection des jeunes parlementaires. En 2025, toutefois, une nouvelle piste de recherche a été lancée au moyen de données également recueillies sur la reconduction des jeunes parlementaires, plus précisément, sur le nombre de jeunes parlementaires ayant été reconduits d'une législature à l'autre²². Les données permettent de comprendre si les tendances en matière de reconduction diffèrent entre les jeunes parlementaires et les parlementaires de tous âges, ainsi qu'entre les jeunes femmes et les jeunes hommes. Ces données quantitatives complètent également les données qualitatives transmises par de jeunes parlementaires sur les obstacles pouvant réduire leurs chances de rester en fonction une fois élus.

Au total, 38 chambres uniques et basses ont fourni des réponses détaillées au questionnaire de l'UIP sur la reconduction. Bien que cela représente un ensemble de données moins fourni que celui utilisé pour d'autres données relatives à l'âge²³, les premiers résultats offrent des perspectives préliminaires dans ce nouveau domaine de recherche.

Reconduction des parlementaires de 30 ans ou moins (données provenant de 30 chambres uniques et basses)

- Environ 51,6 % des jeunes parlementaires dans cette tranche d'âge ont été reconduits d'une législature à l'autre. À titre de comparaison, 76,6 % des parlementaires en fonction dans les mêmes chambres ont conservé leur siège²⁴, soit un écart de 25 points de pourcentage.
- 52,2 % des jeunes hommes parlementaires ont été reconduits d'une législature à l'autre, contre 50,7 % des jeunes femmes, soit un écart de 1,5 point de pourcentage.

Reconduction des parlementaires de 40 ans ou moins (données provenant de 38 chambres uniques et basses)

- Environ 50,7 % des jeunes parlementaires dans cette tranche d'âge ont été reconduits d'une législature à l'autre. À titre de comparaison, 74,6 % de parlementaires en fonction dans les mêmes chambres ont conservé leur siège, soit un écart de 23,9 points de pourcentage.
- 49,8 % des jeunes hommes parlementaires ont été reconduits par rapport à la législature précédente, contre 52,4 % des jeunes femmes, soit un écart de 2,6 points de pourcentage.

En dépit du nombre limité de chambres prises en compte, ces résultats initiaux révèlent plusieurs tendances notables.

Tout d'abord, le taux de parlementaire ayant été reconduits est sensiblement plus faible chez les jeunes parlementaires – âgés de 30 et 40 ans ou moins – que chez les parlementaires de tous âges. Si les raisons qui sous-tendent cet état de fait sont encore obscures, on constate que les jeunes parlementaires sont moins susceptibles d'être reconduits, que ce soit en raison des résultats des élections ou par choix de ne pas se représenter.

Deuxièmement, les résultats indiquent que les jeunes femmes et les jeunes hommes parlementaires affichent des taux de reconduction comparables d'une législature à l'autre. Cette tendance plus équilibrée correspond aux tendances générales montrant une égalité hommes-femmes plus forte parmi les cohortes de parlementaires plus jeunes. En l'absence de données sur la reconduction des parlementaires de tous âges ventilées par sexe, il conviendrait de réaliser de futurs travaux de recherche dans ce domaine pour évaluer si des dynamiques similaires sont observées parmi les tranches d'âge plus avancées.

Ces résultats préliminaires fournissent une première indication importante des tendances en matière de reconduction des parlementaires. Des recherches supplémentaires dans ce domaine permettront d'approfondir la compréhension et d'améliorer l'exactitude et la comparabilité des données.

22 Cette approche tient compte du fait que tous les parlementaires ne se présentent pas aux élections et que certains peuvent quitter leurs fonctions par choix ou en raison des procédures de nomination, notamment dans les chambres où les parlementaires sont nommés ou élus au suffrage indirect.

23 Les résultats sont fondés sur des données transmises par les parlements. Cependant, dans certaines chambres, des divergences ont été recensées entre les données transmises via le questionnaire de 2025 et les données enregistrées les années précédentes dans la base de données Parline. Ces différences peuvent résulter d'une multitude de facteurs, notamment des variations dans les méthodes de calcul, des différences de points de référence historiques et des changements dans la composition d'une chambre au cours d'une législature.

24 Le taux de reconduction des parlementaires de tous âges est fondé sur des données relatives aux [parlementaires dont c'est le premier mandat](#) de la base de données Parline de l'UIP. Il est calculé en soustrayant le nombre de membres dont c'est le premier mandat dans la législature actuelle du nombre total de parlementaires élus ou nommés à cette chambre. Cet indicateur peut ne pas correspondre exactement aux taux de réélection des parlementaires, car il peut inclure les parlementaires qui reviennent au parlement après avoir été absents pendant une ou plusieurs législatures.

Objectifs et initiatives en matière de représentation des jeunes

Objectifs de l'UIP en matière de participation des jeunes

En 2018, l'UIP a fixé des objectifs pour mesurer les progrès des pays vers une participation accrue des jeunes. Le premier de ces objectifs est qu'au moins 15 % des parlementaires soient âgés de 30 ans ou moins et le deuxième que 35 % des parlementaires soient âgés de 40 ans ou moins. Le respect de ces seuils dans chaque pays permettrait de garantir que plusieurs jeunes parlementaires participent au processus législatif et que, par conséquent, les jeunes soient représentés.

En juillet 2025, un peu moins de 3 % des parlementaires dans le monde ont 30 ans ou moins et 19 % ont 40 ans ou moins. À l'échelle mondiale, les parlements nationaux n'ont donc atteint aucun objectif de l'UIP.

Comme indiqué au tableau 15, seules 12 % des chambres uniques et basses (soit 18 chambres sur 150) ont atteint ou dépassé l'objectif de l'UIP visant 35 % de parlementaires de 40 ans ou moins. Les pays où se trouvent ces chambres sont : Andorre, l'Arménie, la Bolivie (État plurinational de), le Burkina Faso, la Colombie, Cuba, l'Équateur, l'Éthiopie, la Gambie, le Guatemala, Malte, le Monténégro, les Pays-Bas, Nauru, la République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis, le Turkménistan et l'Ukraine. Au total, 71 autres chambres uniques ou basses ont

atteint au moins la moitié de cet objectif. Cela signifie que près de 60 % des chambres uniques et basses (89 sur 150) ont atteint cet objectif ou l'ont déjà atteint pour moitié.

À l'inverse, aucune chambre haute n'atteint actuellement l'objectif des 35 %. Cependant, près de 20 % des chambres hautes (11 sur 60) l'ont déjà atteint pour moitié. Les pays où se trouvent ces chambres sont : Antigua-et-Barbuda, la Belgique, le Bhoutan, la Bolivie (État plurinational de), le Burundi, la Colombie, l'Irlande, la Jamaïque, le Kenya, le Mexique et Sainte-Lucie.

L'Assemblée nationale d'Arménie est actuellement le seul parlement à avoir atteint l'objectif de 15 % de parlementaires âgés de 30 ans ou moins fixé par l'UIP. Toutefois, 10 autres chambres uniques ou basses l'ont atteint au moins pour moitié. Les pays où se trouvent ces chambres sont : Cuba, le Danemark, l'Équateur, Malte, la Norvège, le Panama, le Paraguay, la République de Moldova, Saint-Marin et le Turkménistan.

Aucune chambre haute n'atteint actuellement l'objectif de 15 % et aucune ne l'a même atteint pour moitié.

Un membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP lors de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Lima (Pérou). Septembre 2025.
© UIP/11* Conférence mondiale des jeunes parlementaires



Tableau 13

Chambres parlementaires atteignant les objectifs de l'UIP en matière de participation des jeunes en 2025

Objectifs de l'UIP en matière de participation des jeunes	Chambres uniques et basses atteignant l'objectif	Chambres hautes atteignant l'objectif
15 % de parlementaires de 30 ans ou moins	1 sur 150 (0,7 %) : Arménie 16,8 %	0 sur 60 (0,0 %)
35 % de parlementaires de 40 ans ou moins	18 sur 150 (12,0 %) : Arménie 56,1 % Turkménistan 54,8 % Éthiopie 51,2 % Équateur 47,7 % Monténégro 46,9 % Ukraine 46,3 % Guatemala 43,8 % Bolivie (État plurinational de) 42,3 % Colombie 41,6 % Gambie 41,4 % Malte 38,6 % Saint-Kitts-et-Nevis 38,5 % République de Moldova 37,6 % Nauru 36,8 % Burkina Faso 36,6 % Andorre 35,7 % Cuba 35,5 % Pays-Bas 35,3 %	0 sur 60 (0,0 %)

Objectifs de parité entre les sexes

En 2018, l'UIP a également fixé un objectif de parité entre les sexes pour la représentation des jeunes au parlement dans chaque tranche d'âge. En d'autres termes, la proportion de parlementaires femmes dans une tranche d'âge donnée (p. ex. la vingtaine ou la trentaine) devrait être égale ou proche de 50 %. Comme indiqué dans le rapport de 2023, la parité entre les sexes parmi les jeunes parlementaires peut être atteinte dans un parlement même lorsque la représentation des jeunes est faible. Cependant, la probabilité d'atteindre la parité dans un parlement est plus élevée à mesure que le nombre de sièges détenus par des jeunes augmente. En effet, l'augmentation de ce nombre favorise la diversité, notamment en termes de genre, au sein des jeunes représentants.

Les progrès réalisés par rapport à cet objectif ont été mesurés en examinant le pourcentage de jeunes femmes parlementaires. La proportion de chambres parlementaires où les femmes représentaient au moins 50 % des jeunes parlementaires ainsi que celles où les femmes représentaient au moins 40 % ont été déterminées.

Les résultats sont indiqués au tableau 16. S'agissant des parlementaires âgés de 30 ans ou moins, 40,7 % des chambres parlementaires comptent au moins 40 % de femmes et 32 % ont atteint ou dépassé la parité (50 % de femmes ou plus). S'agissant des parlementaires de 40 ans ou moins, 38 % des chambres comptent au moins 40 % de femmes et 20 % ont atteint la parité ou comptent une majorité de femmes.

Tableau 14

Parité entre les sexes parmi les jeunes parlementaires dans les chambres uniques et basses

	Pourcentage de chambres où les femmes représentent au moins 40 % des jeunes parlementaires	Pourcentage de chambres où les femmes représentent au moins 50 % de jeunes parlementaires
Parlementaires de 30 ans ou moins	40,7 %	32 %
Parlementaires de 40 ans ou moins	38 %	20 %



De jeunes parlementaires discutent des moyens de rassembler les générations en faveur de l'égalité des sexes lors de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP à Lima (Pérou). Septembre 2025. © UIP/11^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires

La campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*

La campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* de l'UIP a obtenu une grande vague de soutien au niveau international depuis son lancement il y a quatre ans, en 2021. Au 31 juillet 2025, plus de 2 400 signataires, parmi lesquels 1 027 parlementaires de 156 pays et 93 présidents de parlement avaient souscrit à cette campagne fondée sur six engagements. Ces engagements sont examinés un à un ci-dessous.

Engagement 1 : Accélérer les progrès avec des quotas de jeunes

Des quotas visant à garantir une représentation minimale des jeunes au parlement ont été établis dans un nombre réduit mais croissant de pays, notamment en Afrique et en Asie. Ces quotas peuvent prendre trois formes principales :

- Sièges réservés : des sièges parlementaires sont réservés exclusivement aux jeunes.
- Quotas légaux : chaque parti politique aux élections législatives doit présenter un pourcentage fixé de jeunes candidats.
- Quotas appliqués volontairement par les partis politiques : ils ne sont pas fixés par la loi mais sont adoptés à titre volontaire par les partis politiques pour faire en sorte que des jeunes représentent un certain pourcentage de leurs candidats aux élections législatives.

Au moment de l'élaboration du présent rapport, des quotas de jeunes imposés par la loi sont appliqués dans au moins 16 chambres parlementaires – la plupart dans des chambres uniques ou basses. Les quotas de jeunes se renforcent également au fil du temps. Par exemple, cinq sièges (environ 1 % de l'ensemble des sièges) ont été attribués à des jeunes au Parlement de l'Ouganda en 1993 et deux sièges (2,5 % de l'ensemble des sièges) leur ont été attribués à la Chambre des députés du Rwanda en 2003. En 2021, l'Algérie a exigé que la moitié des candidats sur les listes de parti à sa chambre basse aient moins de 40 ans. Résultat, 34 % des membres actuels ont moins de 40 ans. Plus récemment, en 2025, le Gabon a imposé que 20 % des candidats aient 35 ans ou moins²⁵.

En plus des quotas constitutionnels et légaux réglementant l'ensemble du parlement, des partis politiques de certains pays ont volontairement adopté des quotas de jeunes les obligeant à garantir un taux minimal de jeunes parmi leurs candidats aux élections parlementaires. C'est le cas, par exemple, du Parti social-démocrate de Lituanie, qui présente des candidats dans des circonscriptions plurinominales. Pour chaque circonscription, au moins un jeune (de moins de 35 ans) doit figurer parmi les 10 premiers candidats de la liste.

25 UIP, Parline UIP, « Gabon – Assemblée nationale ».

Tableau 15

Exemples de quotas visant à augmenter la participation des jeunes au parlement (1993-2025)

Pays	Chambre	Type de quota (année d'adoption)	Principe
Algérie	Basse	Quota légal (2021)	50 % des candidats sur une liste de parti ont moins de 40 ans.
Burkina Faso	Unique	Sièges réservés (2022)	2 sièges (sur 71) sont réservés aux jeunes à l'Assemblée législative de transition.
Égypte	Basse	Quota légal (2014)	Les listes électorales de 15 sièges comportent 2 sièges pour les jeunes (25-35 ans) et les listes de 45 sièges en comportent 6.
Équateur	Basse	Quota légal (2022)	25 % des candidats aux élections binomiales et plurinomiales sont des jeunes (18-29).
Gabon	Basse	Quota légal (2025)	20 % des candidats à l'Assemblée nationale et aux conseils locaux ont 35 ans ou moins.
Guinée	Unique	Sièges réservés (2022)	5 sièges (sur 81) sont réservés aux jeunes au Conseil national de transition.
Jordanie	Basse	Quota légal (2022)	Les listes de parti pour la circonscription électorale générale de 41 membres comptent 1 jeune (moins de 35 ans) parmi les 5 premiers candidats.
Kazakhstan	Basse	Quota légal (2023)	30 % des candidats sur une liste de parti et à l'assemblée ont moins de 35 ans ou sont des femmes ou des personnes handicapées.
Kenya	Basse	Sièges réservés (2010)	12 sièges sont réservés à des jeunes, des personnes handicapées et des travailleurs.
Kenya	Haute	Sièges réservés (2010)	2 sièges (sur 68) sont réservés aux jeunes (1 homme et 1 femme) de moins de 35 ans.
Kirghizistan	Unique	Quota légal (2017) ²⁶	15 % des candidats sur les listes de parti ont moins de 35 ans et au moins 5 de ces candidats figurent sur les listes parmi les 65 premiers candidats.
Maroc	Basse	Sièges réservés (2011)	30 sièges (sur 395) sont réservés aux jeunes de moins de 40 ans.
Ouganda	Basse	Sièges réservés (1993)	5 sièges (sur 499 sièges pourvus) sont réservés aux jeunes (18-30 ans), dont une femme.
Philippines	Basse	Quota légal (1995)	Une minorité de sièges au Parlement est réservée par représentation proportionnelle à différents groupes spécifiés, notamment les jeunes.
Rwanda	Basse	Sièges réservés (2003)	2 sièges (sur 80) sont réservés aux jeunes de 30 ans ou moins. Ils sont élus par le Conseil national de la jeunesse.
Zimbabwe	Basse	Sièges réservés (2023)	10 sièges (sur 280) sont réservés aux jeunes de 21 à 35 ans. Ils sont attribués à des listes de partis par un système de représentation proportionnelle. Sur 60 sièges réservés aux femmes, 10 sont attribués à des femmes de 35 ans ou moins.

Note : L'année indique le moment de l'adoption, de la mise en œuvre ou de la dernière réforme législative.

²⁶ À l'issue de la période couverte par le présent rapport, le quota de jeunes au Kirghizistan a été supprimé à la suite de modifications apportées au système électoral.

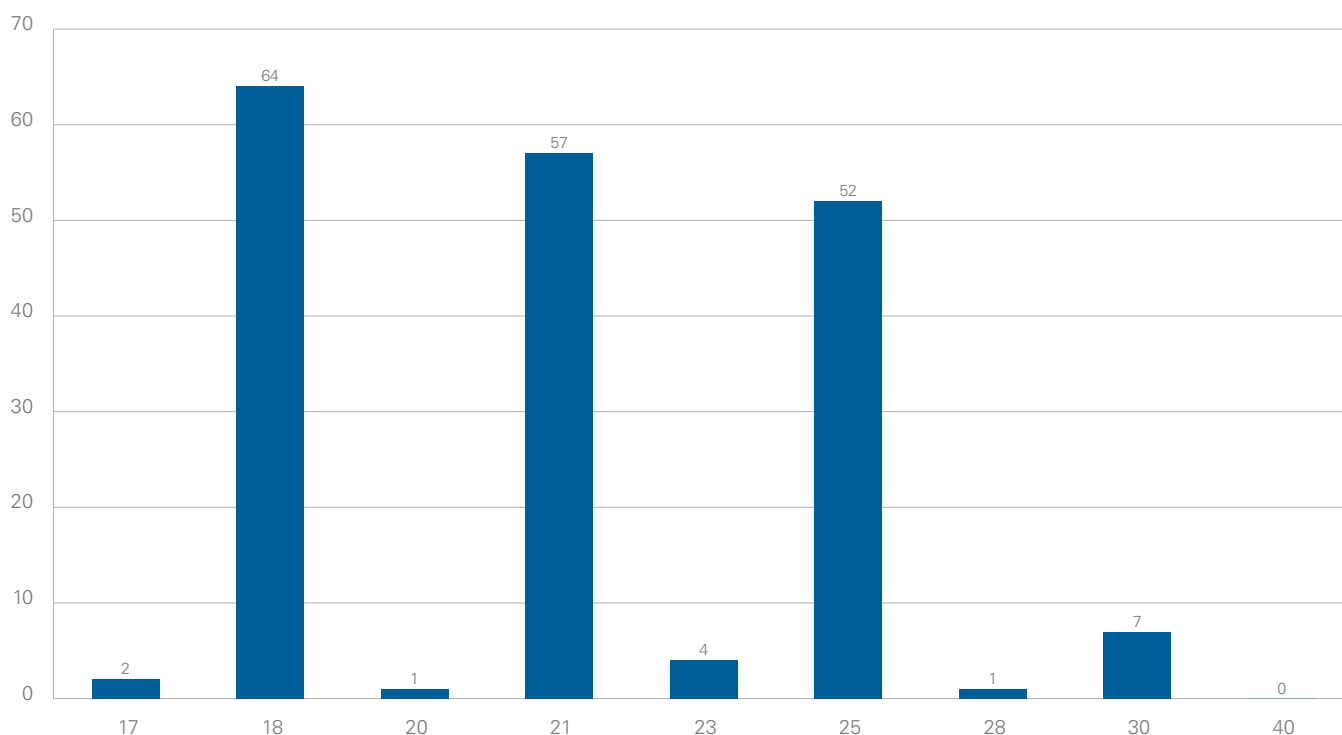
Engagement 2 : Aligner l'âge d'éligibilité sur celui du vote

L'âge minimum d'éligibilité permettant d'exécuter un mandat de parlementaire constitue un obstacle majeur à la participation des jeunes dans de nombreux parlements. Actuellement, dans 69,7 % des chambres parlementaires, une personne peut être en âge de voter sans pour autant être éligible à exercer un mandat. C'est le cas de 63,8 % des chambres uniques et basses et de 83,5 % des chambres hautes.

Réduire simplement l'âge minimum d'éligibilité et l'aligner sur celui du vote (18 ans dans la plupart des pays) est une réforme simple à laquelle les parlements peuvent procéder pour éviter l'exclusion des jeunes parlementaires. Actuellement, 35,1 % des chambres uniques et basses ont fixé l'âge minimum d'éligibilité à 18 ans ou moins. D'autres sont moins inclusives : 30,9 % ont fixé un âge minimum de 20 ou 21 ans, et 29,8 % de 23 ou 25 ans. Comme le montre la figure 4, les trois âges minimums d'éligibilité les plus courants – 18, 21 et 25 ans – ont été fixés dans 92 % des chambres uniques et basses. On trouve toutefois quelques exceptions. Les chambres les moins inclusives en termes de représentation des jeunes se trouvent dans les pays où l'âge minimum d'inclusion est de 28 ans (Iraq) ou 30 ans (Arabie Saoudite, Bahreïn, Iran, Koweït, Micronésie (États fédérés de), Nigéria, Oman, Qatar)²⁷. Certains pays sont plus inclusifs et ont fixé l'âge minimum d'éligibilité à seulement 17 ans (République populaire démocratique de Corée et Timor-Leste).

Figure 4

Âge minimum d'éligibilité aux chambres uniques et basses



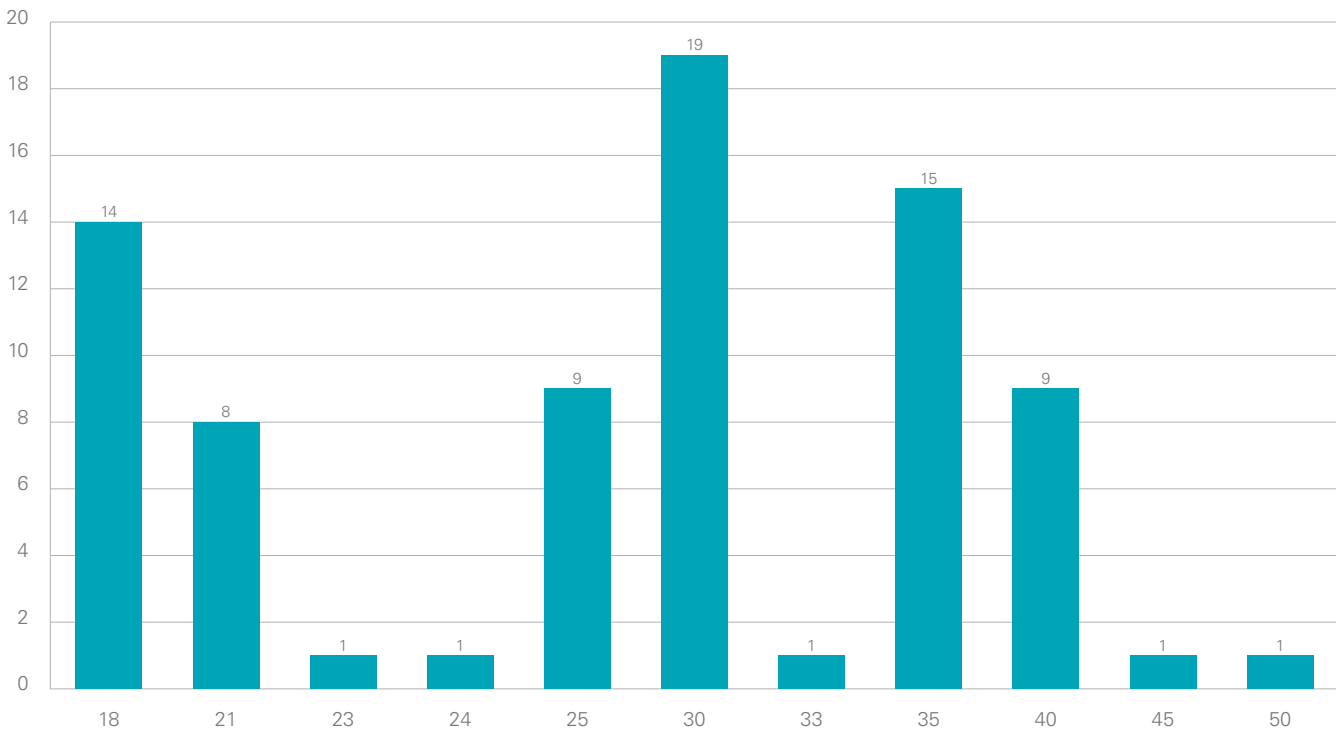
²⁷ Il s'agit de l'âge minimum d'éligibilité de 30 ans appliqué au Qatar lors des élections de 2021. Durant la période qui couvre le présent rapport, l'âge minimum requis a été supprimé et aucun autre âge minimum n'est spécifié pour le renouvellement du Conseil de la choura prévu en octobre 2025. Voir UIP, Parline UIP, « [Qatar – Conseil de la choura](#) ».

Comme le montre la figure 5, pour les chambres hautes, 14 pays sont des leaders en matière d'inclusion des jeunes âgés de 18 ans minimum. Huit autres pays ayant fixé l'âge minimum d'éligibilité à 21 ans sont légèrement moins inclusifs. En revanche, l'âge modal minimum d'inclusion dans les chambres hautes est de 30 ans – un seuil appliqué dans

19 pays. Il existe également des cas extrêmes d'exclusion des jeunes : dans 15 pays, l'âge minimum d'éligibilité dans les chambres hautes est de 35 ans et dans neuf pays, il est de 40 ans. D'autres seuils encore plus extrêmes mais plus rares sont appliqués, comme au Congo (45 ans) et au Gabon (50 ans).

Figure 5

Âge minimum d'éligibilité aux chambres hautes



Ces dernières années ont été marquées par un abaissement de l'âge minimum d'éligibilité dans certains pays, notamment au Moyen-Orient et dans d'autres pays à majorité musulmane. Par exemple, la Jordanie a abaissé l'âge minimum d'éligibilité à la chambre basse de 30 à 25 ans en 2022 et la Türkiye à 18 ans en 2017. Zeynep Yıldız, ancienne parlementaire turque, a expliqué : « L'adoption de l'amendement constitutionnel permet aux jeunes de se présenter aux élections à 18 ans. Depuis, le nombre de jeunes responsables politiques a augmenté. » Le Mexique a également tenu, en 2024, sa première élection depuis l'abaissement de l'âge minimum

d'éligibilité à sa chambre basse de 21 à 18 ans – une mesure qui a entraîné une participation des jeunes supérieure à la moyenne dans son parlement. Récemment, le Qatar a supprimé l'âge minimum d'éligibilité, qui était de 30 ans.

Les propositions visant à abaisser l'âge minimum d'éligibilité et l'âge de vote à tous les niveaux sont souvent formulées par de jeunes parlementaires. Abdulla Rifau, parlementaire des Maldives, a indiqué : « Nous avons réussi à modifier l'âge minimum requis pour se présenter à la présidence et à la vice-présidence de 35 à 30 ans. »

Engagement 3 : Transformer les parlements pour une meilleure participation des jeunes

Il existe plusieurs moyens par lesquels les parlements peuvent devenir plus ouverts aux jeunes. L'un d'eux consiste à établir une commission dédiée ou une commission chargée de débattre, de rédiger et de modifier les lois et les politiques axées sur la jeunesse. Actuellement, 42 % des chambres parlementaires possèdent une commission consacrée aux questions de jeunesse. Dans certains cas, les travaux de la commission ne portent que sur les questions de jeunesse. Dans d'autres cas, ces questions font partie du mandat de la commission au même titre que d'autres questions comme le sport ou l'éducation. On trouve de telles commissions en Ouzbékistan (Commission des questions de jeunesse), en Roumanie (Commission pour la jeunesse et le sport) et en Tunisie (Commission permanente sur l'éducation, la formation professionnelle, la recherche scientifique, la jeunesse et le sport).

Une autre mesure visant à renforcer la participation des jeunes dans les parlements nationaux consiste à établir un forum de la jeunesse, où les jeunes parlementaires peuvent examiner des questions dans une approche collaborative et formuler des propositions. D'après les réponses au questionnaire que les

parlements nationaux ont transmis à l'UIP, environ une chambre parlementaire sur six (16 %) a mis en place un forum ou un réseau de la jeunesse. Une liste de ces forums de la jeunesse figure au tableau 18 ci-dessous. Les parlements du Pakistan, de Thaïlande et du Zimbabwe possèdent un forum de la jeunesse incluant tous les jeunes parlementaires du parlement, quels que soient leur genre et le parti auquel ils appartiennent. Parallèlement, au Kenya, l'Association des jeunes parlementaires du Kenya joue un rôle central dans la défense des intérêts des jeunes. Ce groupe multipartite est composé de parlementaires de moins de 35 ans et vise à renforcer la capacité de leadership des jeunes législateurs, à soutenir l'adoption de lois en faveur des jeunes et à encourager les réformes en faveur de financements de campagne plus équitables. En République-Unie de Tanzanie, le groupe Jeunes parlementaires tanzaniens (TYP) est un autre forum dynamique qui rassemble 74 parlementaires de moins de 40 ans. Il œuvre avec le soutien de la présidence de l'Assemblée nationale et organise différentes formations depuis cinq ans. Tout comme les groupes multipartites de femmes ont parfois aidé de manière spectaculaire à faire progresser la représentation des femmes, les forums multipartites de la jeunesse peuvent constituer un vecteur utile pour renforcer la représentation des jeunes²⁸.



De jeunes membres du Parlement des jeunes d'Ouzbékistan lors de la réunion du Forum des jeunes parlementaires dans le cadre de la 150^e Assemblée de l'UIP à Tachkent (Ouzbékistan). Avril 2025. © UIP/Murodxon

28 Devin K. Joshi et Christian Echle (directeurs de publication), *Substantive Representation of Women in Asian Parliaments*, Routledge, New York, 2023.

Tableau 16

Exemples de forums et de réseaux de la jeunesse dans les parlements

Pays	Chambre	Forum ou réseau de la jeunesse
Albanie	Parlement	Club parlementaire des jeunes
Australie	Chaque chambre	Les amis parlementaires des jeunes
Bénin	Assemblée nationale	Réseau de jeunes parlementaires de l'APF
Brésil	Sénat fédéral	Front parlementaire pour la défense des politiques publiques en faveur de la jeunesse
Cameroun	Assemblée nationale	Réseau Parlementaire Espérance Jeunesse
Colombie	Chaque chambre	Les jeunes au Congrès
Costa Rica	Assemblée législative	Groupe de jeunes parlementaires
El Salvador	Assemblée législative	Groupe de jeunes parlementaires
Estonie	Parlement estonien	Groupe de soutien à la participation des jeunes
États-Unis d'Amérique	Chaque chambre	Caucus du futur
Fédération de Russie	Conseil de la Fédération	Chambre des jeunes législateurs du Conseil de la Fédération
Finlande	Parlement	Réseau des jeunes parlementaires
Indonésie	Chambre des Représentants	Caucus des jeunes (Kaukus Pemuda Parlemen Indonesia)
Israël	Parlement	Caucus pour la promotion des mouvements et organisations de jeunesse en Israël
Israël	Parlement	Caucus pour l'encouragement de l'emploi des jeunes
Israël	Parlement	Caucus pour les jeunes en Israël
Italie	Chambre des députés	Intergroupe – Politiques pour la jeunesse
Kenya	Chaque chambre	Association des jeunes parlementaires du Kenya
Lituanie	Parlement	Groupe intérimaire pour la coopération avec le Conseil lituanien des organisations de jeunesse
Macédoine du Nord	Assemblée de la République	Club sur les affaires et les politiques de la jeunesse
Madagascar	Assemblée nationale	Réseau des Jeunes Parlementaires
Malawi	Assemblée nationale	Groupe parlementaire des jeunes
Mozambique	Assemblée de la République	Cabinet de la jeunesse parlementaire
Nicaragua	Assemblée nationale	Équipe chargée de la promotion et du suivi des politiques institutionnelles de l'Assemblée nationale
Nigéria	Chaque chambre	Forum des jeunes parlementaires (YPF)
Nouvelle-Zélande	Chambre des Représentants	Rito o te Pāremata

Pays	Chambre	Forum ou réseau de la jeunesse
Pakistan	Assemblée nationale	Forum des jeunes parlementaires
Pologne	Sejm	Groupement parlementaire pour les activités du Conseil de la jeunesse au sein des collectivités locales
Pologne	Sejm	Groupe parlementaire pour la santé mentale des enfants et des jeunes
Pologne	Chaque chambre	Groupement parlementaire pour la jeunesse
République démocratique du Congo	Sénat	Réseau des jeunes parlementaires du Sénat
République-Unie de Tanzanie	Assemblée nationale	Conseil des Jeunes parlementaires tanzaniens
Royaume-Uni	Chaque chambre	Groupe parlementaire multipartite sur les affaires de la jeunesse (APPG)
Sao Tomé-et-Principe	Assemblée nationale	Réseau de jeunes parlementaires
Slovénie	Assemblée nationale	Club des jeunes parlementaires
Sri Lanka	Parlement	Groupe parlementaire sur la jeunesse
Suisse	Conseil des États	Groupe Enfance et jeunesse
Thaïlande	Chambre des Représentants	Groupe des jeunes parlementaires de Thaïlande
Ukraine	Parlement	Caucus pour le développement de la politique de la jeunesse
Viet Nam	Assemblée nationale	Groupe des jeunes députés de l'Assemblée nationale
Zambie	Assemblée nationale	Caucus parlementaire des jeunes de Zambie
Zimbabwe	Assemblée nationale	Caucus parlementaire de la jeunesse (PYC)

Engagement 4 : Avoir de jeunes parlementaires influents

Cet engagement porte sur la participation des jeunes en tant que membres du parlement et à des fonctions de leadership, telles que la présidence et la vice-présidence du parlement et de commissions parlementaires phares. C'est dans les commissions traitant de questions relatives à la jeunesse que les jeunes parlementaires sont les plus nombreux à exercer des fonctions de leadership. En 2025, sur les 87 présidents de commissions parlementaires chargées des questions de jeunesse dont l'âge est connu, 20 – soit 23 % – ont 40 ans ou moins. Bien que certains jeunes parlementaires soient vice-présidents d'une commission législative portant sur les finances ou le budget, ils sont moins nombreux à occuper les plus hautes fonctions de direction. C'est un domaine où des changements peuvent être réalisés dans les années à venir, à la fois par les parlements qui aident les jeunes parlementaires à accéder à de telles fonctions et par les jeunes parlementaires eux-mêmes qui font campagne pour y parvenir.

La présidence du parlement fait partie de ces fonctions. En juillet 2025, seuls 10 parlements comptent un président âgé de 40 ans ou moins ; il s'agit des parlements d'Andorre, de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, de Chypre, de l'Équateur, du Pérou, de Saint-Kitts-et-Nevis, du Tadjikistan, des Tonga et du Turkménistan. Cela représente une baisse par rapport à juillet 2023, où l'on en comptait 15, dont cinq femmes. Actuellement, le plus jeune président de parlement parmi les trois femmes et les sept hommes de 40 ans ou moins occupant cette fonction est Hugo Motta, 36 ans, Président de la Chambre des députés du Brésil.

Engagement 5 : Assurer le mentorat d'une nouvelle génération de dirigeants

Les programmes de sensibilisation constituent un moyen essentiel dont disposent les parlements pour attirer les jeunes en politique. Les programmes de mentorat et de formation suivis dès le plus jeune âge peuvent enseigner aux jeunes comment transmettre des messages, conduire un plaidoyer, diriger et faire entendre leur voix. Les parlements peuvent y contribuer en proposant des visites guidées de leur bâtiment à des écoles et en permettant aux jeunes d'observer les activités quotidiennes des parlementaires. Ivana Stamatović, parlementaire de Serbie, souligne l'importance d'enseigner aux jeunes comment fonctionne la politique, de leur faire découvrir la journée type d'un parlementaire et de leur expliquer comment le travail des parlementaires et des responsables politiques profite à la fois à eux-mêmes, à leur pays et à la collectivité. Il s'agit pour elle d'« un défi en matière de communication » qui consiste à « changer la perception de la politique en tant que carrière pouvant effrayer les jeunes ».

Pour relever ce défi, plusieurs parlements ont mis en place des initiatives telles que des programmes de parlement des jeunes, qui visent à leur expliquer en quoi consiste l'activité de parlementaire et à prendre en compte leurs idées dans l'élaboration des politiques. Dans une enquête transmise par l'UIP aux parlements en 2025, près de la moitié (27) des 62 pays ayant répondu ont indiqué disposer d'un parlement des jeunes ou d'un programme de sensibilisation des jeunes (voir tableau 19). Par exemple, le Conseil national de Monaco a créé un Conseil national des jeunes en 2019, permettant aux jeunes citoyens de débattre des questions pendant un an, de s'entretenir avec des parlementaires et de présenter des propositions. Ce processus a permis d'élaborer une loi nationale interdisant les plastiques à usage unique. Les Émirats arabes unis mettent en œuvre un programme sélectif de parlement des enfants d'une durée de deux ans, destiné aux enfants de 10 à 17 ans, qui leur permet de découvrir le travail parlementaire et de participer à des séances aux côtés de ministres en exercice. Dans la même veine, le Rwanda organise des élections de forum d'enfants à l'intention des jeunes de 6 à 14 ans dans chaque quartier et village. Le pays a également mis en place le Conseil national de la jeunesse du Rwanda pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans.

En Arménie, le Parlement des jeunes favorise la participation structurée des jeunes au processus législatif dans le but de responsabiliser la prochaine génération de dirigeants. Ce programme a été élaboré en collaboration avec le programme « Modern Parliament for a Modern Armenia 2.0 », une initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En 2024, un parlement des jeunes fictif a été mis en place pour permettre aux jeunes des zones urbaines et rurales de participer au parlement des jeunes dans le cadre de discussions dans des commissions permanentes thématiques fictives. Les participants ont également assisté à des ateliers sur les procédures parlementaires, le choix des sujets et les fonctions de direction de commissions.

En Australie, le Président du Parlement a établi un parlement national des jeunes (National Youth Parliament) en 2025, qui réunit 150 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 17 ans de chaque circonscription fédérale pour représenter leurs collectivités, en apprendre davantage sur les actions menées par les parlements et participer à des débats fictifs.

Le parlement national des jeunes propose également un programme de cinq jours dans la capitale, dans le cadre duquel les participants peuvent dialoguer avec des dirigeants politiques et mieux comprendre le fonctionnement du Parlement.

Le Zimbabwe met également en œuvre un programme qui réunit plusieurs centaines de jeunes au Parlement pour évaluer si le budget du Gouvernement tient suffisamment compte des problématiques des jeunes et pour discuter d'autres propositions de politique. Récemment, les discussions ont porté sur des questions telles que les drogues illicites, l'interdiction de boissons alcoolisées artisanales et la conversion des bureaux de poste en milieu rural en centres technologiques visant à former des concepteurs web et d'autres professionnels de l'informatique.

Ces initiatives de participation des jeunes peuvent contribuer à créer une image positive du parlement et donner envie aux jeunes de devenir parlementaire. Par exemple, Lena Gumnior, devenue parlementaire en Allemagne en 2025, a expliqué que c'est lors d'une visite du Parlement national organisée par son école quand elle était enfant qu'est née son envie de devenir parlementaire.

Engagement 6 : Promouvoir le changement

Le sixième et dernier engagement concerne la participation active des parlements pour soutenir les jeunes et les réformes structurelles. Ces dernières années, plusieurs pays ont lancé leur propre campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, notamment la Zambie (en 2024) et le Tchad (en 2025). Les jeunes parlementaires que nous avons interrogés ont salué le rôle clé des organisations internationales, comme l'UIP, qui partagent des informations sur les bonnes pratiques en matière de participation des jeunes et favorisent les échanges et les réunions entre parlementaires de différents pays. Ils ont estimé très utile de bénéficier de l'expérience de leurs homologues d'autres pays et de connaître les pratiques des autres pays. Une jeune parlementaire a déclaré qu'elle appréciait particulièrement le fait que l'UIP encourage les délégations aux Assemblées à inclure au moins un jeune parlementaire.

La parole aux jeunes parlementaires

Les chiffres seuls pouvant masquer des aspects importants de la réalité, le présent chapitre donne la parole à de jeunes parlementaires et à d'anciens jeunes parlementaires pour connaître leur point de vue sur la participation dans les parlements nationaux. Leurs expériences variées fournissent de nouveaux éclairages sur la représentation des jeunes, la fonction de jeune parlementaire, la diversité de points de vue des jeunes parlementaires et la multitude de défis qu'ils ont à relever. La première section ci-dessous porte sur la manière dont ils ont réussi à entrer au parlement à un plus jeune âge que la plupart des autres parlementaires.

La voie vers le parlement

On observe que les jeunes adultes dans la vingtaine et la trentaine accèdent au parlement par deux voies : soit leur famille est déjà fortement engagée en politique, soit ils sont militants dans des associations de la société civile ou des partis politiques. En comparaison, les entretiens menés avec des parlementaires de plus de 40 ans ont laissé entendre que ces derniers entrent souvent au parlement après avoir fait carrière dans un domaine ou réussi dans les affaires, ce qui leur a servi de tremplin.

Hassan Guedi, parlementaire de Djibouti, a indiqué : « À mon avis, il y a deux manières d'entrer en politique : soit vous êtes entraîné par un membre de votre famille déjà impliqué, soit vous passez par des amis et des réseaux. Personnellement, j'y suis entré grâce à ma famille, par mon oncle. » Les entretiens ont révélé que plus d'un tiers des jeunes parlementaires

avaient des parents, des frères et sœurs, des oncles et tantes plus âgés ou des grands-parents qui avaient été parlementaires ou qui avaient occupé un poste de haut niveau en politique ou au gouvernement local ou national.

Cette tendance a été observée sur tous les continents. Par exemple, Phenyo Khumoile Segokgo, parlementaire du Botswana, est le cinquième membre de sa famille à entrer au Parlement, bien que ses parents l'aient poussé à suivre une autre voie (son père voulait qu'il devienne avocat et sa mère professeur). Or le fait d'exercer des fonctions de leadership au lycée et à l'université et d'être membre d'associations de jeunesse l'a finalement motivé à entrer en politique.

Certains parlementaires ne comptent aucun proche dans le milieu politique, mais leur famille dispose d'un bon réseau. C'est le cas par exemple de Xiaobao Zheng, parlementaire du Suriname, dont la famille vient du milieu des affaires et entretient de solides relations avec le milieu politique. Cela lui a permis d'entrer en politique à un âge précoce et d'être bien placé sur la liste de son parti, ce qui a contribué à son élection récente.

Dans l'ensemble, avoir des proches dans le milieu politique permet aux jeunes parlementaires de prendre confiance, de se faire un réseau et d'acquérir des connaissances pour faire campagne. Toutefois, cela présente parfois aussi des inconvénients. Une jeune parlementaire dont le père était maire a indiqué avoir grandi en permanence sous le feu des projecteurs. Ses moindres faits et gestes étant enfant puis

Un membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP participant à la 151^e Assemblée de l'UIP à Genève. Octobre 2025. © UIP/Lucien Fortunati



ses publications sur les réseaux sociaux une fois étudiante étaient décortiqués par les adversaires politiques de son père et utilisés contre lui et sa famille.

Bien qu'il ne soit pas rare que de jeunes parlementaires soient issus d'une famille de personnalités politiques, plus de la moitié des jeunes hommes et femmes parlementaires interrogés ont mentionné ne compter aucun membre de leur famille dans le milieu politique et n'avoir aucun lien familial avec des élites politiques. Le fait d'être les premiers de leur famille à entrer au parlement est souvent rendu possible par l'acquisition d'une expérience en militantisme ou un parcours professionnel dans des domaines tels que le commerce, le droit, le journalisme, la société civile ou l'administration publique. Par exemple, Marija Lugarić, parlementaire de Croatie, a été élue pour la première fois au parlement à l'âge de 21 ans. Lorsqu'elle était adolescente, elle avait été leader de manifestations étudiantes et de la section jeunesse de son parti. Marin Živković, parlementaire de Croatie également, a activement participé à des manifestations pendant ses années de lycée et d'université. Il a ensuite travaillé dans des organisations de la société civile et en tant que fonctionnaire comme représentant syndical avant d'être élu à une assemblée municipale puis d'entrer au parlement pendant sa trentaine. D'autres jeunes parlementaires ont indiqué avoir également été militants politiques quand ils étaient étudiants puis membres de gouvernements locaux ou d'assemblées élues avant de rejoindre le parlement national. Plusieurs jeunes parlementaires avaient auparavant perdu leur première, voire leur deuxième, campagne électorale au niveau local ou national. Ils n'ont toutefois pas baissé les bras et ont fini par remporter une élection ou un siège au parlement. Par exemple, Nathaniel Erskine-Smith, parlementaire du Canada, n'a pas remporté son premier scrutin pour un siège d'assemblée locale. Il a ensuite obtenu un diplôme en sciences politiques, milité au sein d'un parti et acquis de l'expérience en tant que juriste, avant de décrocher, plus tard, un siège au parlement.

Dans certains pays, des quotas de jeunes ont été mis en place pour garantir la participation des jeunes au parlement. Les associations de la société civile et les mouvements de jeunesse constituent des voies d'accès à ces sièges. Cependant, les jeunes parlementaires ne peuvent pas conserver ces sièges une fois passé un certain âge, car ils sont précisément réservés aux jeunes. Par exemple, Stanley Sakupwanya, parlementaire du Zimbabwe, a déclaré qu'il devra se présenter pour un siège au scrutin majoritaire à un tour lors de la prochaine élection parce que le siège réservé à un jeune qu'il occupe actuellement ira à quelqu'un de plus jeune que lui. De même, en 2025, Raoul Manuel, parlementaire des Philippines, a dû quitter son siège de la Chambre des Représentants au terme d'un seul mandat, car il avait dépassé la limite d'âge de 30 ans. Un autre membre de la liste du parti Kabataan (un parti politique philippin dédié à la jeunesse) de moins de 30 ans occupe désormais ce siège. Bien qu'ils ne soient plus éligibles aux sièges réservés aux jeunes, les parlementaires qui les occupent ont souvent déclaré qu'ils envisageaient de briguer un siège non réservé à l'avenir.

Pour beaucoup de jeunes parlementaires, l'implication au sein d'un parti politique a été une étape importante ayant contribué à leur candidature puis à leur élection. Il est courant de rejoindre un parti établi, mais tous les partis n'acceptent pas d'intégrer des jeunes. Certains jeunes adoptent une autre approche en formant eux-mêmes un nouveau parti politique. Par exemple,

Bartolomé Areny, parlementaire d'Andorre, a cofondé un parti politique à l'âge de 25 ans puis été élu parlementaire à l'âge de 27 ans. Bien que son parti soit nouveau, il compte aujourd'hui cinq parlementaires et il est le premier parti d'opposition. Marine Grisoul, parlementaire de Monaco, a suivi une voie similaire : à 26 ans, face aux problèmes environnementaux et aux difficultés que rencontrent les jeunes en matière de logement et d'emploi, elle a contacté un responsable politique par courriel pour lui annoncer qu'elle voulait s'engager. « Au tout début, je ne pensais pas me présenter à une élection, je voulais juste me lancer dans une forme d'engagement politique. En fin de compte, cela a très bien fonctionné. Il a suggéré que nous formions ensemble un nouveau parti et que je devienne sa secrétaire générale. Je me suis présentée et j'ai été élue à 28 ans. Je suis la plus jeune femme élue jusqu'à présent dans l'histoire de Monaco. »

Souvent, les nouveaux partis politiques offrent plus d'espace et de soutien aux jeunes pour leur permettre d'être élus au parlement. Sobita Gautam, parlementaire du Népal, était une célèbre animatrice de télévision et membre du comité central du plus grand réseau de jeunes du Népal. À 26 ans, un membre de son réseau de jeunesse a établi un nouveau parti politique et l'a invitée à intégrer le comité. Soutenue par une forte campagne sur les réseaux sociaux pour promouvoir sa candidature, elle a été élue quatre mois plus tard au Parlement dans une circonscription uninominale au scrutin majoritaire à un tour. Ingvar Póroddsson, le plus jeune parlementaire d'Islande, est également entré au Parlement par le biais d'un parti formé en 2016 qu'il a rejoint en 2021, à l'âge de 23 ans. Inscrit en troisième position sur la liste de son parti, il n'a pas obtenu de siège lors de l'élection cette année-là, mais en 2024, alors qu'il était tête de liste du parti pour son district, il a été élu à l'âge de 26 ans. Plusieurs jeunes parlementaires appartenant à un parti écologiste ont également mentionné que leur parti avait tendance à soutenir et à choisir des jeunes comme candidats. Par exemple, David Stögmüller, a été élu pour la première fois à l'âge de 27 ans, ce qui a fait de lui le plus jeune sénateur d'Autriche. Il avait été recruté par le parti des Verts un an auparavant.

Dans certains cas, la chance ou un heureux hasard ont également aidé certains parlementaires à accéder à un siège à un âge précoce. Certains avaient été inscrits en bas des listes électorales à représentation proportionnelle et leur parti, qui ne s'attendait pas à remporter l'élection, soit avait obtenu plus de voix que prévu, soit avaient vu ses membres haut placés sur les listes nommés à des postes ministériels, laissant ainsi des sièges aux jeunes candidats en bas de liste. Une parlementaire a raconté qu'elle avait été placée en treizième position sur la liste de son parti comportant 14 candidats mais qu'elle avait quand même réussi à être élue comme suppléante alors qu'elle n'avait qu'une petite vingtaine d'années, parce que les autres candidats élus étaient devenus ministres. De même, une parlementaire a expliqué qu'elle était inscrite en vingt-sixième position sur la liste d'un parti dont seuls 22 candidats devaient être élus. Or ce parti a fini par remporter l'élection et les dix premières personnes de la liste ont accédé à des fonctions ministérielles. Elle a donc obtenu un siège et est entrée au parlement à l'âge de 30 ans, ce qui a fait d'elle la plus jeune parlementaire.

Certains parlementaires ont commencé à s'engager dans des organisations de jeunesse et des mouvements sociaux et à participer à la vie de parti lorsqu'ils étaient très jeunes. Par exemple, Audrey Vidot, parlementaire des Seychelles, s'est engagée en politique à l'âge de 13 ans en tant que militante écologiste bien qu'aucun membre de sa famille ne

fasse de politique. Elle a fait partie de différents groupes de jeunes dans son district dans le cadre d'activités menées avec des organisations non gouvernementales (ONG) sur des questions qui touchent les jeunes, telles que les rapports sexuels précoces et les comportements antisociaux. À 18 ans, elle est entrée au parlement des jeunes – l'Assemblée nationale des jeunes des Seychelles (Seychelles National Youth Assembly), une branche du Conseil des jeunes des Seychelles – de sa circonscription. Elle a ensuite travaillé en tant qu'administratrice de district et activement soutenu le parlementaire local, qui l'a ensuite formée et préparée à lui succéder. Elle a été élue au parlement à 29 ans.

Autre exemple de début de carrière précoce, celui de Tashana Lösche, parlementaire du Suriname, qui est entrée en politique à 14 ans. Elle a été active au sein du Parti démocratique national en soutenant sa tante, qui a été parlementaire pendant 15 ans. Elle est devenue fonctionnaire au parlement des jeunes du Suriname et membre de la commission sociale et de la commission d'éducation. Elle a également conduit énormément d'activités de sensibilisation à l'environnement et à la justice sociale, en collaboration avec sa tante puis à titre personnel après avoir remporté le concours de Miss Suriname en 2014. Six ans plus tard, elle fut la plus jeune parlementaire à entrer au Parlement.

Les parcours académiques et professionnels des jeunes parlementaires sont assez variés. En plus d'avoir contribué à la vie des partis ou à la société civile, certains jeunes parlementaires ont suivi une formation poussée ou obtenu des diplômes universitaires en sciences politiques ou en administration publique avant et après avoir été élus au parlement. Sahar Al-Bazar, parlementaire d'Égypte et ancienne Présidente du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP, a obtenu un master en politique publique de la Harvard Kennedy School avant d'entrer en politique. Pol Bartolomé Areny, parlementaire d'Andorre, prépare actuellement un doctorat en sciences politiques, tout comme Nour Abu Ghosh, parlementaire de Jordanie et Présidente du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP au moment de la rédaction du présent rapport.

Toutefois, la majorité des parlementaires que nous avons interrogés n'avait pas suivi un tel parcours. Certains avaient été militants, entrepreneurs ou fonctionnaires, tandis que d'autres avaient fait des études d'ingénieur ou d'architecte.

Points essentiels

- Plus d'un tiers des jeunes parlementaires interrogés ont indiqué que des membres de leur famille avaient été parlementaires ou avaient occupé un poste de haut niveau au sein du gouvernement aux niveaux local ou national.
- Pour beaucoup de jeunes parlementaires, l'implication au sein d'un parti politique, le militantisme social ou la participation à des organisations de jeunes avait été une étape importante ayant contribué à leur candidature puis à leur élection.
- Les partis politiques plus récents sont souvent plus enclins à choisir des jeunes comme candidats au parlement.
- Les parcours académiques et professionnels des jeunes parlementaires sont variés.
- La plupart des parlementaires interrogés ont indiqué appartenir à la classe moyenne ou supérieure.

Obstacles rencontrés

Les jeunes parlementaires ont mentionné plusieurs pratiques et situations qui constituent des obstacles à l'accès des jeunes adultes au parlement. Certains de ces obstacles ont entravé leurs capacités et leurs possibilités de conduire des initiatives une fois élus. Les obstacles les plus cités étaient le manque de ressources, les insultes, la remise en cause de leur crédibilité et des systèmes de « filtrage » les empêchant d'évoluer.

Le manque d'argent

Les parlementaires ont souligné que le manque d'argent était un obstacle majeur pour les jeunes qui entrent au parlement dans de nombreux pays. En général, les jeunes ont beaucoup moins d'économies que leurs aînés et ont eu moins de temps pour gagner de l'argent et accumuler des richesses. Ils ont donc moins d'argent à dépenser en campagnes électorales. Par exemple, un parlementaire a indiqué qu'il est beaucoup plus facile de lever des fonds à 41 ans qu'à 31. Dans certains pays, les coûts de campagne sont extrêmement élevés, car les candidats doivent acheter des formulaires de candidature auprès d'un parti politique pour être nommés. Le prix peut être prohibitif pour de nombreux jeunes. Un autre facteur à prendre en compte est que les parlementaires plus âgés ont généralement déjà formé des alliances, notamment avec des chefs de parti et des financeurs de campagne.

Un parlementaire a évoqué combien les jeunes candidats sont désavantagés en comparaison aux personnes plus âgées, qui sont à la retraite, ont plus de moyens, ont accumulé des richesses depuis longtemps et ont acquis une grande expérience. Il a regretté que dans son pays, « la politique nécessite beaucoup d'argent ». En plus de manquer de fonds pour faire campagne et de devoir payer des supports de promotion, les jeunes considèrent également qu'il est plus difficile d'être visibles dans les médias. Ces difficultés sont exacerbées dans les pays où les parlementaires sont faiblement rémunérés. Stanley Sakupwanyu, jeune parlementaire du Zimbabwe ayant fait face à cette difficulté, a déclaré : « La politique n'est pas une carrière mais un service. Siéger au service de millions de personnes est un privilège. On donne plus que l'on ne reçoit. »

Une solution aux problèmes financiers auxquels sont confrontés les jeunes lorsqu'ils font campagne consisterait à financer les élections par des fonds publics destinés aux partis et aux listes de parti. De fait, des études ont montré que la disponibilité de financements publics pour les campagnes allait de pair avec les pays comptant une part plus élevée de parlementaires âgés de 30 ans, 40 ans ou moins, par rapport aux pays qui ne mettent pas en place un tel financement²⁹. Il est donc heureux de constater que tous les parlementaires ne sont pas confrontés à ce problème. Dans certains pays, les partis prennent en charge les coûts des élections et accordent le même financement à chaque candidat. Par exemple, Germaine Mukabalisa, parlementaire du Rwanda, a mentionné qu'elle rencontrait peu de difficultés de financement puisque le Gouvernement prenait en charge les coûts de campagne, comme les frais de déplacement à des réunions de campagne. Limiter le financement des campagnes peut également être un moyen d'atténuer les problèmes financiers que rencontrent les jeunes dans la conduite des campagnes en offrant des chances égales à tous. De telles mesures ne porteront leurs fruits que si elles sont mises en œuvre et appliquées de façon rigoureuse.

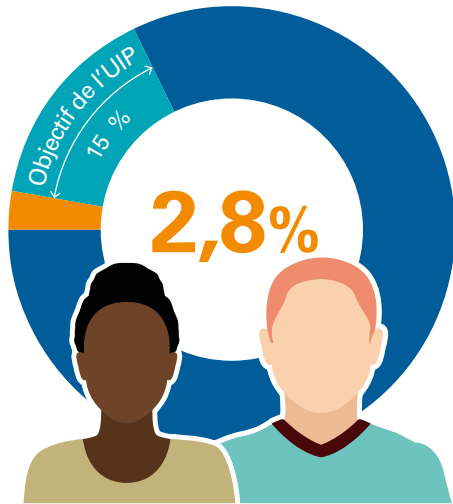


Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

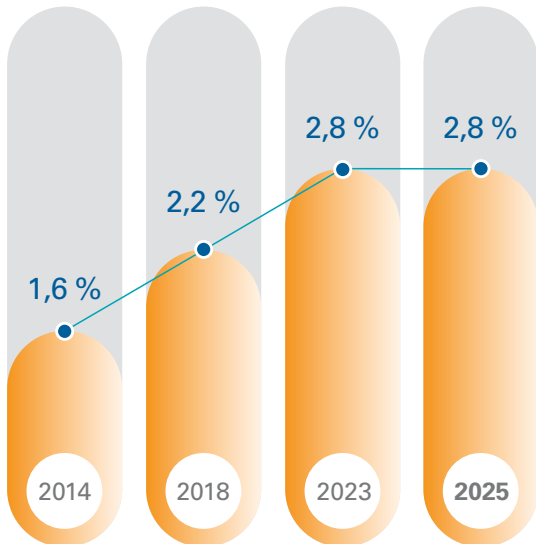
La participation des jeunes

Pourcentage de jeunes parlementaires (hommes et femmes) dans le monde, par classe d'âge

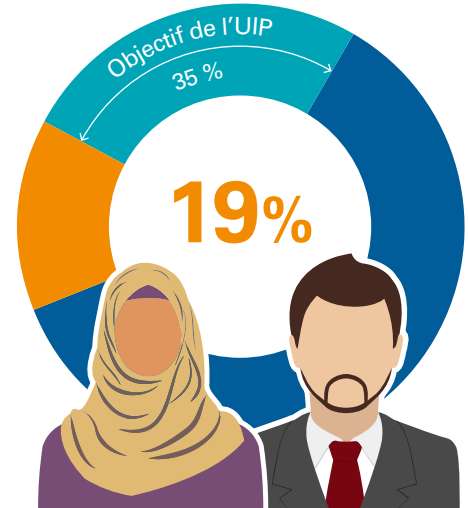
30 ANS OU MOINS



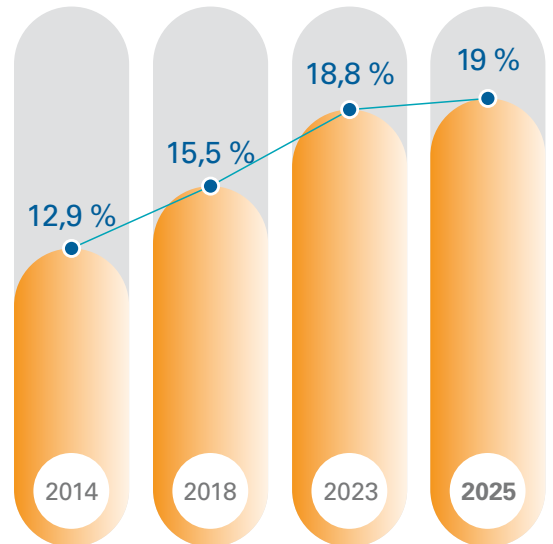
Même pourcentage qu'en 2023 ;
une augmentation de 75 % par
rapport à 1,6 % en 2014.



40 ANS OU MOINS



**Légère augmentation de 0,2 point par
rapport à 2023** ; une augmentation de près
de 50 % par rapport à 12,9 % en 2014.



femmes

10

Présidents de parlement
de 40 ans ou moins

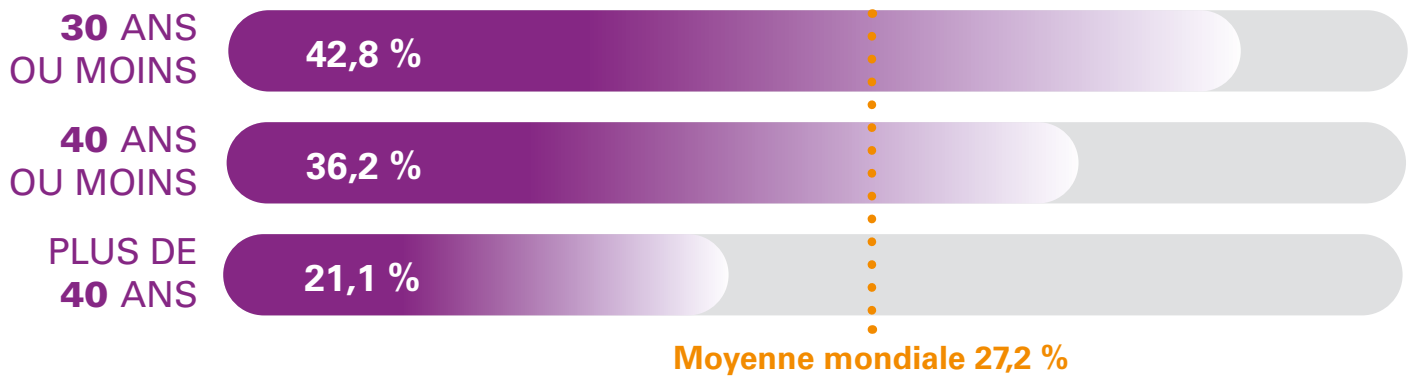


hommes

...dans les parlements nationaux 2025

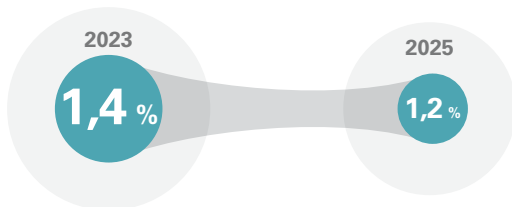
Les femmes sont davantage représentées
parmi les jeunes parlementaires...

Femmes parlementaires par catégorie d'âge

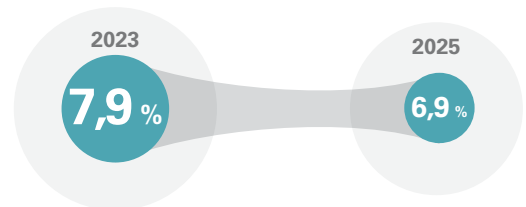


...mais, dans l'ensemble, la proportion de jeunes femmes
dans les parlements a diminué.

1,2 %
30 ANS OU MOINS



6,9 %
40 ANS OU MOINS



Autres données



69,7 %

Chambres parlementaires dans lesquelles **une personne peut être trop jeune pour occuper une fonction même si elle est en âge de voter**

Chambres parlementaires **sans jeune parlementaire de 30 ans ou moins** **37,1 %**

42 %

Chambres parlementaires avec des **commissions de la jeunesse**

16 %

Chambres parlementaires avec des **forums** ou **réseaux de jeunes**



Chambres parlementaires avec des **quotas de jeune**

Le manque de temps

Un autre obstacle rencontré par plusieurs jeunes parlementaires est l'énorme charge de travail, qui les empêche de consacrer du temps à d'autres activités. Par exemple, une parlementaire a expliqué que pendant son mandat, elle se consacrait uniquement à son travail et qu'elle n'était pas parvenue à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une autre parlementaire a expliqué combien cet équilibre était difficile à atteindre pour les parlementaires mais qu'elle était tellement honorée de remplir cette fonction qu'elle voulait travailler dur, car « pouvoir avoir de l'influence et faire une différence » étaient bien plus importants que manquer de temps. Néanmoins, elle a reconnu que cela était « plus facile pour les jeunes célibataires sans enfants » et elle s'estimait chanceuse d'avoir un partenaire qui la soutenait pleinement dans son travail parlementaire. Raoul Manuel, ancien parlementaire des Philippines, a indiqué qu'en tant que membre des 30 commissions de son parlement, il avait été extrêmement occupé. En tant que représentant jeunesse d'un parti pour un mandat unique, il avait essayé de donner le meilleur de lui-même dans chaque commission, débat et discussion en plénière, afin que la voix des jeunes puisse être entendue.

Les contraintes de temps n'ont pas les mêmes répercussions sur tous les parlementaires. Un parlementaire a admis qu'il ne souhaitait rester au parlement que cinq ans parce que c'est une vie difficile, même s'il est célibataire sans enfants. Sa journée type commence à 5 heures du matin et se termine à minuit. Bien qu'il n'ait qu'une vingtaine d'années, il a déclaré : « Vous pouvez voir que c'est une fonction stressante rien qu'en regardant ma peau ». Il « a déjà des cheveux blancs » parce que « le niveau de stress est trop élevé ». L'image d'activité étouffante que les jeunes ont de la politique a été utilisée par une autre parlementaire, qui a indiqué que dans son pays, « les jeunes n'aspirent pas à devenir une personnalité publique ». « Les personnalités publiques ne sont pas attirantes. Tout le monde en connaît les inconvénients : pas de vacances, pas de congé, pas de vie privée. Votre famille n'a d'autre choix que de s'adapter à votre rythme. » Mais certains parlementaires interrogés ont déclaré qu'ils avaient trouvé un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en précisant que les conditions varient beaucoup selon les personnes, les pays et les parlements. Certains parlementaires ont fait remarquer que la nécessité de mener fréquemment des collectes de fonds en raison du manque d'argent prenait beaucoup de temps, tandis que d'autres ont indiqué que la charge de travail élevée provenait principalement des ambitions personnelles et des efforts déployés pour changer les choses. En revanche, d'autres parlementaires plus satisfaits de la situation semblaient moins débordés.

Préjugés à l'encontre des nouveaux parlementaires

Plusieurs jeunes parlementaires ont mentionné un autre obstacle, à savoir les préjugés à l'encontre des nouveaux parlementaires, qui ne bénéficient des avantages des parlementaires en fonction, tels que la facilité d'accès aux réseaux politiques et aux ressources financières pour les campagnes électorales. Plusieurs parlementaires interrogés ont indiqué que cet obstacle touchait tous les nouveaux parlementaires de tout âge et pas seulement les jeunes.

Pol Bartolomé Areny, parlementaire d'Andorre, a souligné que dans son pays, les jeunes dans le milieu politique et au parlement sont désavantagés mais que cela est surtout dû à la hiérarchie plutôt qu'à l'âge, car « la politique est très hiérarchisée ». Dans d'autres parlements, comme au Congrès des Philippines, l'ancienneté est un facteur important qui détermine qui sera le premier orateur. De même, Fatuma Gedi Ali, ancienne parlementaire du Kenya, a affirmé que la société devait avoir plus confiance dans la capacité de leadership des jeunes : « L'idée selon laquelle les jeunes seraient les leaders de demain est précisément la raison pour laquelle on ne nous a pas donné de tribune et on ne nous a pas traités sur un pied d'égalité. » Marine Grisoul, parlementaire de Monaco, a formulé une observation similaire : « Si les anciens ne préparent pas les jeunes à prendre le leadership, que se passera-t-il demain ? »

Les avantages liés à l'ancienneté (dont les nouveaux jeunes parlementaires ne bénéficient pas) vont souvent au-delà de la possibilité de prendre la parole en première position ou de bénéficier d'un temps de parole plus long au parlement. Dans certains pays, il est beaucoup plus facile pour les parlementaires de longue date d'être réélus. M. Ibrahim Mohammed, parlementaire du Nigéria de 29 ans, a expliqué que « dans le milieu politique, les nouveaux venus rencontrent des obstacles », avant de citer l'adage nigérian « Le Diable que vous connaissez vaut mieux que l'Ange que vous ne connaissez pas », qui souligne à quel point les jeunes ont du mal à percer, car ils ne sont pas connus. David Stögmüller, parlementaire d'Autriche, a également observé que les débuts sont difficiles tant pour les jeunes parlementaires que pour les autres nouveaux venus au parlement. Il a observé que dans son parlement, un nouveau parlementaire, juriste de 52 ans, avait été très insatisfait de sa condition de nouveau venu et n'avait pas été réélu³⁰. Il a constaté qu'« il est très difficile de rivaliser avec les nombreuses personnes engagées en politique depuis 20 ou 30 ans ». Dans le même ordre d'idées, Jamal Raisani, parlementaire de 26 ans du Pakistan, a fait remarquer que les parlementaires restaient souvent longtemps en fonction au parlement.

Le manque d'expérience supposé

Les jeunes parlementaires rencontrent un autre problème, à savoir être considérés comme n'ayant pas (assez) d'expérience et être moins pris au sérieux que leurs aînés. Fatafehi Fakafanua, ancien Président de l'Assemblée législative des Tonga et actuel Premier Ministre du pays, a observé que dans des pays comme le sien, la norme culturelle dominante veut que ce soient les aînés qui dirigent et qu'« il faut d'abord faire ses preuves ». Cette idée apparemment désuète, selon laquelle seules les personnes plus âgées ont acquis le droit de prendre des décisions politiques alors que les jeunes adultes ne sont pas qualifiés pour le faire, a été observée par des parlementaires dans d'autres contextes également. Par exemple, Marine Grisoul, parlementaire de Monaco, se souvient qu'après un débat parlementaire animé sur la pollution causée par les navires, quelqu'un a dit : « Ce n'est pas un jeune fraîchement sorti du lycée qui va me dire ce que je dois faire. » Andrea Menicucci, parlementaire de Saint-Marin, constate avec regret que de tels comportements proviennent « d'une limite intrinsèque au fait d'être jeune : le

³⁰ Les juristes sont depuis toujours la profession la plus répandue parmi les parlementaires dans le monde entier. Voir Devin K. Joshi, « [Lawyers and law graduates in parliaments as a consequence of SMD electoral systems: A comparison of Japan, South Korea, and Germany](#) », *Japanese Journal of Political Science*, vol. 21, n° 1, 2019, p. 19-30.

manque d'expérience ». « Cela peut parfois saper la crédibilité devant un électorat habitué à choisir des visages familiers. Malheureusement, en termes électoraux, la fraîcheur des idées qu'un jeune apporte a souvent moins de poids que l'impression de sécurité que donne un responsable politique plus expérimenté. Pourtant, cette même expérience, qui se traduit fréquemment par de l'immobilisme, risque de favoriser la stagnation politique. » Il a indiqué que dans son propre cas, après avoir été élu au parlement à 21 ans, il « était souvent félicité pour [son] engagement » et « avait rarement remarqué des attitudes irrespectueuses » au Parlement. Il relate toutefois un événement survenu récemment : « Un secrétaire d'État m'a reproché de commenter des événements qui s'étaient produits quand j'étais très jeune. Selon lui, je n'avais pas le droit de m'exprimer sur ces événements puisque je ne les avais pas vécus en personne. Ce genre de comportement est décevant, mais il ne faut pas se décourager. »

Tashana Lösche, parlementaire du Suriname, a formulé la même remarque : « Un jeune parlementaire doit vraiment faire ses preuves. Les responsables politiques plus âgés pensent que vous êtes trop jeune et inexpérimenté pour comprendre la politique. » D'un autre côté, elle a noté que « les jeunes recherchent et soutiennent toujours les jeunes leaders, car ils comprennent mieux leurs problématiques ». Un problème connexe identifié par un autre jeune parlementaire était la manière dont « les personnes implantées dans les structures de pouvoir influencent l'opinion publique, ils qualifient les jeunes réformateurs de "rebelles", ils utilisent la répression comme arme et entachent leur réputation ».

Ce genre d'attitudes peut toutefois évoluer. Plusieurs jeunes parlementaires racontent qu'au début de leur mandat, bon nombre de personnes pensaient qu'ils ne pouvaient pas être de bons parlementaires mais que l'expérience leur avait prouvé le contraire. Abdelgader Abderamane Koko, parlementaire du Tchad, a expliqué qu'il y aurait toujours des personnes pour véhiculer des préjugés : « Les gens pensent que les jeunes manquent d'expérience et de force politique. Au fil du temps, nous avons prouvé le contraire, dans des débats et des commissions et par nos interactions avec la population. » De même, Hassan Guedi, parlementaire de Djibouti, a indiqué que « dans la société, certains étaient réticents à l'idée qu'un jeune puisse représenter un quartier, un groupe ethnique ou tout un district ». Il a ajouté : « Mais, en fin de compte, ils voient que la jeunesse apporte un avantage : nous sommes dynamiques, proches des gens, à l'écoute, et nous savons utiliser les technologies pour relayer les préoccupations. »

Réticence des parlementaires plus âgés

Les jeunes parlementaires ont également évoqué l'existence d'un fossé générationnel qui empêche les parlementaires de se comprendre. Ils ont évoqué le fait que les parlementaires plus âgés ont des méthodes établies et peuvent être réticents au changement. Par exemple, Meera Al-Suwaidi, parlementaire des Émirats arabes unis, a expliqué que certains parlementaires plus âgés étaient toujours fortement favorables à la tenue de sessions publiques en dehors du parlement, ce qui peut être très coûteux, tandis que les parlementaires plus jeunes préconisaient d'en tenir certaines en ligne. Elle a également indiqué que plusieurs jeunes parlementaires souhaitaient que le Parlement soit plus écologique et que les

documents soient dématérialisés et remplacés par exemple par des carnets numériques, mais les parlementaires plus âgés ont souhaité continuer à utiliser du papier. Andrea Menicucci, parlementaire de Saint-Marin, a également indiqué qu'au parlement, on le surnommait souvent « le jeune homme », précisant que « bien qu'il n'y ait rien de particulièrement dérangeant à être qualifié de jeune, dans un contexte formel, [il] considère qu'il est préférable d'être appelé par le bon titre ».

Le manque de soutien des dirigeants de parti

Bien que les partis politiques puissent jouer un rôle clé pour aider les jeunes à progresser en politique, les dirigeants de parti entravent parfois les efforts de leurs jeunes membres et surtout des jeunes femmes parlementaires. Une ancienne jeune parlementaire a raconté qu'elle avait dû quitter le parlement au terme d'un seul mandat en raison d'une mauvaise expérience au sein du parlement – son départ ayant été précipité par un conflit avec le leader de son parti. Une autre parlementaire a indiqué que de nombreux jeunes parlementaires de son pays ne siégeaient que le temps d'un mandat et que, malheureusement, ils ne bénéficiaient pas des ressources adéquates – une permanence ou même juste une table de travail – et manquaient de conseils et d'encadrement. Un jeune parlementaire d'un autre pays a déclaré n'avoir siégé que pendant un seul mandat de cinq ans, après s'être vu proposer et avoir refusé d'être inscrit en bas de liste à l'issue d'une élection interne au parti lors de laquelle le parlementaire en question avait soutenu le candidat perdant à la présidence du parti. L'idée que ce parlementaire se faisait du changement social était en contradiction avec le programme du parti, qui voulait surtout que les parlementaires se conforment à ses règles, alors que ce parlementaire avait plus l'âme d'un militant. De fait, plusieurs jeunes parlementaires ont indiqué qu'ils craignaient d'être « pris en otage » par des dirigeants de parti qui n'approuvaient pas les propositions des jeunes.

Une façon d'éviter cette situation est de faire en sorte que les jeunes parlementaires soient indépendants et qu'ils ne soient membres d'aucun parti politique. Cette approche a été adoptée par Abdoulie Njai, parlementaire de Gambie et plus jeune parlementaire du Sahel, qui a été élu sans étiquette. Malgré son succès en tant que candidat indépendant et sa forte popularité parmi les électeurs de sa circonscription, il a regretté que les propositions de l'opposition ne reçoivent aucun soutien. D'autres parlementaires ont également relevé l'impossibilité ou la grande difficulté, pour les candidats indépendants, de faire leurs preuves au parlement, la plupart des parlementaires sans étiquette n'exerçant qu'un seul mandat.

Propos haineux et cruauté

Les jeunes parlementaires ont mentionné un autre problème auquel ils sont confrontés, à savoir les propos haineux et la diffamation. Un peu plus de la moitié des parlementaires interrogés ont déjà subi de tels actes, notamment les jeunes femmes, dont environ trois sur quatre en témoignent. Ces jeunes femmes parlementaires ont indiqué qu'elles étaient soumises à davantage de haine et de cruauté dans les commentaires que leurs homologues masculins.

Les réseaux sociaux constituent l'espace le plus utilisé pour diffuser des propos haineux. Bien que tous les parlementaires n'aient pas vécu une telle situation, ils sont nombreux à avoir été l'objet de commentaires négatifs, notamment de la part de membres ou de partisans des partis politiques adverses. S'agissant des propos haineux, un jeune parlementaire a affirmé que c'était « un phénomène courant ». « L'opinion publique affirme que vous êtes stupide, que vous n'êtes pas intelligent, que vous n'y connaissez rien, que vous êtes naïf, etc. » Sur ce point, Audrey Vidot, parlementaire des Seychelles, a décelé deux formes de critiques : la critique constructive, qui aide les parlementaires à s'améliorer en les incitant à parler de leurs actions fructueuses, et la critique destructive, qui consiste à dénigrer un parlementaire sur les réseaux sociaux à propos de son apparence physique ou à ternir sa personne et sa réputation. Une autre parlementaire a déploré que le parlement ne soit pas un lieu sûr pour tout le monde, ayant elle-même « subi de très nombreux actes de harcèlement en ligne, comme la plupart des gens en politique ».

Charlotte Walker, membre du Sénat d'Australie de 21 ans et, à partir de 2025, l'une des plus jeunes parlementaires du monde, a donné un exemple pertinent de la manière dont, en tant que jeune femme, elle offrait une vision différente de celle des parlementaires hommes plus âgés. Mme Walker a expliqué que, forte de son expérience de vie, elle connaissait bien les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés et qu'elle travaillait sur des enjeux liés à la jeunesse tels que le coût de la vie, le logement et l'accès à la propriété (qui sont soit inabornables, soit inaccessibles pour la plupart des jeunes de sa circonscription), la faible disponibilité des

logements locatifs, ainsi que les changements climatiques (qui suscitent une grande anxiété chez les jeunes). Loin de considérer le parlement comme un espace conflictuel où un groupe de la société manœuvre pour dominer les autres, elle a déclaré que le parlement était le plus représentatif lorsqu'il incluait des personnes de tous horizons, âges et genres, car c'est cela qui permettait de produire les meilleures politiques. Bien qu'elle ait rapporté être appuyée sans réserve par son parti, elle a raconté qu'elle avait subi des commentaires significatifs sur les réseaux sociaux concernant son âge, ainsi que des commentaires misogynes sur TikTok et Instagram lui intimant, ainsi qu'à d'autres jeunes femmes parlementaires, de « retourner à ses casseroles » ou d'« aller faire le ménage ».

Violence politique

Plusieurs jeunes parlementaires ont eux-mêmes été – ou ont eu des membres de leur famille ou des camarades de parti qui ont été – victimes directes de violences politiques résultant du terrorisme, de l'autoritarisme ou de la répression politique. Un ancien jeune parlementaire qui avait critiqué les dirigeants du parti au pouvoir au terme d'un mandat parlementaire a indiqué avoir dû fuir le pays pour sa sécurité. Un autre jeune parlementaire d'origine métisse a rappelé que son père et son frère, tous deux engagés en politique, avaient été assassinés et qu'il avait dû poursuivre sa vie après cette terrible épreuve. Malgré ces expériences dévastatrices, il a déclaré avoir opté pour la non-violence et choisi de soutenir les jeunes, ainsi que les personnes en situation de vulnérabilité et marginalisées, dans son activité de parlementaire et dans la société civile.

Des jeunes manifestent pour réclamer des réformes du système éducatif au Royaume-Uni. Août 2020. © DOMINIKA ZARZYCKA/NURPHOTO/NURPHOTO VIA AFP



Certains jeunes parlementaires ont également signalé avoir subi des actes de harcèlement et d'intimidation de la part de responsables politiques plus âgés, notamment d'autres parlementaires³¹. L'un d'entre eux a ainsi déclaré : « Quand vous êtes jeune, quand vous êtes une femme, les gens se méfient. Ils croient que vous êtes là uniquement pour prendre leur place. »

Points essentiels

- Le manque d'argent est un obstacle majeur pour les jeunes qui entrent au parlement dans de nombreux pays en raison du coût élevé des campagnes électorales.
- La charge de travail peut être très lourde pour certains jeunes parlementaires, notamment pour ceux qui tentent de mettre en œuvre des réformes majeures visant à lutter contre des problèmes sociaux tels que la corruption, la violence, la guerre, la dégradation de l'environnement, la misogynie et l'injustice.
- La population ou d'autres responsables politiques considèrent parfois certains jeunes parlementaires comme n'ayant pas (assez) d'expérience et ne les prennent pas autant au sérieux que leurs aînés.

La situation des jeunes femmes parlementaires

Les jeunes femmes parlementaires ont apporté un regard différent de celui de leurs homologues masculins en raison de leur expérience spécifique. Elles ont fait état de défis structurels, culturels et personnels qui leur sont propres – allant des préjugés sexistes et de l'accès inégal au pouvoir à une surveillance accrue en passant par la pression liée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée – qui façonnent leur engagement parlementaire.

Critiques médiatiques et violences à l'encontre des femmes parlementaires

En plus des obstacles et défis mentionnés ci-dessus, de nombreuses jeunes femmes parlementaires ont signalé avoir subi un niveau exceptionnellement élevé de surveillance et de commentaires des médias³². Une jeune parlementaire a indiqué qu'au début de sa vingtaine, elle ne parvenait pas à avoir une vie normale. Par exemple, elle ne pouvait pas « boire des verres dans un bar », car elle avait « peur des médias ». Une autre femme parlementaire a déploré être « en permanence surveillée par Big Brother ».

À l'heure où les médias sont omniprésents, le harcèlement est devenu partie intégrante de la culture des réseaux sociaux, les gens l'utilisant comme « un moyen de dire des choses méchantes sur une personne qu'ils ne lui diraient pas en face ». Par exemple, plusieurs femmes parlementaires ont été traitées de « grosses » ou de « mochetés », soulignant que les gens ne « disaient pas cela des hommes parlementaires ». Une parlementaire a déclaré : « La politique est un milieu extrêmement toxique. Les propos haineux sont très courants. » Elle a raconté que les gens déformaient délibérément ses

propos « en les tronquant et en les sortant de leur contexte » et « en faisant en sorte qu'ils deviennent viraux ». Elle a poursuivi en déclarant : « Des informations trompeuses et mensongères sont diffusées. Des propos extrêmement médisants sont publiés sur de faux comptes Facebook. »

Une autre femme interrogée a témoigné de plusieurs mauvaises expériences dues à son statut de femme parlementaire. De son point de vue, les parlementaires plus âgés encadrent souvent les parlementaires plus jeunes, mais les jeunes femmes en politique voient leurs compétences, leur pouvoir ou leur potentiel davantage ignorés que ceux des hommes. Elle a fait savoir que si les jeunes femmes parlementaires étaient perturbées par une attaque personnelle, elles étaient considérées comme faibles et que les réseaux sociaux « génèrent chez elles une multitude d'émotions » puisque beaucoup de gens s'en prennent aux parlementaires, ce qui les affecte psychologiquement. Elle a ajouté que « les fausses informations et les vidéos truquées générées par l'IA » sont apparues comme un « nouveau type d'arme politique » qui vise « les personnes plutôt que leur travail ». Par ailleurs, elle a estimé que les citoyens étaient « encore plus impitoyables que les personnalités politiques », car ils sont capables de « critiquer une femme pour la longueur de sa jupe, l'état de sa manucure ou sa coiffure, qu'elle soit mère ou non ». Un problème tout aussi important est que les femmes ne font pas toujours preuve de solidarité entre elles et s'agressent mutuellement, parfois même sur des questions futiles telles que le style vestimentaire ou le physique.

Des exigences publiques plus élevées pour les femmes que pour les hommes parlementaires

Certaines jeunes femmes parlementaires ont mentionné qu'en tant que femmes, elles se sentaient plus surchargées parce qu'elles devaient jongler entre leurs travaux parlementaires, les tâches domestiques et l'éducation de leurs enfants, et parce qu'on attendait d'elles qu'elles soient plus actives auprès des citoyens et qu'elles mènent davantage d'activités d'ordre affectif et communicationnel que leurs homologues masculins. Des niveaux d'exigence ridiculement élevés de la part des électeurs ont été cités comme source de stress par plusieurs jeunes femmes parlementaires. Une parlementaire a indiqué qu'elle était épuisée en permanence. Elle a raconté qu'un dimanche où elle organisait une réunion de famille chez elle, son téléphone n'a cessé de sonner, ce qu'elle a trouvé extrêmement exaspérant. Elle a relevé que le fait d'être tellement surchargée lui avait causé des problèmes de santé et qu'elle avait décidé de quitter ses fonctions parlementaires. Une autre femme parlementaire qui avait fini par quitter le parlement a confié que « le fait d'être jeune et d'être une femme présentait des avantages, à condition de savoir faire le travail de terrain ». Toutefois, la fraîcheur que les jeunes apportent à la politique peut aussi leur nuire. Outre la difficulté et la charge de travail qu'implique le poste lui-même, les jeunes femmes parlementaires sont la proie de commérages incessants sur « les personnes qu'elles fréquentent », car « parler des filles est plus croustillant ». Un autre inconvénient majeur signalé par certaines femmes parlementaires était de devoir « sacrifier des années de fécondité ».

31 Voir par exemple, Sadhvi Kalra et Devin K. Joshi, « [Gender and parliamentary representation in India: The case of violence against women and children](#) », *Women's Studies International Forum*, vol. 82, 2020.

32 Pour plus d'informations sur le traitement des femmes parlementaires dans les médias, voir Devin K. Joshi *et al.*, « [Violators, virtuous, or victims? How global newspapers represent the female member of parliament](#) », *Feminist Media Studies*, vol. 20, n° 5, 2019, p. 692-712.

Mère et parlementaire

Les jeunes femmes parlementaires qui sont mères font face à des défis supplémentaires pour conjuguer travaux parlementaires et vie de famille³³. Cela est principalement dû à des attentes sociales inégales envers les mères et les pères, ainsi qu'à des règles implicites au sein du parlement et des partis, qui partent du principe que les responsables politiques n'ont pas d'obligations familiales. Il est arrivé que des hommes parlementaires disent d'une parlementaire qui vient d'avoir un bébé : « Pourquoi fait-elle toujours de la politique ? Elle devrait plutôt s'occuper de son bébé. » Une ancienne femme parlementaire, dont l'enfant avait un an lorsqu'elle a été élue pour la première fois, a déclaré : « C'était tellement difficile. C'était vraiment très dur. » Elle était censée assister à des réunions tardives commençant à 20 heures et n'avait pas d'assistant personnel, car il n'y avait qu'un seul assistant pour l'ensemble de son groupe parlementaire qui comptait une dizaine de personnes. En une année, elle n'a eu que trois week-ends de libres. Le manque de temps a fortement influencé sa décision de ne pas rester au parlement.

Une jeune parlementaire a indiqué qu'« en tant que jeune mère, elle devait fournir le double d'efforts ». Une autre a expliqué que son parlement avait procédé à des changements pour être davantage compatible avec la vie de famille et qu'une crèche avait été mise en place, mais que des changements supplémentaires pourraient également être apportés. Une femme interrogée a déclaré qu'il n'était pas facile de jongler entre son activité professionnelle en journée et son activité parlementaire en soirée. Elle était devenue mère pendant son mandat, ce qui avait fait d'elle la première femme à avoir un enfant dans son parlement mais, malheureusement, il n'y avait aucun aménagement prévu pour sa situation. Elle estimait faire preuve d'« un grand engagement, surtout en tant que jeune mère », en précisant qu'elle avait « la chance d'avoir un mari qui l'aidait beaucoup ». Une autre femme parlementaire a évoqué des normes persistantes d'inégalité entre les sexes, qui impliquaient qu'en tant que femme, elle ne pouvait pas transmettre sa nationalité à ses propres enfants dans son pays. Cela dit, plusieurs parlementaires ont indiqué que la maternité pouvait aussi avoir ses avantages. Par exemple, une parlementaire du Moyen-Orient a noté que les femmes parlementaires étaient prises plus au sérieux après s'être mariées et avoir eu des enfants. Elle a observé que cette situation était à l'opposé de ce qui se passait dans le secteur privé, où les femmes célibataires étaient mieux considérées.

Double discrimination et discriminations intersectionnelles

Outre le fait que les hommes parlementaires sont plus nombreux et plus âgés, les jeunes femmes parlementaires les trouvent souvent plus conservateurs. En conséquence, des jeunes femmes ont souvent mentionné avoir des modalités de travail et des opinions politiques différentes de ceux des hommes parlementaires plus âgés, notant que cela pouvait créer parfois des conditions de travail difficiles. L'une d'elles a expliqué qu'elle était plus en phase avec les militants des réseaux sociaux qu'avec les parlementaires plus âgés, notamment dans le cadre de son action de réforme du droit pénal. En revanche, bon nombre estimaient que les parlementaires plus âgés étaient déconnectés des gens et des contenus relayés sur les réseaux sociaux. Une parlementaire

a déclaré : « Dès qu'on ouvre la bouche, ils nous regardent et ils nous prennent de haut. Ce n'est pas la même chose pour les hommes parlementaires – jeunes ou plus âgés. Les jeunes femmes doivent en permanence prouver qu'elles ont leur place au parlement. » Une autre parlementaire a indiqué que lors des réunions de commission, elle était généralement la seule jeune femme dans la salle aux côtés d'hommes plus âgés. Le traitement qui lui était réservé était légèrement différent et on la prenait souvent pour une stagiaire. Par exemple, elle a expliqué qu'elle devait montrer sa carte d'identité chaque jour pour entrer au parlement, alors que les hommes parlementaires plus âgés pouvaient entrer dans le bâtiment sans être contrôlés. Une jeune femme parlementaire, évoquant l'annonce de son engagement parlementaire, a déclaré : « J'étais jeune et j'étais une femme, donc mes compétences et mon expérience ont été remises en question. »

Les résultats de l'entretien suggèrent que les jeunes femmes sont plus nombreuses que les jeunes hommes à affronter cet obstacle. Une stratégie adoptée par certaines jeunes femmes parlementaires pour changer ces normes et atténuer les inégalités consiste à devenir présidente du groupe parlementaire des femmes de leur parlement et à faire pression pour que les travaux parlementaires et les politiques publiques deviennent plus sensibles au genre et plus compatibles avec la vie de famille.

De meilleurs rapports avec la population

Les entretiens ont révélé à plusieurs reprises que les jeunes femmes parlementaires, en particulier celles issues de milieux non élitistes, étaient souvent plus à même d'entrer en contact d'autres jeunes de moins de 40 ans – un groupe qui constitue une vaste majorité de la population mondiale. Tashana Lösche, parlementaire du Suriname, a expliqué que contrairement aux parlementaires plus âgés, elle savait « ce que c'était que d'être une jeune femme ». Elle a ajouté qu'en tant que jeune, elle connaissait « les problèmes de santé mentale que rencontre la jeunesse ». Et d'ajouter : « Je comprends leur situation. Je comprends que les jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi correct et n'arrivent pas à devenir locataires. Les jeunes ne trouvent pas d'emploi de rêve ; leur salaire est bien trop bas. » Mme Lösche a indiqué que puisqu'elle connaissait leurs combats, elle s'employait à être leur porte-parole. Une autre parlementaire, Lena Gumnior, d'Allemagne, a également fait savoir qu'en tant que jeune femme, elle comprenait mieux les autres jeunes femmes et pouvait devenir un modèle pour elles et pour les jeunes en général. Par exemple, elle a expliqué que lorsque des écoles visitaient son parlement, elle était perçue comme plus abordable que son collègue homme plus âgé, pourtant de la même région.

³³ Devin K. Joshi et Ryan Goehring, « Mothers and Fathers in Parliament: MP Parental Status and Family Gaps from a Global Perspective », *Parliamentary Affairs*, vol. 74, n° 2, 2020, p. 296-313.

Points essentiels

- De nombreuses jeunes femmes parlementaires interrogées ont indiqué faire l'objet d'une surveillance individuelle et de comportements abusifs disproportionnés, notamment sur les réseaux sociaux, qui ciblent leur apparence et leur vie privée au lieu de s'intéresser à leur action politique, ce qui entraîne des conséquences tangibles sur leur santé mentale et leur carrière.
- Trois femmes parlementaires sur quatre interrogées ont déclaré avoir été victimes de propos haineux, d'intimidation ou de harcèlement sur les réseaux sociaux.
- Dans bon nombre de pays, les jeunes femmes parlementaires qui sont mères font face à des défis supplémentaires pour conjuguer travaux parlementaires et vie de famille.

Diversité

Les jeunes parlementaires viennent d'horizons divers, en termes de classe, d'origine ethnique, etc. Ces différences conditionnent leur vie : certains rencontrent des difficultés supplémentaires et ils ont tous des motivations différentes.

Milieu économique défavorisé

En plus de s'intéresser au genre, les entretiens visaient à déceler si les jeunes parlementaires avaient subi des comportements hostiles s'ils avaient été marginalisés en raison de leur classe, de leur origine ethnique ou de tout autre aspect. Les conclusions révèlent que provenir d'un milieu économique défavorisé peut fortement influencer le comportement des jeunes parlementaires. Luke Hoß, parlementaire d'Allemagne de 24 ans, a déclaré avoir grandi dans un milieu pauvre et avoir travaillé dès l'âge de 14 ans. Il a indiqué que, ayant vécu lui-même avec peu de moyens et compte tenu du fait que les gens possèdent beaucoup de biens superflus, il ne gardait que « l'équivalent du salaire moyen d'un ouvrier qualifié sur le salaire très élevé que perçoit un membre du parlement » et donnait « le reste à des personnes dans le besoin ou à des organisations ». Il a ajouté : « Je veux faire de la politique en faveur de toutes les personnes. Pour moi, il n'y a pas de clivage entre jeunes et vieux, mais plutôt entre riches et pauvres. » Une jeune parlementaire a mentionné qu'elle avait été élevée par une mère célibataire et que cela avait fortement influencé son travail, car elle comprenait les difficultés que cela impliquait.

Pourtant, la plupart des parlementaires interrogés sont restés silencieux sur la question du milieu social et, dans la plupart des cas, il était évident qu'ils appartenaient à la classe moyenne ou supérieure de leur société. Néanmoins, plusieurs jeunes parlementaires – principalement des femmes – ont insisté sur le fait que la représentation des jeunes devait illustrer les inégalités de milieu socioéconomique. Par exemple, Mme Danielle Rowley, ancienne parlementaire du Royaume-Uni, a reconnu que « les jeunes issus d'un milieu plus modeste ont moins de chances de se lancer en politique ». De même, une parlementaire du Moyen-Orient a décrit le fossé béant qui existe dans son pays entre les personnes qui ont fréquenté les écoles publiques, qui parlent arabe et ont recours au système public de santé, et les personnes qui ont fréquenté les écoles

privées, ne parlent qu'anglais et ont recours au système privé de santé. Bien que venant elle-même d'un milieu relativement privilégié, elle a dit qu'elle agissait en faveur des personnes de toutes les classes. Un autre parlementaire – le premier de sa famille à entrer en politique – a rappelé la puissance des dynasties politiques dans son pays et a expliqué que les parlementaires issus de familles dont des membres sont impliqués en politique avaient leurs propres réseaux exclusifs. Il a noté que, dans un effort pour rendre le Gouvernement plus à l'écoute des classes populaires, son parti avait élaboré une loi pour interdire les dynasties politiques, bien que celle-ci n'ait pas encore été mise à l'ordre du jour du Parlement. Un parlementaire, qui a également déclaré qu'aucun membre de sa famille n'était impliqué en politique et qu'il ne provenait « pas de la classe politique », a dit qu'il n'était « pas traité différemment par les autres parlementaires » au regard de critères de genre, de classe ou d'origine ethnique. Cependant, peut-être en raison de son origine sociale, il s'est dit très inquiet que les évolutions technologiques rapides puissent mettre de nombreuses personnes au chômage en les remplaçant par des machines.

Origine ethnique

L'origine ethnique peut être un sujet délicat. Les entretiens ont révélé que certains parlementaires issus de groupes minoritaires cachaient volontairement, dans la mesure du possible, leur origine ethnique pour éviter les comportements hostiles. D'autres parlementaires qui ne peuvent pas cacher leurs origines raciales, ethniques ou religieuses ont signalé avoir déjà subi des discriminations. Par exemple, Nour Abu Goush, parlementaire de Jordanie et dernière d'une fratrie de six enfants, a déclaré qu'elle avait eu la chance de ne pas avoir subi de discrimination liée au genre ou à l'âge dans son pays mais qu'elle avait été confrontée à l'islamophobie dans des contextes étrangers.

Minorités marginalisées

Les jeunes parlementaires semblent également plus susceptibles d'être marginalisés quand ils sont peu nombreux. Fatafehi Fakafanua, parlementaire des Tonga, a déclaré qu'en raison du nombre insuffisant de jeunes au parlement, les politiques mises en œuvre par son pays dans des domaines tels que l'exploitation minière en haute mer, la cybersécurité et l'intelligence artificielle étaient préoccupantes, car il s'agit de domaines dans lesquels de nombreux parlementaires plus âgés n'ont pas d'expertise et de vision globale. En revanche, lorsqu'un grand nombre de jeunes siègent au parlement, l'environnement devient beaucoup plus favorable. Des parlementaires de Jordanie et du Rwanda, deux pays qui ont mis en place des quotas de jeunes, ont déclaré que ce changement avait contribué à faire venir davantage de jeunes au parlement. Dans le même ordre d'idées, Abdelgader Abderamane Koko, parlementaire du Tchad, a noté que, depuis la transition politique dans son pays, les jeunes assumaient des responsabilités à tous les niveaux, notamment dans les bureaux, les commissions et les groupes parlementaires, ainsi que dans les activités de diplomatie parlementaire, et que cette tendance avait toujours cours dans l'actuel Parlement élu. L'expérience de pays comme le Tchad montre que l'adoption ou la révision de constitutions, ainsi que la mise en place d'assemblées de transition, peuvent offrir de

plus grandes possibilités d'instaurer et d'institutionnaliser l'inclusion des jeunes, comme on l'observe aussi au Burkina Faso, au Gabon et au Zimbabwe. Stanley Sakupwanya, parlementaire du Zimbabwe, a décrit cette dynamique par un proverbe approprié : « Qui veut aller loin ne peut y aller seul. » Meera Al-Suwaidi, parlementaire des Émirats arabes unis, a exprimé un sentiment similaire : « Je n'ai pas l'impression d'avoir rencontré des problèmes du fait d'être plus jeune ou d'être une femme. » Ce sentiment peut être lié, au moins en partie, au fait qu'environ un quart des parlementaires dans son parlement ont moins de 45 ans et qu'il ait atteint la parité hommes-femmes.

Fort heureusement, tous les jeunes parlementaires ne sont pas marginalisés au parlement. Plusieurs personnes interrogées ont déclaré occuper des postes de haut niveau : président ou vice-président de parlement, membre de la commission des finances ou du budget, ou vice-président d'une autre commission influente. Un jeune parlementaire a indiqué avoir bénéficié d'une certaine indulgence en tant que jeune candidat lors de la campagne électorale et que cela avait joué en sa faveur. Une autre parlementaire a raconté que le fait d'être une jeune femme lui avait permis de voyager davantage et de participer à de nombreuses réunions parlementaires internationales : « Parfois, ce sont les plus âgés qui sont désavantagés : certaines missions de l'UIP sont réservées aux moins de 40 ans ! » Elle fait ici référence à la politique proactive de l'UIP qui consiste à encourager chaque délégation aux Assemblées de l'UIP à inclure au moins un jeune parlementaire, notamment par des mesures incitatives.

Le sentiment général qui se dégage des entretiens est que l'âge apporte des avantages et des inconvénients. S'agissant des avantages, les jeunes sont plus énergiques et passionnés. Un parlementaire a déclaré : « Mon âge représente à la fois un défi et une force : il me pousse à faire mes preuves, mais il me permet aussi d'apporter une perspective nouvelle et dynamique, ce qui m'a aidé à gagner en crédibilité et en légitimité. » Plusieurs parlementaires ont même déclaré qu'ils n'avaient pas rencontré de comportements hostiles pour des raisons liées à leur âge, genre ou origine sociale. Par exemple, il a été demandé à un jeune homme parlementaire s'il avait subi des réactions négatives en raison de ces caractéristiques, ce à quoi il a répondu : « Pas vraiment. Je suis privilégié : je suis blanc et je suis un homme. » Cependant, les parlementaires n'étant pas issus de la classe politique et appartenant à des minorités ethniques disaient souvent se sentir marginalisés, et les jeunes parlementaires, dans l'ensemble, estimaient devoir fournir davantage d'efforts. Les jeunes femmes parlementaires se sentaient particulièrement sous pression pour « se surpasser » en vue de mériter leur siège aux côtés de leurs collègues plus âgés.

Points essentiels

- Les jeunes parlementaires issus de minorités raciales et ethniques sont souvent moins nombreux et font face à des formes de discrimination et de marginalisation aussi bien directes que détournées.
- Les jeunes parlementaires qui ne sont pas issus d'un milieu privilégié sont souvent minoritaires au parlement, car peu de jeunes parlementaires proviennent de milieux à revenus faibles et intermédiaires, pourtant majoritaires au sein de la population.
- L'un des principaux avantages des jeunes parlementaires, en particulier des femmes, est qu'ils sont perçus comme étant dynamiques, plus proches des gens et mieux à même de comprendre les problèmes urgents auxquels est confrontée la majorité de la population.

Activités numériques

Les jeunes parlementaires ont été interrogés sur leur degré de communication par voie numérique avec leurs électeurs et l'ensemble de la population³⁴. Deux tiers des personnes interrogées ont déclaré qu'elles utilisaient activement les médias numériques ou qu'elles préconisaient l'utilisation des nouvelles technologies pour communiquer avec les citoyens et exécuter leurs travaux parlementaires. Les jeunes parlementaires d'Afrique, par exemple, ont à maintes reprises fait savoir qu'ils étaient actifs dans ce domaine. Bien qu'un nombre inférieur de femmes parlementaires aient évoqué leurs activités numériques avec enthousiasme, certaines ont également rapporté être très actives dans ce domaine.

Dans l'ensemble, les entretiens ont révélé que de nombreux jeunes parlementaires estimaient avoir un avantage en matière de réseaux sociaux et qu'ils étaient plus informés et actifs sur les plateformes numériques que leurs aînés. Une personne a déclaré : « La politique change beaucoup au gré de l'évolution des technologies. Les choses sont plus faciles pour la jeune génération, qui est plus à l'aise avec la technologie. Il y a des avantages à tirer des nouvelles technologies. Nous assistons à une montée de l'autoritarisme, mais les jeunes peuvent changer le cours des choses. » Les entretiens ont également révélé une grande variété dans le degré et le style d'utilisation, certains jeunes parlementaires étant très critiques à l'égard des technologies numériques et des réseaux sociaux et préférant s'en éloigner.

Plusieurs parlementaires ont admis être des utilisateurs très actifs des réseaux sociaux pour la communication numérique, notamment Sobita Gautam, parlementaire du Népal et ancienne animatrice de télévision, très populaire sur les réseaux sociaux, qui compte de nombreux abonnés. Elle a expliqué que les plateformes de réseaux sociaux constituaient le principal endroit où elle publiait des informations pendant les campagnes électorales, précisant qu'elle utilisait surtout TikTok mais qu'elle publiait également régulièrement des contenus sur Facebook, Instagram et X (anciennement Twitter). Phenyo Khumoiile Segokgo, parlementaire du Botswana, a également mentionné être présent sur les réseaux sociaux – surtout Facebook, WhatsApp et TikTok, qu'il a dit être les trois

³⁴ Pour plus d'informations sur les parlementaires et la communication numérique, voir Devin K. Joshi et Erica Rosenfield, « [MP Transparency, Communication Links and Social Media : A Comparative Assessment of 184 Parliamentary Websites](#) », *Journal of Legislative Studies*, vol. 19, n° 4, p. 2013, p. 526-545.

plateformes les plus utilisées dans son pays. Il a toutefois également noté que ses collègues n'utilisaient pas tellement les réseaux sociaux.

Moussa Timbiné, ancien parlementaire du Mali, a indiqué que les jeunes étaient « plus à l'aise avec les nouvelles technologies » et « avaient tout le potentiel pour proposer des innovations porteuses de progrès ». Hassan Guedi, parlementaire de Djibouti, a également souligné que la communication numérique avec les jeunes et le grand public était le plus gros avantage que les jeunes parlementaires avaient sur leurs aînés. Il a expliqué que TikTok, Facebook, X et d'autres plateformes similaires étaient utilisés pour échanger des messages et recueillir les préoccupations des gens en ligne, afin de les transmettre ensuite au Gouvernement dans un but constructif. Il a opposé cet avantage à celui des parlementaires plus âgés : « Les parlementaires plus âgés ont une autorité plus naturelle. Lorsqu'un ancien s'exprime devant une assemblée, les gens l'écoutent comme un père. Quand je parle, on me considère comme un enfant de la famille ou comme un voisin. Voilà la différence. » Un autre parlementaire d'Afrique était du même avis : « Je considère le fait de maîtriser les outils numériques et les réseaux sociaux comme un atout majeur. Cela me permet de communiquer efficacement avec les jeunes, de diffuser mes travaux et de rester attentif aux préoccupations des citoyens. »

Lena Gumnior, parlementaire d'Allemagne, s'est dite fermement convaincue que le fait d'être jeune était un avantage majeur en matière de communication numérique, précisant que pour elle, cela était naturel puisqu'elle était une fervente utilisatrice des réseaux sociaux, tels qu'Instagram et TikTok. Elle a expliqué : « J'ai grandi avec les réseaux sociaux. J'ai des facilités à les utiliser. » Elle a indiqué qu'en tant que parlementaire, elle travaillait avec un membre de l'équipe pour préparer ses vidéos et qu'avant d'entrer au Parlement, elle avait même sérieusement pensé qu'elle aurait besoin d'une personne à temps plein pour gérer ses réseaux. À l'inverse, a-t-elle expliqué, plusieurs parlementaires plus âgés de son parlement n'avaient pas de personnel dédié à cette tâche. Elle a également souligné que les jeunes parlementaires étaient différents de leurs aînés parce qu'ils avaient toujours les réseaux sociaux à l'esprit dans le cadre de leurs travaux parlementaires : « Les jeunes parlementaires ont une approche différente en matière de discours : ils réfléchissent toujours à quels passages pourraient extraits et publiés plus tard sur les réseaux sociaux. » Andrea Menicucci, parlementaire de Saint-Marin, 21 ans, a également relevé : « En tant que jeune parlementaire, j'ai un avantage en matière de communication numérique avec les jeunes et le grand public. C'est normal : je suis né à une époque où le numérique fait partie intégrante de la vie des gens. »

Un autre exemple de communication numérique active a été donné par Ibrahim Mohammed, le plus jeune parlementaire du Nigéria, qui veille à traduire les contenus initialement publiés en anglais sur sa page Facebook en haoussa, une langue largement parlée dans sa région. Pour garantir la qualité, il dispose d'une grande équipe pour gérer ses comptes sur Facebook, Instagram et X, ce qui s'est révélé essentiel à la fois pour sa communication politique et pour obtenir des commentaires des électeurs, dont près de 70 % ont moins de 40 ans. Netfali Zamora, parlementaire du Panama, 25 ans, est

également très impliqué dans la communication numérique. Il compte 35 000 abonnés sur Instagram, tandis que la plupart des parlementaires plus âgés de son pays n'ont même pas de compte sur la plateforme. Il estime passer une à deux heures par jour sur les réseaux sociaux et rémunère cinq membres de son équipe – juristes et rédacteurs – pour créer des contenus de qualité. De même, Walter Cervini et Julieta Sierra, deux parlementaires d'Uruguay, ont reconnu qu'ils utilisaient énormément les outils numériques, notamment les plateformes comme Facebook et X, pour communiquer avec les jeunes. Ils ont indiqué que cela était indispensable parce que les jeunes consultent beaucoup plus les réseaux sociaux qu'ils ne regardent la télévision.

Autre parlementaire largement impliqué dans la communication numérique, Nathaniel Erskine-Smith, du Canada, publie régulièrement des podcasts. Par le passé, il organisait des réunions publiques en personne, mais pendant la pandémie de COVID-19, il a tenu à rester accessible à ses électeurs. Il a décidé de dialoguer avec eux sur Facebook et Instagram pendant une demi-heure ou une heure par semaine. Par la suite, il en a fait un podcast d'entretiens individuels avec des responsables politiques de différents partis et, aujourd'hui, il publie des vidéos sur YouTube. S'il élabore lui-même le contenu, il travaille avec un graphiste et un monteur pour garantir la qualité de ses vidéos.

À l'inverse, plusieurs jeunes parlementaires ont indiqué n'être que modérément actifs en communication numérique. Par exemple, David Stögmüller, parlementaire d'Autriche qui gère ses réseaux sociaux avec un collègue, a noté que la situation des responsables politiques dans son pays était totalement différente de celle de parlementaires de pays comme les États-Unis d'Amérique ou le Canada, qui bénéficiaient de grandes équipes de conseillers médias. Plusieurs parlementaires ont également déclaré qu'ils n'étaient pas très actifs en communication numérique mais certains ont indiqué qu'ils pourraient devoir déployer davantage d'efforts dans ce domaine à l'avenir.

En raison de contraintes de temps, certains parlementaires se limitent à une ou deux plateformes, telles que WhatsApp, et en évitent d'autres comme X, TikTok ou Instagram. Stanley Sakupwanya, parlementaire du Zimbabwe, a expliqué qu'il s'occupait des publications sur X mais qu'il disposait d'une équipe pour gérer ses contenus sur Facebook. Comme il l'a précisé, « ce ne sont pas les comptes rendus officiels (*Hansard*) mais les courts extraits qui attireront les jeunes vers le Parlement ». Audrey Vidot, parlementaire des Seychelles, a indiqué qu'elle gérait sa page Facebook personnelle quasiment seule mais que son groupe WhatsApp était administré par son secrétaire de circonscription, son directeur de campagne ou l'un de ses militants bénévoles, qui constituent ce qu'elle a appelé les « guerriers des réseaux sociaux » et dont la fonction consiste à répondre aux commentaires hostiles.

Certains parlementaires se tiennent à l'écart des réseaux sociaux afin de protéger leur vie privée. Par exemple, Marine Grisoul, parlementaire de Monaco, a déclaré qu'elle avait supprimé ses comptes personnels de réseaux sociaux pour distinguer sa vie privée et sa vie politique et protéger ses enfants. Parallèlement, grâce à ses comptes publics, elle a pu entrer en contact avec de nombreux expatriés

de son pays, et bon nombre de personnes la contactent via Instagram pour solliciter des entretiens au Parlement. M. Marin Živković, parlementaire de Croatie, a reconnu que la communication numérique faisait partie du travail mais que ce n'était pas sa partie préférée. Il a noté, d'après son expérience, que les parlementaires devaient investir beaucoup de temps et d'efforts pour récolter les fruits de la communication numérique, affirmant que pour être efficaces, ils avaient besoin d'une équipe de professionnels, ce qui nécessitait beaucoup de compétences. M. Xiaobao Zheng, parlementaire du Suriname de 29 ans, a avoué qu'il n'était « pas un geek d'Internet » et qu'il préférait en réalité « les conversations en face à face avec les gens », mais il a ajouté qu'il consacrait du temps à créer son propre contenu en utilisant Facebook et YouTube pour informer les gens. Tashana Lösche, autre parlementaire du Suriname qui porte une attention particulière à la santé mentale, a résumé les avantages et les inconvénients en soulignant que le COVID-19 avait « montré que nous avons besoin de la technologie pour nous rencontrer, pour discuter et pour communiquer ». Elle a ajouté : « Les réseaux sociaux sont une technologie qui nous rassemble. Nous pouvons choisir d'en faire un usage positif. » Elle a également relevé qu'ils pouvaient « être utilisés comme espace de libération de [la colère] ou pour gagner de l'argent ».

Le degré et le style de communication numérique varient donc considérablement entre les jeunes parlementaires. Il semble également que ceux qui ont des ambitions présidentielles – ou des ambitions politiques tout aussi élevées – soient également les plus actifs sur les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux vers lesquels se tournent les jeunes parlementaires diffèrent selon les régions et les générations. Facebook est une plateforme indispensable en termes de communication politique dans la plupart, mais pas dans la totalité, des pays africains. Les parlementaires de la génération Y dans leur trentaine voire leur quarantaine étaient plutôt actifs sur Facebook et, dans certains cas, sur LinkedIn ou des blogs. Les parlementaires de la génération Z au début ou au milieu de leur vingtaine utilisaient généralement plutôt Instagram et à TikTok. Cette divergence semble traduire des différences générationnelles entre les jeunes parlementaires de la génération Y, nés dans les années 1980 et au début des années 1990, et ceux de la génération Z, nés à la fin des années 1990 et dans les années 2000. Mais les jeunes parlementaires soucieux de dialoguer avec différentes générations avaient simultanément recours à plusieurs plateformes. Par exemple, Ingvar Þóróddsson, parlementaire d'Islande de 26 ans, a indiqué qu'il utilisait Facebook pour partager ses opinions et Instagram pour donner des informations rapides, et que les parlementaires de son pays n'utilisaient plus X à des fins officielles.

Points essentiels

- Deux tiers des parlementaires interrogés ont déclaré qu'ils utilisaient activement les médias numériques ou qu'ils préconisaient l'utilisation des nouvelles technologies pour communiquer avec les citoyens et exécuter leurs travaux parlementaires.
- De nombreux jeunes parlementaires estiment qu'ils ont un avantage s'agissant des réseaux sociaux, qu'ils savent mieux utiliser les plateformes numériques et qu'ils y sont plus actifs que leurs pairs plus âgés.
- Les plateformes que les parlementaires utilisent le plus fréquemment pour communiquer varient d'un pays à l'autre. D'une manière générale, les parlementaires de la génération Y utilisent davantage Facebook et dans certains cas WhatsApp, YouTube ou X, tandis que ceux de la génération Z sont plus actifs sur TikTok et Instagram.
- Certains jeunes parlementaires sont très critiques à l'égard des réseaux sociaux et des médias numériques, qu'ils considèrent comme une perte de temps et une véritable source de désinformation, d'informations mensongères et de harcèlement, et préfèrent les éviter.

Impliquer davantage de jeunes en politique

Les parlementaires ont à plusieurs reprises exprimé l'idée que les jeunes apportent à la politique une vitalité et une énergie bienvenues, des perspectives différentes ainsi que de nouvelles idées et informations par rapport aux générations plus âgées. Dans la perspective d'accroître la participation des jeunes au parlement, les personnes interrogées ont rappelé l'importance des initiatives prises auprès des enfants en vue de susciter leur intérêt pour la politique et, plus tard, leur participation à la vie politique. Il est ressorti que les jeunes devraient collaborer à des campagnes politiques dès leur plus jeune âge et qu'ils devraient entrer en contact avec des personnes, leur apporter leur soutien et tirer des enseignements de ces échanges. Julieta Sierra, parlementaire d'Uruguay, a souligné que puisque nous vivons malheureusement dans un monde très violent, les jeunes ont la responsabilité de s'impliquer en politique, soulignant que « si nous ne le faisons pas, nous en serons responsables ». Walter Cervini, un autre parlementaire d'Uruguay, a convenu qu'il était nécessaire de susciter l'intérêt des jeunes pour la politique et de recenser ceux qui se montrent déjà intéressés, afin de les encadrer et de les former pour qu'ils deviennent des représentants et des responsables politiques dignes de ce nom.

Comportements

Renforcer la participation des jeunes dans les parlements implique de surmonter les comportements sociaux hostiles à la jeunesse. Ibrahim Mohammed, parlementaire du Nigéria, a rappelé l'idée répandue selon laquelle les jeunes n'étaient pas sérieux ou qu'ils manquaient d'expérience, et il a reconnu que certains jeunes nommés à des fonctions politiques n'avaient pas été à la hauteur. Il a observé que cela faisait mauvaise impression et nuisait à l'image des jeunes en politique. Pour contrer ces perceptions et redorer leur image, il a conseillé aux jeunes parlementaires de travailler avec ardeur et efficacité. Certains parlementaires ont également préconisé une approche plus inclusive envers les jeunes en politique et ont appelé à la surveillance et à l'élimination de toutes les



Un membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP lors de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Lima (Pérou). Septembre 2025.
© UIP/11^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires

formes de discrimination à leur encontre. Par exemple, il a été rappelé que dans un pays, un parti politique comptant de nombreux jeunes partisans avait été ciblé par des instances gouvernementales, qui avaient intimé aux étudiants de ne pas participer à la vie politique.

Une autre personne interrogée a averti que l'une des plus grandes difficultés pour les jeunes parlementaires était de se faire coopter par les riches et les puissants et a pointé du doigt le danger qui les guette : une fois que les jeunes parlementaires ont du pouvoir, de l'argent et de l'influence, ils « retournent facilement leur veste ». Ce parlementaire a conseillé aux jeunes de simplement « rester eux-mêmes », de « continuer à s'exprimer normalement » et de « garder leur style vestimentaire », précisant qu'il est « inutile de s'habiller et de parler comme les parlementaires plus âgés ».

Concernant la lourde charge de travail dans certains parlements, notamment au sein de ceux qui cherchent à faire des réformes, Netfali Zamora, parlementaire du Panama, a insisté sur le fait que les jeunes devaient être prêts à s'investir pleinement, car, en politique, on n'a peu de temps à consacrer à d'autres activités qu'aux travaux parlementaires et auprès de la population. De son point de vue, les jeunes parlementaires devaient être « courageux » et « passionnés », être « prêts à ne dormir que cinq heures par jour » et être préparés à consacrer tout leur temps à leur activité parlementaire et à « vivre en permanence sous les feux des projecteurs ». Sahara Al-Bazar, parlementaire d'Égypte, a convenu que les parlementaires devaient consacrer beaucoup de temps à leur fonction et a expliqué que son travail au sein de la commission des relations extérieures l'obligeait à « effectuer énormément de déplacements ». Cependant, elle a ajouté que sa lourde charge de travail était également due en partie à sa volonté personnelle de consacrer beaucoup de temps « à servir [ses] électeurs, à servir [sa] nation tout entière et à faire bouger

les choses ». Néanmoins, les exigences de la charge de travail diffèrent considérablement d'un parlement à l'autre et plusieurs parlementaires – principalement des hommes sans enfants – ont déclaré qu'ils étaient parvenus à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Des personnes interrogées ont également indiqué qu'il était beaucoup plus facile d'être un jeune parlementaire lorsque le nombre et la proportion de jeunes au parlement étaient élevés. Elles estimaient qu'il ne suffisait pas que des jeunes soient élus au parlement mais qu'il fallait également que des jeunes accèdent à des fonctions de direction aux pouvoirs exécutif, judiciaire et militaire, ainsi que dans tous les autres secteurs, ce qui, en retour, normaliserait la présence d'un nombre accru de jeunes au parlement. Xiaobao Zheng, parlementaire du Suriname, a déclaré qu'il était essentiel de « se serrer les coudes » et de développer « la solidarité parmi les jeunes ». Il a toutefois déploré que les jeunes de son pays se concentrent davantage sur leur propre carrière plutôt que sur l'engagement politique tout en ajoutant que des personnes comme lui pouvaient les encourager à assumer des responsabilités au Gouvernement. Il a également recommandé de favoriser davantage la collaboration entre les jeunes du monde de l'entreprise et les responsables politiques, notamment les jeunes parlementaires, pour résoudre des problèmes importants. Sur la nécessité de changer les perceptions sociétales, Andrea Menicucci, parlementaire de Saint-Marin de 21 ans, s'est exprimé en ces termes : « Pour améliorer la représentation des jeunes au parlement, je crois qu'il est d'abord nécessaire de rompre avec une classe politique qui est encore réticente à l'idée d'accueillir des représentants de la jeunesse. » Cependant, il a ajouté que « les jeunes doivent comprendre le fonctionnement des institutions et leur témoigner, ainsi qu'aux citoyens qui les ont élus, le respect qui leur est dû ».

Éducation

Plusieurs jeunes parlementaires ont souligné que l'éducation était un vecteur crucial pour promouvoir l'activité parlementaire et susciter l'intérêt des jeunes pour la politique. Abdelgader Abderamane Koko, parlementaire du Tchad, a souligné l'importance de l'éducation civique et politique pour mobiliser davantage les jeunes. Ingvar Þóroddsson, parlementaire d'Islande, a souligné le rôle important de l'école et recommandé de commencer l'éducation formelle à un âge précoce. Il a affirmé qu'il avait entendu parler du parlement pour la première fois dans les cours de politique à l'école primaire en Suède, où des groupes scolaires visitaient une version miniature du Parlement et les élèves jouaient le rôle de représentants de différents partis politiques. M. Þóroddsson a noté que cette expérience avait aidé les enfants à vraiment comprendre comment fonctionnent la démocratie et les partis politiques dès le plus jeune âge ainsi qu'à saisir les différences entre des idéologies politiques opposées. Nathan Erskine-Smith, parlementaire du Canada, a suggéré que « les responsables politiques se rendent dans les salles de classe pour expliquer aux enfants le fonctionnement du système » en vue d'améliorer la représentation des jeunes, tandis qu'un autre parlementaire a appelé de ses vœux des programmes ciblés qui permettraient aux jeunes de mieux comprendre les mécanismes institutionnels et d'être davantage préparés à assumer des responsabilités.

Mentorat

En plus de l'éducation scolaire, les parlementaires ont plaidé pour des initiatives formelles de mentorat et d'accompagnement, notant que les mentors pouvaient aider les jeunes à comprendre comment fonctionne concrètement le parlement. Germaine Mukabalisa, parlementaire du Rwanda, a recommandé que les enfants commencent à interagir avec les dirigeants dès leur plus jeune âge pour apprendre le leadership. Elle, de même qu'une autre parlementaire africaine, a également prôné l'établissement d'un « dialogue intergénérationnel » visant à aider les sociétés et les personnes à passer d'une mentalité conflictuelle à une perspective complémentaire entre les jeunes et les plus âgés. Sahar Al-Bazar, parlementaire d'Égypte, a mentionné qu'à l'instar des conseillers professionnels qui aident les gens à choisir leur université ou leur futur emploi, un dispositif devrait être créé pour les personnes envisageant d'entrer en politique ou au parlement, afin de faciliter « la perception de la politique comme un choix ordinaire ». Elle a expliqué que, selon elle, ce n'était pas une question propre à son pays mais qu'il s'agissait d'« un problème à l'échelle mondiale ». Un objectif important, a-t-elle ajouté, était de rendre la politique plus attrayante pour les jeunes, ce qui serait davantage le cas si un nombre accru de jeunes étaient impliqués en politique et siégeaient au parlement.

S'agissant de plusieurs points mentionnés ci-dessus, David Stögmüller, parlementaire d'Autriche, a indiqué que pour attirer plus de jeunes au parlement, il était important « que les emplois en politique soient de bons emplois », ajoutant que « cela ne devrait pas être juste une ligne de plus sur le CV mais une activité entreprise pour changer réellement les choses ». Il a également déclaré que « si plus de jeunes s'engagent en politique, cela changera l'environnement » et ajouté : « Il ne suffit pas que des jeunes fassent acte de présence. Ils doivent aussi avoir des projets et la volonté de faire bouger les choses. » M. Stögmüller a en outre préconisé de donner aux jeunes « une chance d'apprendre la politique », précisant que « la politique est un savoir-faire – un *Handwerk* » et qu'« il faut savoir comment aborder les sujets en séance ». Sa recommandation finale était de « donner aux gens une chance d'apprendre et d'évoluer », en soulignant l'importance d'un système de mentorat au parlement comme celui qui existe en Autriche, où l'âge requis pour voter est de 16 ans.

Nathaniel Erskine-Smith, parlementaire du Canada, a exprimé l'opinion selon laquelle les partis politiques devraient encourager et encadrer les jeunes parlementaires pour leur permettre d'apprendre à persévérer, à exprimer leur désaccord au moyen d'arguments plutôt que d'opinions personnelles et à gagner en influence au sein du parti. Le mentorat par des responsables politiques de haut niveau peut également permettre de soutenir les jeunes en début de carrière politique. Une tactique potentiellement utile consiste à informer d'abord discrètement les personnes, telles que les chefs de parti, de toute opposition avant de mener une quelconque action publique. Un autre parlementaire a souligné l'importance de l'unité, déclarant : « Nous devons nous serrer les coudes et conduire des initiatives de mentorat au lieu de nous opposer. »

Points essentiels

- Renforcer la participation des jeunes dans les parlements implique de surmonter les comportements sociaux hostiles aux jeunes.
- Les jeunes parlementaires ont rappelé l'importance des initiatives prises auprès des enfants en vue de susciter leur intérêt pour la politique et, plus tard, leur participation à la vie politique. Il est ressorti que les jeunes devraient collaborer à des campagnes politiques dès le plus jeune âge.
- Des parlementaires ont indiqué qu'il était beaucoup plus facile d'être un jeune parlementaire lorsque le nombre et la proportion de jeunes au parlement étaient élevés.
- Plusieurs jeunes parlementaires ont insisté sur l'idée que l'éducation était un moyen crucial de promouvoir l'activité parlementaire et de susciter l'intérêt des jeunes pour la politique. Ils ont souligné en particulier l'importance de l'éducation civique et politique.
- En plus de l'éducation scolaire, les parlementaires ont plaidé pour des initiatives formelles de mentorat et d'accompagnement.

Rajeunir le parlement

La représentation des jeunes peut être considérablement améliorée en transformant les règles et la culture des parlements et des élections. Plutôt que de se concentrer principalement sur l'éducation, le mentorat et le comportement des jeunes eux-mêmes, les parlementaires ont souligné la nécessité de réviser et d'actualiser les lois et les procédures afin de mieux favoriser la représentation des jeunes au parlement et dans la société. Certaines des transformations qu'ils ont soulignées sont détaillées ci-dessous.

Abaisser et unifier les âges minimaux d'éligibilité et de vote

De nombreux parlementaires ont exprimé la nécessité d'abaisser l'âge minimum d'éligibilité pour entrer au parlement. Les exigences d'âge minimum élevé constituent un obstacle structurel qui empêche les jeunes de participer directement aux parlements nationaux. Une mesure clé qui peut être prise face à ce constat est de réduire l'âge minimum d'éligibilité pour exercer un mandat parlementaire ainsi que l'âge minimum requis pour voter. Lorsque ces âges sont harmonisés et abaissés à 18 ou même 16 ans, cela offre plus de possibilités aux jeunes d'entrer au parlement que dans les pays où ils ne peuvent légalement devenir parlementaires qu'à partir de 25 ans ou plus. Par exemple, Charlotte Walker, parlementaire de 21 ans récemment élue au Sénat d'Australie, a raconté qu'elle avait pu entrer au Parlement à un âge précoce parce que l'âge minimum d'éligibilité dans son pays était de 18 ans. Si l'âge minimum d'éligibilité est également de 18 ans dans de nombreux pays européens, il est plus élevé sur d'autres continents.

Certains jeunes parlementaires ont indiqué qu'ils s'employaient à abaisser l'âge minimum d'éligibilité dans leur pays à 18 ans, ou au moins à 21 ans, par des amendements constitutionnels ou des réformes de la loi électorale. Ils ont également déclaré qu'ils étaient soucieux d'harmoniser l'âge minimum d'éligibilité avec l'âge minimum requis pour voter. Une autre mesure consiste à faire en sorte que l'âge minimum requis pour différents actes soit uniforme au sein d'un même pays, ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple, Fatafehi Fakafanua, parlementaire des Tonga, a fait savoir que l'âge minimum d'éligibilité au parlement dans son pays est de 21 ans, tout comme l'âge minimum requis pour voter. En revanche, l'âge minimum requis pour se marier et posséder des terres est de 16 ans, tandis que l'âge minimum requis pour servir dans l'armée est de 18 ans. Il a noté qu'il pourrait être judicieux de simplifier les lois en harmonisant ces âges.

Quotas de jeunes

Les quotas permettent de réserver un nombre fixe de sièges pour des jeunes ou de faire en sorte qu'un certain pourcentage de candidats aient moins d'un certain âge. Ces dernières années, ces quotas sont devenus un moyen de plus en plus répandu de garantir la présence de jeunes au parlement. De nombreux parlementaires de pays africains, qui présentent les taux les plus élevés de jeunes dans la population, ont prôné l'adoption et la multiplication des quotas de jeunes. Parmi eux, Mohamed Bouchouit, d'Algérie, a indiqué : « Je pense qu'il devrait être obligatoire que toutes les listes de candidats incluent au moins 50 % de jeunes, comme cela est déjà requis par la loi en Algérie. » Un autre parlementaire africain, Phenyo Khumoiile Segokgo, du Botswana, s'est dit convaincu que l'adoption de quotas de jeunes était une bonne idée afin de répondre aux objectifs de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui visent 50 % de femmes et de jeunes dans les parlements. Les parlementaires d'autres régions d'Afrique ont plaidé en faveur de quotas de jeunes sur les listes électorales comme moyen d'assurer une représentation plus équilibrée des jeunes dans les organes législatifs. Selon Abdelgader Abderamane Koko, parlementaire du Tchad, l'émergence de quotas de sièges réservés aux jeunes avait contribué à améliorer la représentation des jeunes « mais il faut davantage de quotas, car face à des parlementaires plus âgés, les jeunes ont souvent moins de chances ».

Plusieurs parlementaires d'Asie et du Moyen-Orient ont également fortement plaidé en faveur de quotas de jeunes. Nour Abu Ghosh, de Jordanie, a noté qu'à la suite d'une modification de la loi visant à introduire un quota de jeunes, son parlement comptait désormais plus de 20 parlementaires de moins de 40 ans. Jamal Raisani, du Pakistan, a non seulement favorisé les quotas de jeunes au Parlement comme moyen de renforcer la représentation des jeunes, mais il a également préconisé des quotas de jeunes et des groupes de jeunes dans tous les partis politiques et dans toutes leurs commissions – « pas seulement à titre symbolique » mais pour veiller à ce que les jeunes soient impliqués « dans tous les processus décisionnels ».

Meera Al-Suwaidi, parlementaire des Émirats arabes unis, a suggéré que dans les pays où les jeunes sont grandement exclus (c'est-à-dire où ils représentent moins de 10 % des parlementaires), des quotas permettraient d'améliorer leur représentation. Sara Mohammad Falaknaz, parlementaire du même pays, a ajouté que « le monde arabe devrait aspirer à impliquer les jeunes, d'autant plus qu'ils représentent plus de 60 % de la population du monde arabe ».

Au-delà des quotas légaux, Marija Lugarić, parlementaire de Croatie, a plaidé pour l'adoption de quotas officiels de jeunes, ou au moins de cibles informelles, par les partis politiques. Elle a indiqué que son parti appliquait un quota de 20 % en faveur des jeunes (30 ans ou moins) sur les listes électorales et les équipes de direction des partis. Les partis politiques qui adoptent des quotas de jeunes peuvent avoir un impact considérable, car ils sont en grande partie responsables du recrutement des candidats. Plusieurs parlementaires ont ainsi estimé qu'il était nécessaire d'inclure les jeunes dans les instances décisionnelles et de direction des partis politiques à tous les niveaux et dans toutes les activités.

Alors que l'intérêt pour les quotas de jeunes au parlement a augmenté en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, certains parlementaires ont noté que ces quotas étaient actuellement moins répandus et moins encouragés que les quotas de genre. Par exemple, de nombreux partis politiques d'Islande appliquent des quotas de genre, mais en 2025, aucun n'appliquait de quotas de jeunes.

Enfin, plusieurs parlementaires ont estimé que les quotas de jeunes au parlement seraient insuffisants voire contre-productifs, en l'absence d'autres réformes de fond. Andrea Menicucci, de Saint-Marin, a déclaré : « Je ne crois pas aux quotas de jeunes. Bien qu'ils puissent sembler être un moyen efficace d'aider les jeunes à siéger dans les parlements, ils risquent de les encourager à s'engager en politique uniquement parce qu'ils sont favorisés... Je crois que la bonne voie est de démanteler une classe politique dépassée, de nouer un dialogue respectueux avec les institutions et de développer des compétences et des aptitudes solides. » Sobita Gautam, du Népal, s'est également dite préoccupée par le fait que les quotas de jeunes pourraient être utilisés à mauvais escient.

Réformes des campagnes électorales et des modes de financement

Plusieurs parlementaires ont souligné que des élections – parlementaires ou de partis – financées par des fonds publics de manière équitable constituent une solution efficace pour réduire le fardeau financier pesant sur les jeunes, en insistant sur le fait que diminuer le coût des élections permettrait d'améliorer la représentation des jeunes. Selon Nathaniel Erskine-Smith, du Canada, les gens devraient disposer de ressources « pour faire campagne et devenir des responsables politiques compétents, efficaces et accomplis ». Jamal Raisani, du Pakistan, a estimé que dans son pays, où les coûts des campagnes électorales étaient colossaux, les partis devraient investir davantage dans les jeunes candidats. Ibrahim Mohammed, du Nigéria, a également mentionné que la réduction des coûts des formulaires de candidature et des contributions aux partis dont les candidats potentiels devaient s'acquitter pour être désignés créerait davantage de possibilités pour les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

Réformes institutionnelles et juridiques

Les parlementaires ont également mentionné plusieurs réformes institutionnelles et juridiques qui pourraient améliorer la représentation des jeunes. L'une d'elles consisterait à créer des forums de la jeunesse neutres ou multipartites au sein du parlement, dans lesquels tous les parlementaires en dessous d'un certain âge pourraient se réunir pour élaborer des stratégies, proposer des points à l'ordre du jour et discuter de grands enjeux. Une autre suggestion pour faciliter la représentation des jeunes était de faire en sorte que les parlements se réunissent régulièrement, quasiment tout au long de l'année. En effet dans les parlements qui ne siègent pas fréquemment, certains parlementaires ont du mal à jongler entre leurs activités extraparlimentaires, les sessions parlementaires et leur vie de famille. Faire évoluer ces institutions pour que les parlementaires y travaillent à temps plein pourrait favoriser la représentation des jeunes.

Les parlementaires ont également noté que les parlements comptant peu de sièges offraient moins d'espace aux jeunes parlementaires – une situation qui pourrait être palliée en augmentant le nombre de sièges parlementaires. À ce sujet, Andrea Menicucci, de Saint-Marin, a indiqué : « Un obstacle significatif dans une petite entité politique comme Saint-Marin est le nombre limité de sièges au Parlement : les parlementaires qui ont une vaste expérience politique bénéficient d'une base électorale solide et de relations bien ancrées, ce qui est difficile à concurrencer, surtout pour un jeune candidat. » Augmenter le nombre total de sièges au parlement serait un moyen relativement facile de faire de la place aux jeunes sans avoir à retirer de sièges aux titulaires. Une autre solution proposée consistait à imposer des restrictions à l'exercice des mandats, non seulement aux parlementaires, mais aussi à l'ensemble des fonctionnaires, des ministres et des ambassadeurs, en imposant un congé d'au moins quatre ans entre deux mandats ou prises de poste. Cette solution offrirait plus de possibilités aux jeunes pour se lancer en politique.

Une proposition consistait à donner plus d'espace aux candidats indépendants et aux parlementaires n'appartenant pas à un parti politique, car de nombreuses listes de partis exigent une loyauté significative envers les dirigeants de parti, qui sont rarement jeunes et ne favorisent pas la représentation des jeunes. Plusieurs parlementaires ont indiqué que passer à des systèmes électoraux de scrutin proportionnel de liste offrirait probablement plus de possibilités de présenter des candidatures de jeunes en tant que parlementaires. Enfin, les parlementaires ont prôné l'enrichissement du vivier de jeunes dans les parlements nationaux en renforçant le leadership des jeunes dans les conseils de village, les conseils de district et les assemblées provinciales par divers moyens, notamment des quotas.

Points essentiels

- De nombreux parlementaires ont exprimé la nécessité d'abaisser l'âge minimum d'éligibilité – à 18 voire à 16 ans – pour offrir plus de possibilités aux jeunes d'entrer au parlement.
- Les quotas permettent de réserver un nombre fixe de sièges aux jeunes ou de faire en sorte qu'un certain pourcentage de candidats aient moins d'un certain âge. Ces dernières années, de tels quotas sont devenus un moyen de plus en plus répandu de garantir la présence de jeunes au parlement.
- Des élections – parlementaires ou de partis – financées par des fonds publics de manière équitable réduisent le fardeau financier pesant sur les jeunes, en diminuant le coût des élections, ce qui favorise la représentation des jeunes.
- Des forums de la jeunesse neutres ou multipartites au sein du parlement offrent, à tous les parlementaires en dessous d'un certain âge, la possibilité de se réunir pour élaborer des stratégies, proposer des points à l'ordre du jour et discuter de grands enjeux.

Partis et organisations soutenant les jeunes

Soutien des partis politiques aux jeunes candidats

De nombreux parlementaires ont insisté sur le fait que les partis politiques doivent activement relayer la voix des jeunes, inscrire de jeunes candidats sur leurs listes, s'assurer qu'ils disposent de ressources adéquates et se montrer enclins au changement. Walter Cervini, parlementaire de l'Uruguay, a fait la recommandation suivante pour améliorer la représentation des jeunes : « Les partis politiques doivent soutenir l'élection de jeunes. C'est la première chose à faire. Cela incombe aux partis. C'est la première chose à faire. » Les partis devraient notamment présenter de jeunes comme candidats dans des circonscriptions gagnables. Julieta Sierra, de l'Uruguay, a souscrit à ce point de vue, déclarant que « les partis politiques doivent présenter la candidature de jeunes et soutenir leur entrée dans la vie politique, afin de créer des espaces pour eux ». Il est également utile que les chefs de parti et les présidents soutiennent les jeunes et s'intéressent aux questions relatives à la jeunesse. Une stratégie connexe consiste à renforcer les mouvements de jeunesse au sein des partis. Participer activement au collage d'affiches et à l'organisation de campagnes électorales constitue une sorte de levier politique pour les jeunes.

Un problème connexe est la dépendance excessive des candidats et des parlementaires à leurs partis. Dans de nombreux pays européens, les sections jeunesse des partis constituent le principal espace permettant aux jeunes d'évoluer au sein des partis et d'être désignés candidats. Elles représentent une voie officielle d'entrée pour les jeunes intéressés par la politique.

Les jeunes ne devraient toutefois pas se contenter de cette voie. Renforcer la présence d'élus indépendants, c'est-à-dire non affiliés à un parti, au parlement rendrait les jeunes parlementaires et les candidats potentiels plus libres et moins « esclaves de leur parti ». Comme l'a souligné un parlementaire, « ce n'est qu'en démantelant un système clientéliste dominé par des figures politiques ancestrales que nous pourrions renforcer la représentation des jeunes dans les institutions ». Un autre parlementaire a exprimé des critiques sur les manœuvres politiques constantes, les désaccords et les efforts visant à exercer un contrôle au sein de son parti : « Votre plus grand ennemi, ce n'est pas la société... c'est votre propre parti ainsi que vos collègues. »

Marin Živković, de Croatie, s'est demandé si la culture des partis politiques était favorable aux jeunes, notant que son propre parti avait discuté de la question des quotas mais n'avait pas encore tranché. Il a souligné que son parti comptait une proportion relativement élevée de jeunes, dont certains contribuaient à l'élaboration des politiques au sein du parti. Il a cependant admis qu'en tant que nouveau parti, il pouvait plus facilement établir de nouvelles règles et n'était pas piégé par des considérations ancestrales. Il a ajouté que, dans un petit parti comme le sien, il estimait qu'il était plus facile pour les nouveaux arrivants et les jeunes de s'intégrer et de progresser.

Coalitions et organisations de jeunes

Les organisations de jeunes offrent aux jeunes des possibilités d'acquérir une expérience qui peut les préparer aux travaux parlementaires. Être actifs au sein de conseils des jeunes ou de syndicats étudiants peut leur offrir une grande expérience en matière de leadership. Ibrahim Mohammed, parlementaire du Nigéria, a expliqué : « Si vous dirigez un syndicat étudiant de 2 000 membres, alors vous pouvez diriger un conseil local ou occuper un poste dans une assemblée nationale ou fédérale. » Un nombre accru d'organisations de jeunes et de postes clés occupés par des jeunes dans un pays contribue à préparer davantage de jeunes à des fonctions parlementaires.

Les jeunes peuvent également contribuer à leur propre représentation en établissant eux-mêmes leurs coalitions, réseaux et organisations. Par exemple, dans certains parlements nationaux, les jeunes ont créé leur propre groupe WhatsApp. Au Pakistan, par exemple, les 68 parlementaires âgés de 25 à 40 ans sont membres d'un groupe WhatsApp qu'ils utilisent pour échanger des idées et proposer de nouvelles politiques. Ces parlementaires sont également membres de la plateforme des jeunes parlementaires du pays. Le conseil de direction de cette plateforme se réunit tous les mois pour faire progresser des causes relatives à la jeunesse, notamment en augmentant les possibilités d'accès des jeunes à la fonction publique, plus précisément, en augmentant le nombre de fois qu'un individu peut passer l'examen d'entrée.

Points essentiels

- Pour renforcer la participation des jeunes, les partis politiques doivent activement relayer la voix des jeunes, inscrire de jeunes candidats sur leurs listes, s'assurer qu'ils disposent de ressources adéquates et associer des jeunes à l'élaboration des politiques en leur sein.
- Les nouveaux partis politiques peuvent être plus enclins à nommer de jeunes candidats au parlement et à s'intéresser aux questions qui touchent les jeunes de près.
- Les organisations de jeunes offrent aux jeunes des possibilités d'acquérir une expérience qui peut les préparer aux travaux parlementaires.
- La participation des jeunes à la vie politique peut également être facilitée par le fait de créer leurs propres coalitions, réseaux et organisations.

Conclusion

L'UIP a commencé à mesurer la participation des jeunes dans les parlements en 2014 et depuis cette date, la proportion moyenne de jeunes parlementaires dans le monde a augmenté au fil de chaque rapport publié, jusqu'à l'édition de 2023 incluse. Cependant, le présent rapport fait état d'une stagnation et souligne la nécessité de redoubler d'efforts afin de mieux inclure les jeunes dans les processus décisionnels politiques.

De nombreux parlements et parlementaires répondent à cet appel. Les pays qui ont réduit l'âge minimum d'éligibilité à 18 ans comptent désormais dans l'ensemble davantage de jeunes parlementaires. Un nombre croissant de parlements ont également adopté des quotas de jeunes – sous forme de sièges réservés ou de quotas légaux – pour garantir une présence minimale de jeunes adultes au parlement. Les partis politiques jouent également un rôle central en adoptant, à titre volontaire, des quotas de jeunes candidats, tandis que les sections jeunesse des partis constituent le principal espace permettant aux jeunes d'évoluer au sein des partis et d'être désignés candidats. Les conseils des jeunes, les syndicats étudiants et les organisations de jeunesse offrent également des espaces aux jeunes pour développer leurs compétences en leadership et acquérir la confiance nécessaire pour devenir de jeunes parlementaires. Signe encourageant, plus de 1 000 parlementaires ont souscrit à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* et, par la suite, de nombreux pays ont introduit des mesures pour renforcer la participation des jeunes.

En partageant leurs histoires et leurs propositions d'action dans des entretiens en vue de l'élaboration du présent rapport, les jeunes parlementaires ont attiré l'attention sur les défis spécifiques auxquels ils font face et les actions menées pour les surmonter. Ils doivent notamment lutter contre l'hostilité et la violence en politique – des fléaux qui ont malheureusement poussé de nombreux jeunes candidats à se demander s'ils

étaient vraiment faits pour ce milieu. Les propositions de mesure pour surmonter ce défi consistent notamment à instaurer une solidarité contre la violence politique entre les différents partis, les genres et les générations, et à renforcer la législation et l'application des lois contre les auteurs de violences. Au vu de la difficulté à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, de nombreux parlementaires ont souligné l'importance de conduire des réformes institutionnelles et politiques, comme mettre en place des initiatives et des installations à l'intention des jeunes parents, afin de rendre la politique plus accessible aux jeunes. Les parlementaires qui ont de jeunes enfants sont souvent confrontés à un manque de temps, tandis que les femmes parlementaires, en particulier, sont souvent censées concilier une activité politique à plein temps avec leur rôle de mère qu'elle exerce également à plein temps. Les parlements et les partis politiques favorables à la vie de famille, ainsi que les conjoints soutenant, peuvent contribuer à réduire ces inégalités, ce qui permettra d'améliorer significativement la participation des jeunes de tous les genres dans les parlements nationaux.

Enfin, les jeunes parlementaires ont souligné l'importance de tirer parti de leurs avantages comparatifs, comme leur rapport avec les autres jeunes et leur présence active sur les réseaux sociaux, au profit de tous. Ils ont également souligné l'importance de l'éducation comme vecteur clé pour mobiliser les jeunes et de la participation à des programmes de mentorat et au dialogue intergénérationnel.

Afin de continuer à relayer la voix des jeunes en politique, il est essentiel, d'une part, de continuer à prendre des mesures formelles et informelles pour renforcer la participation des jeunes et faire de la politique un espace accueillant et plus accessible aux jeunes et, d'autre part, de diffuser ces bonnes pratiques à travers le monde.

Un membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP lors de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Lima (Pérou). Septembre 2025.
© UIP/11* Conférence mondiale des jeunes parlementaires



ANNEXES

Annexe 1 : Parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses (en %)

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins (en %)
1	Arménie	16,8
2	Équateur	13,9
3	Turkménistan	13,7
4	Panama	11,6
5	Norvège	10,7
6	Malte	10,0
7	Saint-Marin	8,3
8	Cuba	7,9
–	République de Moldova	7,9
10	Danemark	7,8
11	Paraguay	7,5
12	Namibie	7,3
–	Pays-Bas	7,3
14	Ukraine	7,1
15	Costa Rica	7,0
16	Allemagne	6,7
–	Colombie	6,7
18	Suède	6,6
19	Guinée	6,4
–	Thaïlande	6,4
21	Guatemala	6,3
22	Bolivie (État plurinational de)	6,2
23	Portugal	6,1
–	Uruguay	6,1
–	Zimbabwe	6,1
26	Lettonie	6,0
27	Chili	5,8
28	Burkina Faso	5,6
–	Slovénie	5,6
30	France	5,4
–	Philippines	5,4
32	Gambie	5,2
–	Tunisie	5,2
34	Monténégro	4,9

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins (en %)
–	République-Unie de Tanzanie	4,9
36	Maroc	4,6
37	Indonésie	4,5
38	Maldives	4,3
39	Kazakhstan	4,1
–	Nouvelle-Zélande	4,1
41	Estonie	4,0
–	Liechtenstein	4,0
–	Serbie	4,0
44	Brésil	3,9
–	Pérou	3,9
–	Sénégal	3,9
47	Bulgarie	3,8
–	Éthiopie	3,8
–	Ouganda	3,8
–	Royaume-Uni	3,8
–	Rwanda	3,8
52	Algérie	3,7
53	Andorre	3,6
–	Irlande	3,6
55	Finlande	3,5
56	Géorgie	3,4
–	Lesotho	3,4
–	Mexique	3,4
59	Luxembourg	3,3
–	Mali	3,3
–	Slovaquie	3,3
59	Autriche	3,3
63	Islande	3,2
64	Canada	3,1
65	Albanie	3,0
–	Hongrie	3,0
–	Roumanie	3,0
68	Seychelles	2,9

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins (en %)
69	Afrique du Sud	2,8
70	Eswatini	2,7
–	Malawi	2,7
72	République démocratique du Congo	2,6
73	Macédoine du Nord	2,5
74	Argentine	2,4
–	Égypte	2,4
76	Pakistan	2,3
77	Espagne	2,0
–	Croatie	2,0
–	Kenya	2,0
–	Sierra Leone	2,0
–	Suriname	2,0
–	Tchéquie	2,0
83	Sri Lanka	1,9
84	Chypre	1,8
–	Fédération de Russie	1,8
–	Fidji	1,8
–	Sao Tomé-et-Principe	1,8
88	Liban	1,6
–	Viet Nam	1,6
90	Botswana	1,5
–	Guyana	1,5
–	Suisse	1,5
93	Libéria	1,4
–	Lituanie	1,4
–	République centrafricaine	1,4
96	Inde	1,3
–	Italie	1,3
–	Ouzbékistan	1,3
99	Cameroun	1,1
–	Kirghizistan	1,1
–	Nigéria	1,1
–	République dominicaine	1,1
–	Singapour	1,1
104	Angola	0,9
–	Japon	0,9
–	Malaisie	0,9
107	Azerbaïdjan	0,8
–	Israël	0,8
–	Mongolie	0,8
–	Türkiye	0,8

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins (en %)
111	Australie	0,7
–	Jordanie	0,7
–	Pologne	0,7
114	Mauritanie	0,6
–	Zambie	0,6
116	Côte d'Ivoire	0,4
117	Grèce	0,3
118	États-Unis d'Amérique	0,2
119	Antigua-et-Barbuda	0,0
–	Arabie saoudite	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Bénin	0,0
–	Bhoutan	0,0
–	Bosnie-Herzégovine	0,0
–	Brunéi Darussalam	0,0
–	Burundi	0,0
–	Cabo Verde	0,0
–	Cambodge	0,0
–	Djibouti	0,0
–	Ghana	0,0
–	Émirats arabes unis	0,0
–	Îles Salomon	0,0
–	Iran (République islamique d')	0,0
–	Iraq	0,0
–	Jamaïque	0,0
–	Libye	0,0
–	Madagascar	0,0
–	Maurice	0,0
–	Micronésie (États fédérés de)	0,0
–	Monaco	0,0
–	Nauru	0,0
–	Nicaragua	0,0
–	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0
–	Qatar	0,0
–	République de Corée	0,0
–	République démocratique populaire lao	0,0
–	Sainte-Lucie	0,0
–	Saint-Kitts-et-Nevis	0,0
–	Timor-Leste	0,0
–	Tonga	0,0

Annexe 2 : Parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres hautes (en %)

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins (en %)
1	Antigua-et-Barbuda	5,9
–	Jamaïque	5,9
3	Australie	4,2
4	Mexique	3,9
5	Lesotho	3,0
6	Slovénie	2,5
7	Namibie	2,4
8	République démocratique du Congo	2,0
9	Espagne	1,9
10	Ouzbékistan	1,8
11	Autriche	1,6
12	Colombie	1,0
13	France	0,6
14	Royaume-Uni	0,1
15	Afrique du Sud	0,0
–	Allemagne	0,0
–	Argentine	0,0
–	Bahreïn	0,0
–	Bélarus	0,0
–	Belgique	0,0
–	Bhoutan	0,0
–	Bolivie (État plurinational de)	0,0
–	Bosnie-Herzégovine	0,0
–	Brésil	0,0
–	Burundi	0,0
–	Cambodge	0,0
–	Cameroun	0,0
–	Canada	0,0
–	Chili	0,0
–	Eswatini	0,0

Rang	Pays	Parlementaires de 30 ans ou moins (en %)
–	États-Unis d'Amérique	0,0
–	Fédération de Russie	0,0
–	Inde	0,0
–	Irlande	0,0
–	Italie	0,0
–	Japon	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Kazakhstan	0,0
–	Kenya	0,0
–	Libéria	0,0
–	Madagascar	0,0
–	Malaisie	0,0
–	Népal	0,0
–	Nigéria	0,0
–	Pakistan	0,0
–	Paraguay	0,0
–	Pays-Bas	0,0
–	Philippines	0,0
–	Pologne	0,0
–	République dominicaine	0,0
–	Roumanie	0,0
–	Rwanda	0,0
–	Sainte-Lucie	0,0
–	Suisse	0,0
–	Tadjikistan	0,0
–	Tchad	0,0
–	Tchéquie	0,0
–	Thaïlande	0,0
–	Uruguay	0,0
–	Zimbabwe	0,0

Annexe 3 : Parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses (en %)

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins (en %)
1	Arménie	56,1
2	Turkménistan	54,8
3	Éthiopie	51,2
4	Équateur	47,7
5	Monténégro	46,9
6	Ukraine	46,3
7	Guatemala	43,8
8	Bolivie (État plurinational de)	42,3
9	Colombie	41,6
10	Gambie	41,4
11	Malte	38,6
12	Saint-Kitts-et-Nevis	38,5
13	République de Moldova	37,6
14	Nauru	36,8
15	Burkina Faso	36,6
16	Andorre	35,7
17	Cuba	35,5
18	Pays-Bas	35,3
19	Guinée	34,9
20	Panama	34,8
21	Danemark	34,6
22	Lettonie	34,0
23	Norvège	33,7
24	Maldives	32,3
25	Chili	31,6
26	Géorgie	31,5
–	Sénégal	31,5
28	Guyana	31,3
29	Algérie	30,7
30	Allemagne	30,6
31	Finlande	29,5
32	Thaïlande	29,2
33	Suède	28,9
34	Malawi	28,8
–	Paraguay	28,8
36	Macédoine du Nord	28,3
37	Costa Rica	28,1
38	Bulgarie	27,9
–	France	27,9
40	Kirghizistan	27,8
–	Roumanie	27,8
42	République-Unie de Tanzanie	27,6
43	Bahreïn	27,5

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins (en %)
44	Royaume-Uni	27,3
45	Pérou	26,4
46	Mexique	26,2
47	Seychelles	25,7
48	Bhoutan	25,5
–	Kazakhstan	25,5
–	Zimbabwe	25,5
51	Serbie	25,2
52	Luxembourg	25,0
–	Saint-Marin	25,0
54	Djibouti	24,6
55	Ouganda	24,3
56	Liechtenstein	24,0
–	Slovaquie	24,0
58	Sao Tomé-et-Principe	23,6
59	Autriche	23,5
60	Ouzbékistan	23,3
61	Chypre	23,2
–	Namibie	23,2
63	Brésil	22,8
64	Albanie	22,4
65	Sierra Leone	22,2
–	Slovénie	22,2
–	Tunisie	22,2
68	Lituanie	22,0
–	Suriname	22,0
70	Mali	21,5
71	République dominicaine	21,1
72	Égypte	21,0
–	Philippines	21,0
–	République démocratique du Congo	21,0
75	Monaco	20,8
76	Afrique du Sud	20,3
77	Uruguay	20,2
78	Burundi	19,8
79	Kenya	19,5
80	Croatie	19,2
–	Eswatini	19,2
82	Islande	19,1
83	Suisse	19,0
–	Tchéquie	19,0
85	Hongrie	18,6

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins (en %)
86	Lesotho	18,2
87	Nouvelle-Zélande	18,0
88	Estonie	17,8
89	Maroc	17,5
90	Pologne	17,4
–	Portugal	17,4
–	Zambie	17,4
93	Argentine	17,3
94	Bosnie-Herzégovine	17,1
–	Canada	17,1
–	Ghana	17,1
–	République centrafricaine	17,1
98	Cabo Verde	16,7
99	Italie	16,3
100	Indonésie	15,9
–	Mongolie	15,9
102	Singapour	15,8
103	Irlande	15,6
104	Espagne	15,4
105	Libéria	15,3
–	Madagascar	15,3
107	Sri Lanka	15,1
108	Maurice	14,9
109	Fédération de Russie	14,7
110	Iraq	14,3
111	Nigéria	13,8
–	Rwanda	13,8
113	Libye	13,5
114	Angola	13,2
115	Fidji	12,7
116	Malaisie	12,6
117	Mauritanie	12,5
118	Australie	12,3

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins (en %)
–	Jordanie	12,3
120	Pakistan	12,2
121	Botswana	11,9
122	Israël	11,7
123	Grèce	11,5
124	Antigua-et-Barbuda	11,1
–	Sainte-Lucie	11,1
126	Türkiye	10,7
127	Viet Nam	10,4
128	Inde	9,6
129	Jamaïque	9,5
130	Liban	9,4
131	Cameroun	8,9
132	États-Unis d'Amérique	8,3
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	8,0
134	Japon	7,7
135	Émirats arabes unis	7,5
136	Azerbaïdjan	6,4
–	Bénin	6,4
138	Brunéi Darussalam	5,9
139	République de Corée	5,7
140	Nicaragua	5,5
141	Iran (République islamique d')	4,9
142	Îles Salomon	4,0
143	Tonga	3,7
144	Côte d'Ivoire	3,2
145	Timor-Leste	3,1
146	Cambodge	2,4
–	République démocratique populaire lao	2,4
148	Arabie saoudite	2,1
149	Micronésie (États fédérés de)	0,0
–	Qatar	0,0

Annexe 4 : Parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres hautes (en %)

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins (en %)
1	Bolivie (État plurinational de)	30,6
2	Antigua-et-Barbuda	29,4
–	Jamaïque	29,4
4	Burundi	28,2
5	Colombie	27,0
6	Bhoutan	24,0
7	Mexique	19,7
8	Irlande	19,2
9	Belgique	18,6
10	Kenya	18,2
–	Sainte-Lucie	18,2
12	Australie	16,7
13	Slovénie	15,0
14	République démocratique du Congo	14,9
–	Roumanie	14,9
16	Afrique du Sud	14,8
17	Bosnie-Herzégovine	14,3
18	Eswatini	13,3
19	Tadjikistan	12,9
20	Autriche	11,3
21	Suisse	10,9
22	Espagne	10,0
23	Argentine	9,9
24	Uruguay	9,7
25	Lesotho	9,1
–	Paraguay	9,1
27	Chili	8,0
–	Pays-Bas	8,0
29	Bélarus	6,8
30	République dominicaine	6,5

Rang	Pays	Parlementaires de 40 ans ou moins (en %)
31	Kazakhstan	6,0
32	Pakistan	5,9
33	Allemagne	5,8
34	Namibie	4,8
35	France	4,6
36	Philippines	4,2
–	Tchad	4,2
38	Tchéquie	3,8
39	Japon	3,7
40	Fédération de Russie	3,6
41	Pologne	3,0
42	Inde	2,6
43	Brésil	2,5
44	États-Unis d'Amérique	2,0
45	Nigéria	1,9
46	Ouzbékistan	1,8
47	Thaïlande	1,5
48	Royaume-Uni	0,9
49	Bahreïn	0,0
–	Cambodge	0,0
–	Cameroun	0,0
–	Canada	0,0
–	Italie	0,0
–	Jordanie	0,0
–	Libéria	0,0
–	Madagascar	0,0
–	Malaisie	0,0
–	Népal	0,0
–	Rwanda	0,0
–	Zimbabwe	0,0

Annexe 5 : Scores de représentation des parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres uniques et basses

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-30 ans)
1	Arménie	2021	77,3
2	Saint-Marin	2024	53,6
3	Malte	2022	53,4
4	Norvège	2021	51,3
5	Ukraine	2019	45,4
6	Équateur	2025	43,3
7	République de Moldova	2021	43,1
8	Turkménistan	2023	42,0
9	Cuba	2023	40,8
10	Allemagne	2025	40,1
11	Panama	2024	39,7
12	Lettonie	2022	38,6
13	Danemark	2022	37,4
14	Portugal	2025	37,3
15	Pays-Bas	2023	35,3
16	Slovénie	2022	35,2
17	Suède	2022	33,8
18	Thaïlande	2023	29,6
19	France	2024	27,9
20	Costa Rica	2022	27,0
21	Bulgarie	2024	25,0
22	Uruguay	2024	24,7
23	Estonie	2023	24,3
24	Monténégro	2023	24,2
25	Chili	2021	24,1
26	Serbie	2023	23,4
27	Colombie	2022	22,8
28	Liechtenstein	2025	22,7
29	Paraguay	2023	22,1
30	Tunisie	2023	20,8
31	Andorre	2023	19,7
32	Slovaquie	2023	19,4
33	Finlande	2023	19,1
34	Royaume-Uni	2024	18,9
35	Nouvelle-Zélande	2023	18,6
36	Namibie	2024	18,4
37	Autriche	2024	18,3
38	Roumanie	2024	17,6
39	Irlande	2024	17,2
40	Hongrie	2022	17,1
41	Bolivie (État plurinational de)	2020	16,9
42	Géorgie	2024	16,7

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-30 ans)
43	Kazakhstan	2023	16,2
44	Luxembourg	2023	16,0
45	Maroc	2021	15,6
46	Indonésie	2024	15,5
47	Canada	2025	15,2
–	Guatemala	2023	15,2
49	Brésil	2022	15,0
–	Philippines	2025	15,0
51	Zimbabwe	2023	14,7
52	Maldives	2024	14,1
53	Guinée	2022	14,0
54	Algérie	2025	13,8
55	Islande	2024	13,2
56	Macédoine du Nord	2024	12,8
–	Pérou	2021	12,8
58	Burkina Faso	2022	12,6
59	Espagne	2023	12,4
60	Albanie	2022	12,1
61	Croatie	2024	12,0
62	Tchéquie	2021	11,9
63	Gambie	2022	11,7
64	Seychelles	2020	11,2
65	Mexique	2024	10,9
–	République-Unie de Tanzanie	2020	10,9
67	Fédération de Russie	2021	10,6
68	Rwanda	2024	9,1
69	Chypre	2021	8,9
70	Sénégal	2024	8,8
71	Argentine	2023	8,7
72	Afrique du Sud	2024	8,6
73	Suisse	2023	8,5
74	Éthiopie	2021	8,4
–	Lesotho	2022	8,4
76	Italie	2022	8,0
77	Lituanie	2024	7,6
–	Ouganda	2021	7,6
79	Mali	2020	7,2
–	Sri Lanka	2024	7,2
81	Égypte	2020	6,9
82	Eswatini	2023	6,8
83	Viet Nam	2021	6,5
84	Suriname	2025	6,4
85	Fidji	2023	5,8
–	Japon	2024	5,8

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-30 ans)
–	Malawi	2019	5,8
–	République démocratique du Congo	2023	5,8
89	Pakistan	2024	5,5
90	Liban	2022	5,3
91	Kenya	2022	4,7
92	Sierra Leone	2023	4,6
93	Sao Tomé-et-Principe	2022	4,5
94	Ouzbékistan	2024	4,3
95	Guyana	2020	4,2
96	Inde	2024	3,9
97	Pologne	2023	3,8
98	Singapour	2025	3,6
99	Botswana	2024	3,5
–	Kirghizistan	2021	3,5
101	Australie	2025	3,3
–	Libéria	2023	3,3
–	République dominicaine	2024	3,3
104	Azerbaïdjan	2024	3,2
105	Türkiye	2023	3,1
106	Israël	2022	3,0
107	Malaisie	2022	2,9
–	Mongolie	2024	2,9
109	République centrafricaine	2021	2,7
110	Cameroun	2020	2,6
–	Nigéria	2023	2,6
112	Angola	2022	2,1
–	Grèce	2023	2,1
114	Jordanie	2024	2,0
115	Mauritanie	2023	1,3
–	Zambie	2021	1,3
117	États-Unis d'Amérique	2024	1,1
118	Côte d'Ivoire	2021	1,0
119	Antigua-et-Barbuda	2023	0,0
–	Arabie saoudite	2024	0,0
–	Bahreïn	2022	0,0
–	Bénin	2023	0,0
–	Bhoutan	2024	0,0
–	Bosnie-Herzégovine	2022	0,0
–	Brunéi Darussalam	2023	0,0
–	Burundi	2025	0,0
–	Cabo Verde	2021	0,0
–	Cambodge	2023	0,0
–	Djibouti	2023	0,0
–	Émirats arabes unis	2023	0,0

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-30 ans)
–	Ghana	2024	0,0
–	Îles Salomon	2024	0,0
–	Iran (République islamique d')	2024	0,0
–	Iraq	2021	0,0
–	Jamaïque	2020	0,0
–	Libye	2014	0,0
–	Madagascar	2024	0,0
–	Maurice	2024	0,0
–	Micronésie (États fédérés de)	2025	0,0
–	Monaco	2023	0,0
–	Nauru	2022	0,0
–	Nicaragua	2021	0,0
–	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2022	0,0
–	Qatar	2021	0,0
–	République de Corée	2024	0,0
–	République démocratique populaire lao	2021	0,0
–	Saint-Kitts-et-Nevis	2022	0,0
–	Sainte-Lucie	2021	0,0
–	Timor-Leste	2023	0,0
–	Tonga	2021	0,0

Annexe 6 : Scores de représentation des parlementaires de 30 ans ou moins dans les chambres hautes

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-30 ans)
1	Antigua-et-Barbuda	2023	23,7
2	Jamaïque	2020	19,5
3	Australie	2025	19,4
4	Slovénie	2022	15,8
5	Mexique	2024	12,7
6	Espagne	2023	11,9
7	Autriche	Organe permanent	9,0
8	Lesotho	2022	7,4
9	Namibie	2020	6,0
10	Ouzbékistan	2024	5,7
11	République démocratique du Congo	2024	4,4
12	Colombie	2022	3,4
13	France	2023	3,0
14	Royaume-Uni	Organe permanent	0,6
15	Afrique du Sud	2024	0,0
–	Allemagne	Organe permanent	0,0
–	Argentine	2023	0,0
–	Bahreïn	2022	0,0
–	Bélarus	2024	0,0
–	Belgique	2024	0,0
–	Bhoutan	2023	0,0
–	Bolivie (État plurinational de)	2020	0,0
–	Bosnie-Herzégovine	2023	0,0
–	Brésil	2022	0,0
–	Burundi	2025	0,0
–	Cambodge	2024	0,0
–	Cameroun	2023	0,0
–	Canada	Organe permanent	0,0
–	Chili	2021	0,0
–	Eswatini	2023	0,0
–	États-Unis d'Amérique	2024	0,0
–	Fédération de Russie	Organe permanent	0,0
–	Inde	2024	0,0
–	Irlande	2025	0,0
–	Italie	2022	0,0
–	Japon	2022	0,0
–	Jordanie	2024	0,0
–	Kazakhstan	2023	0,0
–	Kenya	2022	0,0
–	Libéria	2023	0,0
–	Madagascar	2020	0,0

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-30 ans)
–	Malaisie	Organe permanent	0,0
–	Népal	2024	0,0
–	Nigéria	2023	0,0
–	Pakistan	2024	0,0
–	Paraguay	2023	0,0
–	Pays-Bas	2023	0,0
–	Philippines	2025	0,0
–	Pologne	2023	0,0
–	République dominicaine	2024	0,0
–	Roumanie	2024	0,0
–	Rwanda	2024	0,0
–	Sainte-Lucie	2021	0,0
–	Suisse	2023	0,0
–	Tadjikistan	2025	0,0
–	Tchad	2025	0,0
–	Tchéquie	2024	0,0
–	Thaïlande	2024	0,0
–	Uruguay	2024	0,0
–	Zimbabwe	2023	0,0

Annexe 7 : Scores de représentation des parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres uniques et basses

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-40 ans)
1	Ukraine	2019	130,5
2	Arménie	2021	129,1
3	Monténégro	2023	126,1
4	Andorre	2023	102,8
5	Lettonie	2022	102,3
6	Cuba	2023	98,1
7	Pays-Bas	2023	96,5
8	République de Moldova	2021	96,4
9	Turkménistan	2023	96,2
10	Malte	2022	96,0
11	Danemark	2022	95,6
12	Allemagne	2025	94,8
13	Saint-Marin	2024	89,2
14	Norvège	2021	88,4
15	Équateur	2025	88,3
16	Bulgarie	2024	88,1
17	Finlande	2023	85,7
18	Saint-Kitts-et-Nevis	2022	84,8
19	Monaco	2023	84,2
20	Roumanie	2024	83,2
21	Colombie	2022	82,3
22	France	2024	81,6
23	Géorgie	2024	79,0
24	Suède	2022	78,1
25	Macédoine du Nord	2024	77,2
26	Serbie	2023	76,6
27	Éthiopie	2021	75,9
28	Thaïlande	2023	74,6
29	Royaume-Uni	2024	73,7
30	Liechtenstein	2025	72,7
31	Bolivie (État plurinational de)	2020	71,5
32	Chili	2021	71,2
33	Slovénie	2022	69,8
34	Panama	2024	69,7
35	Autriche	2024	67,9
36	Guatemala	2023	67,8
37	Slovaquie	2023	67,1
38	Luxembourg	2023	61,8
39	Gambie	2022	61,7
40	Croatie	2024	61,1
41	Lituanie	2024	61,0
42	Algérie	2025	59,9
43	Costa Rica	2022	59,8
44	Portugal	2025	58,1
45	Nauru	2022	57,8
46	Guyana	2020	57,3
47	Tchéquie	2021	56,7
48	Italie	2022	55,8
49	Hongrie	2022	55,7

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-40 ans)
50	Bosnie-Herzégovine	2022	54,9
51	Suisse	2023	54,3
52	Burkina Faso	2022	54,0
53	Chypre	2021	53,5
54	Kazakhstan	2023	52,7
55	Albanie	2022	52,1
–	Seychelles	2020	52,1
57	Guinée	2022	51,5
58	Estonie	2023	51,3
59	Maldives	2024	50,7
–	Pérou	2021	50,7
61	Kirghizistan	2021	50,1
–	Mexique	2024	50,1
63	Paraguay	2023	50,0
64	Espagne	2023	49,9
65	Brésil	2022	48,8
66	Pologne	2023	48,1
67	Sénégal	2024	47,9
68	Uruguay	2024	47,8
69	Tunisie	2023	47,4
70	Bahreïn	2022	46,2
71	Canada	2025	44,9
72	Nouvelle-Zélande	2023	44,7
73	Islande	2024	43,7
74	Bhoutan	2024	42,8
75	Suriname	2025	42,6
76	Ouzbékistan	2024	41,8
77	Djibouti	2023	41,5
78	Malawi	2019	41,0
79	Irlande	2024	40,9
80	République-Unie de Tanzanie	2020	40,8
81	République dominicaine	2024	39,5
82	Zimbabwe	2023	38,8
83	Fédération de Russie	2021	38,7
84	Grèce	2023	38,6
85	Sao Tomé-et-Principe	2022	38,3
86	Argentine	2023	36,8
87	Égypte	2020	36,4
88	Namibie	2024	36,1
89	Philippines	2025	36,0
90	Afrique du Sud	2024	35,5
91	Maurice	2024	34,3
92	Maroc	2021	34,1
93	Sri Lanka	2024	33,7
94	Sierra Leone	2023	33,6
95	Ouganda	2021	33,5
96	Indonésie	2024	31,6
–	République démocratique du Congo	2023	31,6
98	Singapour	2025	31,5
99	Mali	2020	31,2
100	Australie	2025	30,6
101	Mongolie	2024	29,7
102	Eswatini	2023	29,5
103	Cabo Verde	2021	29,2

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-40 ans)
–	Kenya	2022	29,2
105	Burundi	2025	29,0
106	Japon	2024	28,5
107	Ghana	2024	27,4
108	Lesotho	2022	26,7
109	Libye	2014	25,7
110	Antigua-et-Barbuda	2023	25,1
–	Israël	2022	25,1
112	Zambie	2021	25,0
113	Fidji	2022	23,7
–	Libéria	2023	23,7
115	République centrafricaine	2021	23,6
116	Madagascar	2024	23,5
117	Malaisie	2022	22,8
–	Sainte-Lucie	2021	22,8
119	Iraq	2021	22,5
–	Türkiye	2023	22,5
121	Viet Nam	2021	21,5
122	Rwanda	2024	21,1
123	Nigéria	2023	21,0
124	États-Unis d'Amérique	2024	20,9
125	Jordanie	2024	20,7
126	Angola	2022	20,0
127	Liban	2022	19,7
128	Pakistan	2024	19,4
129	Mauritanie	2023	19,1
130	Jamaïque	2020	18,1
131	Botswana	2024	18,0
132	Inde	2024	17,4
133	République de Corée	2024	16,7
134	Cameroun	2020	13,2
135	Azerbaïdjan	2024	13,0
136	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2022	12,8
137	Brunéi Darussalam	2023	11,2
138	Émirats arabes unis	2023	11,0
139	Bénin	2023	9,7
140	Iran (République islamique d')	2024	9,6
141	Nicaragua	2021	9,2
142	Tonga	2021	6,9
143	Îles Salomon	2024	6,4
144	Côte d'Ivoire	2021	4,8
–	Timor-Leste	2023	4,8
146	Cambodge	2023	4,2
147	République démocratique populaire lao	2021	4,0
148	Arabie saoudite	2024	3,3
149	Micronésie (États fédérés de)	2025	0,0
–	Qatar	2021	0,0

Annexe 8 : Scores de représentation des parlementaires de 40 ans ou moins dans les chambres hautes

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-40 ans)
1	Antigua-et-Barbuda	2023	66,6
2	Jamaïque	2020	55,9
3	Colombie	2022	53,4
4	Belgique	2024	52,8
5	Bolivie (État plurinational de)	2020	51,6
6	Irlande	2025	50,3
7	Slovénie	2022	47,1
8	Bosnie-Herzégovine	2023	46,0
9	Roumanie	2024	44,7
10	Australie	2025	41,4
11	Burundi	2025	41,3
12	Bhoutan	2023	40,3
13	Mexique	2024	37,7
14	Sainte-Lucie	2021	37,4
15	Autriche	Organe permanent	32,6
16	Espagne	2023	32,5
17	Suisse	2023	31,0
18	Kenya	2022	27,2
19	Afrique du Sud	2024	26,0
20	Uruguay	2024	22,9
21	République démocratique du Congo	2024	22,3
22	Pays-Bas	2023	21,8
23	Argentine	2023	21,0
24	Tadjikistan	2025	20,7
25	Eswatini	2023	20,5
26	Bélarus	2024	18,5
27	Chili	2021	18,0
28	Allemagne	Organe permanent	17,9
29	Paraguay	2023	15,8
30	Japon	2022	13,6
31	France	2023	13,4
32	Lesotho	2022	13,3
33	Kazakhstan	2023	12,4
34	République dominicaine	2024	12,1
35	Tchéquie	2024	11,2
36	Fédération de Russie	Organe permanent	9,3
–	Pakistan	2024	9,3
38	Pologne	2023	8,3
39	Namibie	2020	7,4
40	Philippines	2025	7,1
41	Tchad	2025	6,0
42	Brésil	2022	5,3
43	États-Unis d'Amérique	2024	5,0

Rang	Pays	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Score de représentation (18-40 ans)
44	Inde	2024	4,7
45	Thaïlande	2024	3,8
46	Ouzbékistan	2024	3,1
47	Nigéria	2023	2,9
48	Royaume-Uni	Organe permanent	2,3
49	Bahreïn	2022	0,0
-	Cambodge	2024	0,0
-	Cameroun	2023	0,0
-	Canada	Organe permanent	0,0
-	Italie	2022	0,0
-	Jordanie	2024	0,0
-	Libéria	2023	0,0
-	Madagascar	2020	0,0
-	Malaisie	Organe permanent	0,0
-	Népal	2024	0,0
-	Rwanda	2024	0,0
-	Zimbabwe	2023	0,0

Annexe 9 : Résultats des dernières élections ou du dernier renouvellement parlementaire

Pays	Chambre	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Variation chez les 40 ans ou moins (en pts de %)	Variation chez les 30 ans ou moins (en pts de %)	Année des précédentes élections ou du précédent renouvellement
Afrique du Sud	Chambre basse	2024	-3,9	-2,0	2019
Afrique du Sud	Chambre haute	2024	-0,3	-1,9	2019
Allemagne	Chambre basse	2025	1,7	-2,2	2021
Arabie saoudite	Monocaméral	2024	-1,2	0,0	2020
Argentine	Chambre basse	2023	2,1	1,2	2021
Argentine	Chambre haute	2023	2,9	0,0	2019
Australie	Chambre basse	2025	-1,9	-1,3	2022
Australie	Chambre haute	2025	2,2	1,3	2022
Autriche	Chambre basse	2024	-4,4	-4,4	2019
Azerbaïdjan	Monocaméral	2024	-3,8	0,0	2020
Bélarus	Chambre haute	2024	1,8	0,0	2019
Belgique	Chambre haute	2024	-23,0	-10,0	2019
Bhoutan	Chambre basse	2024	4,3	-2,1	2018
Bhoutan	Chambre haute	2023	-30,2	-12,5	2023
Botswana	Monocaméral	2024	4,0	1,5	2019
Bulgarie	Monocaméral	2024	-3,0	-1,3	2023
Cambodge	Chambre basse	2023	-1,6	0,0	2018
Cambodge	Chambre haute	2024	-1,8	0,0	2018
Canada	Chambre basse	2025	0,2	0,5	2021
Croatie	Monocaméral	2024	-3,3	1,3	2020
Émirats arabes unis	Monocaméral	2023	-17,5	-2,5	2019
Équateur	Monocaméral	2025	14,1	8,8	2021
Espagne	Chambre basse	2023	-7,4	-1,4	2019
Espagne	Chambre haute	2023	-1,3	0,0	2019
Eswatini	Chambre basse	2023	3,0	2,7	2018
Eswatini	Chambre haute	2023	3,3	0,0	2018
États-Unis d'Amérique	Chambre basse	2024	-2,1	-0,2	2022
États-Unis d'Amérique	Chambre haute	2024	-1,0	0,0	2022
France	Chambre basse	2024	0,5	-0,5	2022
France	Chambre haute	2023	1,2	0,3	2020
Géorgie	Monocaméral	2024	5,0	1,3	2020
Ghana	Monocaméral	2024	4,7	-0,7	2020
Grèce	Monocaméral	2023	-0,9	-0,3	2019
Guatemala	Monocaméral	2023	14,4	-0,6	2019
Îles Salomon	Monocaméral	2024	-6,0	0,0	2019
Inde	Chambre basse	2024	-1,1	0,5	2019
Indonésie	Monocaméral	2024	0,9	0,7	2019
Iran (République islamique d')	Monocaméral	2024	-9,5	0,0	2020
Irlande	Chambre basse	2024	-3,2	-0,2	2020
Irlande	Chambre haute	2025	-9,2	-3,3	2020
Islande	Monocaméral	2024	-1,6	-4,8	2021
Japon	Chambre basse	2024	1,7	0,6	2021

Pays	Chambre	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Variation chez les 40 ans ou moins (en pts de %)	Variation chez les 30 ans ou moins (en pts de %)	Année des précédentes élections ou du précédent renouvellement
Japon	Chambre haute	2022	-2,0	0,0	2019
Jordanie	Chambre basse	2024	0,8	0,7	2020
Jordanie	Chambre haute	2024	0,0	0,0	2022
Kenya	Chambre basse	2022	6,6	1,5	2017
Lesotho	Chambre basse	2022	13,8	3,4	2017
Liechtenstein	Monocaméral	2025	12,0	4,0	2021
Lituanie	Monocaméral	2024	-7,1	-1,4	2020
Luxembourg	Monocaméral	2023	5,0	0,0	2018
Macédoine du Nord	Monocaméral	2024	-5,0	-2,5	2020
Madagascar	Chambre basse	2024	1,5	0,0	2019
Maldives	Monocaméral	2024	5,8	0,9	2019
Maurice	Monocaméral	2024	-6,5	-1,4	2019
Mexique	Chambre haute	2024	5,0	2,0	2018
Micronésie (États fédérés de)	Monocaméral	2025	0,0	0,0	2023
Namibie	Chambre basse	2024	10,3	3,4	2019
Népal	Chambre haute	2024	0,0	0,0	2022
Nigéria	Chambre basse	2023	0,9	1,1	2019
Nigéria	Chambre haute	2023	1,9	0,0	2019
Nouvelle-Zélande	Monocaméral	2023	-9,5	-0,1	2020
Ouzbékistan	Chambre basse	2024	-5,8	-3,5	2019
Ouzbékistan	Chambre haute	2024	-3,5	0,7	2020
Pakistan	Chambre basse	2024	-2,1	-0,4	2018
Pakistan	Chambre haute	2024	-2,2	0,0	2021
Paraguay	Chambre basse	2023	0,0	6,2	2018
Paraguay	Chambre haute	2023	4,7	0,0	2018
Pays-Bas	Chambre basse	2023	-4,0	2,0	2021
Pays-Bas	Chambre haute	2023	-1,3	-1,3	2019
Philippines	Chambre basse	2025	0,7	-1,0	2022
Philippines	Chambre haute	2025	4,2	0,0	2022
Pologne	Chambre basse	2023	-5,0	-3,7	2019
Pologne	Chambre haute	2023	-1,0	0,0	2019
Portugal	Monocaméral	2025	-5,2	0,4	2024
République de Corée	Monocaméral	2024	2,0	0,0	2020
République démocratique du Congo	Chambre haute	2024	3,8	1,1	2019
République dominicaine	Chambre haute	2024	6,5	0,0	2020
Roumanie	Chambre basse	2024	-6,9	-1,2	2020
Roumanie	Chambre haute	2024	1,0	0,0	2020
Royaume-Uni	Chambre basse	2024	5,7	0,1	2019
Rwanda	Chambre basse	2024	-11,2	1,3	2018
Rwanda	Chambre haute	2024	0,0	0,0	2019
Saint-Marin	Monocaméral	2024	-1,7	-3,3	2019
Sénégal	Monocaméral	2024	16,3	3,2	2022
Serbie	Monocaméral	2023	-3,6	-1,6	2022
Sierra Leone	Monocaméral	2023	-8,3	-0,4	2018

Pays	Chambre	Année des dernières élections ou du dernier renouvellement	Variation chez les 40 ans ou moins (en pts de %)	Variation chez les 30 ans ou moins (en pts de %)	Année des précédentes élections ou du précédent renouvellement
Slovaquie	Monocaméral	2023	-5,1	-2,1	2020
Sri Lanka	Monocaméral	2024	3,5	-0,3	2020
Suisse	Chambre basse	2023	-6,5	-2,5	2019
Suisse	Chambre haute	2023	-2,2	0,0	2019
Suriname	Monocaméral	2025	-15,3	-7,8	2020
Tadjikistan	Chambre haute	2025	-6,5	0,0	2020
Tchéquie	Chambre haute	2024	2,5	0,0	2022
Thaïlande	Chambre basse	2023	12,6	4,0	2019
Thaïlande	Chambre haute	2024	1,5	0,0	2019
Timor-Leste	Monocaméral	2023	-15,4	0,0	2018
Tunisie	Chambre basse	2023	-4,5	-1,7	2019
Türkiye	Monocaméral	2023	-4,2	-0,5	2018
Turkménistan	Monocaméral	2023	19,6	12,1	2018
Uruguay	Chambre basse	2024	-11,1	5,1	2019
Uruguay	Chambre haute	2024	6,4	0,0	2019

Annexe 10 : Liste des parlements inclus dans les données utilisées pour le rapport

Pays	Type de chambre	Nom de la Chambre	Année des élections ou du renouvellement pris en compte
Afrique du Sud	Chambre basse	Assemblée nationale	2024
Afrique du Sud	Chambre haute	Conseil national des provinces	2024
Albanie	Monocaméral	Parlement	2025
Algérie	Chambre basse	Assemblée populaire nationale	2021
Allemagne	Chambre basse	Bundestag allemand	2025
Allemagne	Chambre haute	Conseil fédéral	Organe permanent
Andorre	Monocaméral	Conseil Général	2023
Angola	Monocaméral	Assemblée nationale	2022
Antigua-et-Barbuda	Chambre basse	Chambre des Représentants	2023
Antigua-et-Barbuda	Chambre haute	Sénat	2023
Arabie saoudite	Monocaméral	Conseil de la choura	2024
Argentine	Chambre basse	Chambre des députés	2023
Argentine	Chambre haute	Sénat	2023
Arménie	Monocaméral	Assemblée nationale	2021
Australie	Chambre basse	Chambre des Représentants	2025
Australie	Chambre haute	Sénat	2025
Autriche	Chambre basse	Conseil national	2024
Autriche	Chambre haute	Conseil fédéral	Organe permanent
Azerbaïdjan	Monocaméral	Assemblée nationale	2024
Bahreïn	Chambre basse	Chambre des représentants	2022
Bahreïn	Chambre haute	Conseil de la choura	2022
Bélarus	Chambre haute	Conseil de la République	2024
Belgique	Chambre haute	Sénat	2024
Bénin	Monocaméral	Assemblée nationale	2023
Bhoutan	Chambre basse	Assemblée nationale	2024
Bhoutan	Chambre haute	Conseil national	2023
Bolivie (État plurinational de)	Chambre basse	Chambre des députés	2020
Bolivie (État plurinational de)	Chambre haute	Chambre des sénateurs	2020
Bosnie-Herzégovine	Chambre basse	Chambre des Représentants	2022
Bosnie-Herzégovine	Chambre haute	Chambre des peuples	2023
Botswana	Monocaméral	Assemblée nationale	2024
Brésil	Chambre basse	Chambre des députés	2022
Brésil	Chambre haute	Sénat fédéral	2022
Brunéi Darussalam	Monocaméral	Conseil législatif	2023
Bulgarie	Monocaméral	Assemblée nationale	2024
Burkina Faso	Monocaméral	Assemblée législative de la transition	2022
Burundi	Chambre basse	Assemblée nationale	2025
Burundi	Chambre haute	Sénat	2025
Cabo Verde	Monocaméral	Assemblée nationale	2021
Cambodge	Chambre basse	Assemblée nationale	2023

Pays	Type de chambre	Nom de la Chambre	Année des élections ou du renouvellement pris en compte
Cambodge	Chambre haute	Sénat	2024
Cameroun	Chambre basse	Assemblée nationale	2020
Cameroun	Chambre haute	Sénat	2023
Canada	Chambre basse	Chambre des communes	2025
Canada	Chambre haute	Sénat	Organe permanent
Chili	Chambre basse	Chambre des députés	2021
Chili	Chambre haute	Sénat	2021
Chypre	Monocaméral	Chambre des Représentants	2021
Colombie	Chambre basse	Chambre des Représentants	2022
Colombie	Chambre haute	Sénat	2022
Costa Rica	Monocaméral	Assemblée législative	2022
Côte d'Ivoire	Chambre basse	Assemblée nationale	2021
Croatie	Monocaméral	Parlement de Croatie	2024
Cuba	Monocaméral	Assemblée nationale du Pouvoir populaire	2023
Danemark	Monocaméral	Parlementaires danois	2022
Djibouti	Monocaméral	Assemblée nationale	2023
Égypte	Chambre basse	Chambre des Représentants	2020
Émirats arabes unis	Monocaméral	Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis	2023
Équateur	Monocaméral	Assemblée nationale	2025
Espagne	Chambre basse	Congrès des députés	2023
Espagne	Chambre haute	Sénat	2023
Estonie	Monocaméral	Parlement estonien	2023
Eswatini	Chambre basse	Assemblée	2023
Eswatini	Chambre haute	Sénat	2023
États-Unis d'Amérique	Chambre basse	Chambre des Représentants	2024
États-Unis d'Amérique	Chambre haute	Sénat	2024
Éthiopie	Chambre basse	Chambre des représentants du peuple	2021
Fédération de Russie	Chambre basse	Douma d'État	2021
Fédération de Russie	Chambre haute	Conseil de la Fédération	Organe permanent
Fidji	Monocaméral	Parlement	2022
Finlande	Monocaméral	Parlement	2023
France	Chambre basse	Assemblée nationale	2024
France	Chambre haute	Sénat	2023
Gambie	Monocaméral	Assemblée nationale	2022
Géorgie	Monocaméral	Parlement	2024
Ghana	Monocaméral	Parlement	2024
Grèce	Monocaméral	Parlement hellénique	2023
Guatemala	Monocaméral	Congrès de la République	2023
Guinée	Monocaméral	Conseil national de transition	2022
Guyana	Monocaméral	Assemblée nationale	2020
Hongrie	Monocaméral	Assemblée nationale	2022
Îles Salomon	Monocaméral	Parlement national	2024

Pays	Type de chambre	Nom de la Chambre	Année des élections ou du renouvellement pris en compte
Inde	Chambre basse	Chambre du peuple	2024
Inde	Chambre haute	Conseil des États	2024
Indonésie	Monocaméral	Chambre des Représentants	2024
Iran (République islamique d')	Monocaméral	Parlement islamique d'Iran	2024
Iraq	Monocaméral	Conseil des représentants de l'Iraq	2021
Irlande	Chambre basse	Chambre des Représentants	2024
Irlande	Chambre haute	Sénat	2025
Islande	Monocaméral	Parlement	2024
Israël	Monocaméral	Parlement	2022
Italie	Chambre basse	Chambre des députés	2022
Italie	Chambre haute	Sénat	2022
Jamaïque	Chambre basse	Chambre des Représentants	2020
Jamaïque	Chambre haute	Sénat	2020
Japon	Chambre basse	Chambre des Représentants	2024
Japon	Chambre haute	Chambre des Conseillers	2025
Jordanie	Chambre basse	Chambre des Représentants	2024
Jordanie	Chambre haute	Sénat	2024
Kazakhstan	Chambre basse	Chambre des Représentants	2023
Kazakhstan	Chambre haute	Sénat	2023
Kenya	Chambre basse	Assemblée nationale	2022
Kenya	Chambre haute	Sénat	2022
Kirghizistan	Monocaméral	Conseil suprême	2021
Lesotho	Chambre basse	Assemblée nationale	2022
Lesotho	Chambre haute	Sénat	2022
Lettonie	Monocaméral	Parlement	2022
Liban	Monocaméral	Assemblée nationale	2022
Libéria	Chambre basse	Chambre des Représentants	2023
Libéria	Chambre haute	Sénat libérien	2023
Libye	Monocaméral	Chambre des Représentants	2014
Liechtenstein	Monocaméral	Diète	2025
Lituanie	Monocaméral	Parlement	2024
Luxembourg	Monocaméral	Chambre des députés	2023
Macédoine du Nord	Monocaméral	Assemblée de la République	2024
Madagascar	Chambre basse	Assemblée nationale	2024
Madagascar	Chambre haute	Sénat	2020
Malaisie	Chambre basse	Chambre des Représentants	2022
Malaisie	Chambre haute	Sénat	Organe permanent
Malawi	Monocaméral	Assemblée nationale	2019
Maldives	Monocaméral	Majlis du peuple	2024
Mali	Monocaméral	Conseil national de transition	2020
Malte	Monocaméral	Chambre des Représentants	2022
Maroc	Chambre basse	Chambre des Représentants	2021
Maurice	Monocaméral	Assemblée nationale	2024

Pays	Type de chambre	Nom de la Chambre	Année des élections ou du renouvellement pris en compte
Mauritanie	Monocaméral	Assemblée nationale	2023
Mexique	Chambre basse	Chambre des députés	2024
Mexique	Chambre haute	Sénat	2024
Micronésie (États fédérés de)	Monocaméral	Congrès	2025
Monaco	Monocaméral	Conseil national	2023
Mongolie	Monocaméral	Grand Khoural de l'État	2024
Monténégro	Monocaméral	Parlement	2023
Namibie	Chambre basse	Assemblée nationale	2024
Namibie	Chambre haute	Conseil national	2020
Nauru	Monocaméral	Parlement	2022
Népal	Chambre haute	Assemblée nationale	2022
Nicaragua	Monocaméral	Assemblée nationale	2021
Nigéria	Chambre basse	Chambre des Représentants	2023
Nigéria	Chambre haute	Sénat	2023
Norvège	Monocaméral	Parlement	2021
Nouvelle-Zélande	Monocaméral	Chambre des Représentants	2023
Ouganda	Monocaméral	Parlement	2021
Ouzbékistan	Chambre basse	Chambre législative	2024
Ouzbékistan	Chambre haute	Sénat	2024
Pakistan	Chambre basse	Assemblée nationale	2024
Pakistan	Chambre haute	Sénat	2024
Panama	Monocaméral	Assemblée nationale	2024
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Monocaméral	Parlement national	2022
Paraguay	Chambre basse	Chambre des députés	2023
Paraguay	Chambre haute	Sénat	2023
Pays-Bas	Chambre basse	Chambre des Représentants	2023
Pays-Bas	Chambre haute	Sénat	2023
Pérou	Monocaméral	Congrès de la République	2021
Philippines	Chambre basse	Chambre des Représentants	2025
Philippines	Chambre haute	Sénat	2025
Pologne	Chambre basse	Sejm	2023
Pologne	Chambre haute	Sénat	2023
Portugal	Monocaméral	Assemblée de la République	2025
Qatar	Monocaméral	Conseil de la choura	2021
République centrafricaine	Monocaméral	Assemblée nationale	2020
République de Corée	Monocaméral	Assemblée nationale	2024
République de Moldova	Monocaméral	Parlement	2021
République démocratique du Congo	Chambre basse	Assemblée nationale	2023
République démocratique du Congo	Chambre haute	Sénat	2024
République démocratique populaire lao	Monocaméral	Assemblée nationale	2021
République dominicaine	Chambre basse	Chambre des députés	2024
République dominicaine	Chambre haute	Sénat	2024
République-Unie de Tanzanie	Monocaméral	Assemblée nationale	2020
Roumanie	Chambre basse	Chambre des députés	2024
Roumanie	Chambre haute	Sénat	2024

Pays	Type de chambre	Nom de la Chambre	Année des élections ou du renouvellement pris en compte
Royaume-Uni	Chambre basse	Chambre des communes	2024
Royaume-Uni	Chambre haute	Chambre des Lords	Organe permanent
Rwanda	Chambre basse	Chambre des députés	2024
Rwanda	Chambre haute	Sénat	2024
Sainte-Lucie	Chambre basse	Assemblée	2021
Sainte-Lucie	Chambre haute	Sénat	2021
Saint-Kitts-et-Nevis	Monocaméral	Assemblée nationale	2022
Saint-Marin	Monocaméral	Grand Conseil général	2024
Sao Tomé-et-Principe	Monocaméral	Assemblée nationale	2022
Sénégal	Monocaméral	Assemblée nationale	2024
Serbie	Monocaméral	Assemblée nationale	2023
Seychelles	Monocaméral	Assemblée nationale	2020
Sierra Leone	Monocaméral	Parlement	2023
Singapour	Monocaméral	Parlement	2025
Slovaquie	Monocaméral	Conseil national	2023
Slovénie	Chambre basse	Assemblée nationale	2022
Slovénie	Chambre haute	Conseil national	2022
Sri Lanka	Monocaméral	Parlement	2024
Suède	Monocaméral	Parlement	2022
Suisse	Chambre basse	Conseil national	2023
Suisse	Chambre haute	Conseil des États	2023
Suriname	Monocaméral	Assemblée nationale	2025
Tadjikistan	Chambre haute	Assemblée nationale	2025
Tchad	Chambre haute	Sénat	2024
Tchéquie	Chambre basse	Chambre des députés	2021
Tchéquie	Chambre haute	Sénat	2024
Thaïlande	Chambre basse	Chambre des Représentants	2023
Thaïlande	Chambre haute	Sénat	2024
Timor-Leste	Monocaméral	Parlement national	2023
Tonga	Monocaméral	Assemblée législative	2021
Tunisie	Chambre basse	Assemblée des représentants du peuple	2022
Türkiye	Monocaméral	Grande Assemblée nationale de Türkiye	2023
Turkménistan	Monocaméral	Assemblée	2023
Ukraine	Monocaméral	Parlement	2019
Uruguay	Chambre basse	Chambre des Représentants	2024
Uruguay	Chambre haute	Sénat	2024
Viet Nam	Monocaméral	Assemblée nationale	2021
Zambie	Monocaméral	Assemblée nationale	2021
Zimbabwe	Chambre basse	Assemblée nationale	2023
Zimbabwe	Chambre haute	Sénat	2023

Annexe 11 : Liste des parlementaires interrogés

Pays	Nom	Sexe
Algérie	Mohamed Bouchouit	Homme
Allemagne	Lena Gumnior	Femme
Allemagne	Luke Hoß	Homme
Andorre	Pol Bartolomé Areny	Homme
Anonyme	Anonyme	Anonyme
Arménie	Hasmik Hakobyan	Femme
Australie	Charlotte Walker	Femme
Autriche	David Stögmüller	Homme
Belgique	Joris Poschet	Homme
Bénin	Bida Youssoufo	Homme
Botswana	Phenyo Khumoïile Segokgo	Homme
Botswana	Dumelang Saleshando	Homme
Cabo Verde	Graça Sanches	Femme
Canada	Paddy Torsney	Femme
Canada	Nathaniel Erskine-Smith	Homme
Chypre	Alexandra Attalides	Femme
Côte d'Ivoire	Koffi Marius Konan	Homme
Croatie	Marija Lugarić	Femme
Croatie	Marin Živković	Homme
Djibouti	Hassan Guedi	Homme
Égypte	Sahar Al-Bazar	Femme
Émirats arabes unis	Meera Al-Suwaidi	Femme
Émirats arabes unis	Sara Mohammad Falaknaz	Femme
France	Caroline Janvier	Femme
Gambie	Abdoulie Njai	Homme
Géorgie	Tamar Chugoshvili	Femme
Inde	Heena Gavit	Femme
Indonésie	Irine Putri	Femme
Islande	Ingvar Þóroddsson	Homme
Israël	Sharren Miriam Haskel, Israël	Femme
Jordanie	Nour Abu Ghosh	Femme
Kenya	Fatuma Gedi Ali, Kenya	Femme
Kenya	Titus Lotee	Homme
Kenya	Ali Guyo	Homme
Koweït	Omar Abudl Muhsen Altabtabaee, Koweït	Homme
Libye	Rabea Abouras	Femme
Luxembourg	Georges Engel	Homme
Maldives	Abdulla Rifau	Homme
Mali	Moussa Timbiné	Homme
Mexique	Andrea García	Femme
Mexique	Erandi Bermúdez	Homme
Monaco	Marine Grisoul	Femme
Népal	Sobita Gautam	Femme
Nigéria	Ibrahim Mohammed	Homme
Pakistan	Jamal Raisani	Homme

Pays	Nom	Sexe
Panama	Neftali Omar Zamora Ibarra	Homme
Philippines	Raoul Dannel Abellar Manuel	Homme
Roumanie	Roxana Natalia Paturcă	Femme
Royaume-Uni	Danielle Rowley	Femme
Rwanda	Germaine Mukabalisa	Femme
Saint-Marin	Andrea Menicucci	Homme
Serbie	Ivana Stamatović	Femme
Seychelles	Audrey Vidot	Femme
Suriname	Tashana Lösche	Femme
Suriname	Xiaobao Zheng	Homme
Tchad	Abdelgader Abderamane Koko	Homme
Tonga	Fatafehi Fakafanua	Homme
Türkiye	Zeynep Yildiz	Femme
Ukraine	Alona Shkrum	Femme
Uruguay	Julieta Sierra	Femme
Uruguay	Walter Cervini	Homme
Zambie	Imanga Wamunyima	Homme
Zambie	Pavyuma Kalobo	Homme
Zimbabwe	Stanley Sakupwanya	Homme



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50
F +41 22 919 41 60
E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org/fr